

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024**

Le jeudi 07 novembre 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le jeudi 31 octobre 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le 05 novembre 2024.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

### **ETAIENT PRESENTS**

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BOUHDIDA-LASSERRE	M. BUSSY	M. CHEVANDIER
Mme DASPET	Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI
Mme EKON	Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA
Mme GARRIGOS	M. GLEIZES	Mme GAFFORELLI
Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN	Mme HALIL BELLAH
M. JALLAMION	Mme JASSIN	M. PLIEZ
Mme PRIMET	Mme RIVIER	M. SAKHO
M. SALACHAS	M. SAMAKE	M. SAUVAGE
M. SOREL		

### **S'ETAIENT EXCUSES**

M. BOYAJEAN	Mme DE MASSOL	Mme GUHL
Mme HERRERO	M. JOSEPH	Mme ZIANE

### **POUVOIRS**

M. BAUDRIER a donné pouvoir à Mme DUCHAUCHOI en début de séance  
M. BOUHDIDA-LASSERRE a donné pouvoir en fin de séance à M. BUSSY  
M. DIDIER a donné pouvoir à Mme JASSIN  
Mme GARRIGOS a donné son pouvoir en début de conseil à BOUHDIDA-LASSERRE  
Mme HERRERO a donné son pouvoir Mme RIVIER  
M. HOCQUARD a donné pouvoir à M. GOULIN  
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme DJELLALI  
M. JARDIN a donné pouvoir à M. SAUVAGE  
Mme MAQUOI a donné pouvoir à M. GLEIZES  
Mme NAGELS a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO  
M. ROGER a donné pouvoir à M. SAKHO  
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à M. ALIBERT

### **SECRETAIRE AUXILIAIRE**

Mme MANCHEL

## Ordre du jour

<u>1. Délibérations.....</u>	7
<u>202024265 : Désignation d'un secrétaire de séance .....</u>	7
<u>202024266 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 .....</u>	7
<u>202024267 : Dotation de l'Etat spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement au titre du Budget Primitif 2025.....</u>	7
<u>2024 DDCT 180 Subventions (28300 euros) à 14 associations pour le financement de 14 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 12 et 20) M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....</u>	8
<u>V202024332 Vœu de l'exécutif relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le PLF 2025 .....</u>	11
<u>2024 DDCT 149 Subventions (46.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations. M. Jean Baptiste SALACHAS rapporteur .....</u>	11
<u>2024 DSP 74 Subvention (88 000 euros) à l'association LE BUS DES FEMMES (20<sup>e</sup>). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure .....</u>	12
<u>2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. Mme Carine EKON rapporteure .....</u>	13
<u>2024 DAE 272 Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (19e) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les14 Quartiers ». Mme Carine EKON rapporteure .....</u>	14
<u>2024 DSOL 166 Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure .....</u>	15
<u>2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13<sup>e</sup> arrondissement (13<sup>e</sup>) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14<sup>e</sup>). Dispositif ELIAHS (13<sup>e</sup>,17<sup>e</sup>,18<sup>e</sup>,19<sup>e</sup>,20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure .....</u>	16
<u>2024 DAE 5 Convention et subvention (190 000 €) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19<sup>e</sup>). Mme Carine EKON, rapporteure .....</u>	17
<u>2024 DAE 22 Subventions (200 000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et trois réseaux de l'IAE. Mme Lila DJELLALI rapporteure .....</u>	17
<u>2024 DFPE 149 ReConventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....</u>	18
<u>2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE.....</u>	20
<u>2024 DSOL 110 Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849€). M. Antoine ALIBERT rapporteur .....</u>	21
<u>2024 DSOL 126 14 subventions d'investissement à 11 associations, une fondation et une société par actions simplifiée (861 934 euros) œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale. M. Antoine ALIBERT rapporteur .....</u>	21
<u>DSOL 160 Subventions de fonctionnement (3 827 612 €) et d'investissement (647 084 €) relatives à un centre d'hébergement d'urgence et à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants mis à l'abri dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris (gymnases ou lieux pérennes).....</u>	22

<u>2024 DJS 145 Subvention (250.000 euros) au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire et convention annuelle d'objectifs 2024 avec l'association Les Hauts de Belleville (20<sup>e</sup>). M. Éric PLIEZ rapporteur</u> .....	24
<u>2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris</u> .....	26
<u>2024 DU 135 Signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Paris cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement urbain (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)</u> .....	42
<u>2024 DU 152 ZAC Porte de Vincennes (12e et 20e) – Avenant n°3 au traité de concession d'aménagement signé avec la SEMAPA</u> .....	42
<u>2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030</u> .....	42
<u>2024 DLH 237 Réalisation, 42, 44, 48, 52 et 56 rue des Panoyaux (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (2 083 743 euros)</u> .....	42
<u>2024 DLH 165 Réalisation, 17-19, rue Courat (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 76 logements sociaux par la RIVP - Subvention (1 023 375 euros)</u> .....	43
<u>2024 DLH 161 Réalisation, 21 rue Pelleport (20e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par la RIVP - Subvention (186 565 euros)</u> .....	43
<u>2024 DLH 84 Subventions complémentaires (352 696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF)</u> .....	43
<u>2024 DLH 187 Réalisation 3 rue Boyer (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation comportant 96 logements par Paris Habitat. Subvention (1 230 188 euros)</u> .....	43
<u>2024 DAC 471 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord - Etudes et Préservation « ASNEP ». Mme GOFFAUX-ESPEJO rapporteure</u> .....	43
<u>2024 DSOL 97 Subventions (109 200 euros) à douze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale</u> .....	44
<u>2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)</u> .....	44
<u>2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros</u> .....	44
<u>2024 DDCT 181 Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (91 900 euros) à 7 associations</u> .....	44
<u>2024 DGRI 57 Avenant n°3 à la convention avec HANDICAP INTERNATIONAL pour la réalisation d'une fresque murale en hommage au civil inconnu</u> .....	44
<u>2024 DSOL 151 Subventions (13 700 euros) à quatre associations et deux conventions, pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social</u> .....	44
<u>2024 DLH 218 Attribution d'une aide en nature à l'association Tamèrantong pour la mise à disposition de locaux situés 36 rue de Terre Neuve - Paris 20<sup>e</sup></u> .....	44
<u>2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle</u> .....	44
<u>2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir</u> .....	44
<u>2024 DAC 188 Subventions de fonctionnement (13.000 euros) accordées à deux écoles de musique associatives et convention</u> .....	44
<u>2024 DAC 189 Subvention de fonctionnement (927.000 euros) accordée à l'EPCC Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) et avenant à convention</u> .....	44
<u>2024 DLH 122 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association AGETA pour la mise à disposition d'un local situé 38 rue des amandiers à Paris 20<sup>e</sup></u> .....	44

<u>2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025</u> .....	44
<u>2024 DEVE 80 Appel à projet jardin partagé jardin relai - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482€)</u> .....	44
<u>2024 DEVE 86 Appel à Projets PARIS SEME 3 – Subventions en investissement (174 264 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole</u> .....	44
<u>2024 DVD 90 Lignes de bus de quartiers dites Traverses -Avenant n°2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la RATP</u> .....	44
<u>2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projets</u> .....	44
<u>2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets</u> .....	44
<u>2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public</u> .....	44
<u>2024 DSP 27 Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)</u> .....	45
<u>2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi</u> .....	45
<u>2024 DAE 25 Conventions et subventions (530 500 €) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi</u> .....	45
<u>2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500€)</u> 45	
<u>204 DAE 87 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire</u> .....	45
<u>48. 2024 DAE 130 BPP – Subventions (4 500 000 €) et conventions avec la RIVP pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable (14e et 20e)</u> .....	45
<u>49. 2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire</u> .....	45
<u>50. 2024 DLH 174 Réalisation, 10-12 rue de la Bidassoa (20e) d'un programme d'acquisition de 11 logements sociaux (4 PLA I - 4 PLUS - 3 PLS) par AXIMO - Subvention (340 704 euros)</u> .....	45
<u>51. 2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°18</u> .....	45
<u>2024 DLH 265 Réalisation, 90 rue Pelleport (20e), d'un programme de création de 16 logements sociaux (10 PLAI - 6 PLUS) et de 10 logements intermédiaires (10 PLI) par la RIVP Subvention (1 624 838 euros)</u> .....	45
<u>53. 2024 DLH 329 Location par bail emphytéotique des immeubles 3, rue Robineau (20e) et 11 passage Josseaume (20e) à la RIVP –modification des délibérations 2022 DLH 214-1 et 2022 DLH 215-1</u> .....	45
<u>54. 2024 DFPE 108 Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris</u> .....	45
<u>55. 2024 DFPE 127 Subventions (814 344 euros), avenant n°4 à la fondation « Œuvre de la Croix Saint Simon » (19è) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant</u> .....	45
<u>56. 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)</u> .	45
<u>57. 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »</u> .....	45
<u>58. 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)</u> .....	45

<u>2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17 e, 18e, 19e et 20e arrondissements.....</u>	45
<u>2024 DAE 155 Subventions (400 000 euros) et conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion .....</u>	45
<u>2024 DSOL 54 Subventions (148 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires .....</u>	46
<u>2024 DSOL 140 Subventions de fonctionnement et d'investissement (79 887,95 euros) dans le cadre de conventions avec sept associations et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) .....</u>	46
<u>2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique .....</u>	46
<u>2. Vœux .....</u>	46
<u>V202024333 Vœu de l'exécutif relatif au classement en REP + des écoles des portes du 20<sup>e</sup> .....</u>	46
<u>V202024078 Vœu sur les expulsions des résidents du foyer des Amandiers géré par l'ADEF et pour l'évolution de la situation des résidents dans l'ensemble des foyers déposé par Ladjji SAKHO et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen .....</u>	47
<u>V202024079 Vœu relatif à la multiplication des expulsions de résidents des foyers de travailleurs migrants dits résidences sociales déposé par l'ensemble des élu•es du groupe Les Écologistes 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.....</u>	48
<u>V202024334 Vœu de l'exécutif sur les expulsions des résidents du foyer des Amandiers géré par l'ADEF et pour l'évolution de la situation des résidents de l'ensemble des foyers .....</u>	48
<u>V202024335 Vœu relatif aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) déposé par Anne BAUDONNE, Karine DUCHAUCHOI et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen .....</u>	48
<u>V202024336 Vœu relatif à la lutte contre les logements vacants à Paris déposé par les élues et élus du Groupe communiste et citoyen.....</u>	49
<u>V202024337 Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous déposé par les élues et élus du Groupe communiste et citoyen.....</u>	51
<u>V202024083 Vœu relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence pour jeunes isolés en recours rue Pierre Bayle Paris 20<sup>e</sup> déposé par Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.....</u>	51
<u>V202024338 Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées déposé par Les Ecologistes du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.....</u>	52
<u>V202024339 Vœu relatif à la préservation et au développement de structures de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'alimentation durable comme TERRA-Kelbongoo déposé par Lila Djellali et le groupe Les Écologistes du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris.....</u>	54
<u>V202024340 Vœu relatif à la réduction des conditions d'accueil à la DRFIP Paris déposé par Laurent Sorel .....</u>	56
<u>V202024341 Vœu relatif à la poursuite des permanences de la Perm'Belleville et de la Perm'Amendes déposé par Laurent Sorel.....</u>	56
<u>V202024342 Vœu relatif à la mise en œuvre d'une offre municipale de soins de santé pluridisciplinaire déposé par Wahiba Halil Bellah .....</u>	58

## M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, membres du public qui est avec nous ce soir en ligne ou en salle, bienvenue. Nous sommes donc le 7 novembre, il est un peu plus de 18h, 18h16 exactement. Le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et à chaque conseiller par moi-même le 31 octobre 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Quelques mots peut-être avant de passer à l'appel, nous nous réunissons aujourd'hui au lendemain de la victoire de Donald TRUMP aux élections présidentielles américaines. Évidemment, ces événements se déroulent loin de nos frontières, mais ils auront des répercussions qui ne peuvent pas nous laisser indifférents. Cette victoire s'est dessinée au terme d'une campagne sous tension, marquée par le retrait du président sortant au profit de sa vice-présidente Kamala HARRIS et les tentatives d'assassinat contre Donald TRUMP. Tout cela soulève des débats à travers le monde et plus particulièrement en Europe, sur l'avenir de nos démocraties. Le message de Donald TRUMP, c'est celui d'un populisme assumé, qui renvoie dos à dos les élites et les migrants, qui assume le mensonge, les fake news, le sensationnalisme, qui n'hésite pas à recourir à l'insulte, à l'incitation à la violence, voire à l'intervention de pays étrangers pour accéder au pouvoir et le conserver. La question que nous devons nous poser n'est pas simplement celle de savoir ce que cette victoire signifie pour les États-Unis, mais aussi ce qu'elle implique pour nous citoyennes et citoyens d'une Europe ouverte, engagée et souvent solidaire. Comme ici dans notre arrondissement, nous devons répondre à des préoccupations qui traversent toutes les démocraties aujourd'hui, les inégalités, en particulier femmes-hommes, la fracture sociale, le sentiment de déclassement des classes moyennes, la montée des populismes et des extrêmes. Kamala HARRIS a-t-elle perdu cette élection parce qu'elle est une femme noire ? Je ne répondrai pas à cette question, mais aucune femme n'a jamais remporté la présidence aux États-Unis, ni en France d'ailleurs. Donald TRUMP a été jugé et reconnu coupable d'agressions sexuelles et c'est vrai qu'à l'approche du 25 novembre, au cours de ce mois de lutte contre les violences faites aux femmes, sa victoire résonne d'autant plus amèrement.

Le rejet des réalités climatiques ne touche pas uniquement les États-Unis, il trouve des résonances jusque dans certains mouvements populistes européens. Les discours climatosceptiques se multiplient et malheureusement trouvent une oreille attentive dans des contextes de crise économique et sociale. Pourtant l'évidence scientifique est là, elle est indéniable. La terre n'est pas plate. Le réchauffement climatique est une réalité. La dégradation de nos écosystèmes est une réalité et les actions que nous entreprenons aujourd'hui détermineront la viabilité de notre planète demain.

Dans ce contexte, nous, élus locaux, avons un rôle crucial à jouer : nous devons poursuivre et renforcer les politiques environnementales qui sont de plus en plus indispensables. Nous avons une responsabilité ici envers les habitants et les habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement, leurs enfants, leurs petits-enfants. Leur garantir non seulement un monde plus juste, mais aussi un avenir dans lequel loger dignement, respirer et se déplacer ne soient pas des privilèges, des droits fondamentaux.

C'est avec cette vision en tête que nous ouvrons aujourd'hui ce Conseil d'arrondissement dans lequel nous serons amenés à nous prononcer sur le Plan local d'urbanisme, le Plan climat et d'autres délibérations, qui ont vocation à adapter notre ville au changement climatique.

Ce soir et dans cette petite introduction, je souhaiterais aussi dire un mot du projet de loi de Finances de l'État, qui prévoit de reprendre 2% de leur budget aux collectivités, soit, selon les associations d'élus, entre 8 et 10 milliards d'euros prélevés annuellement. Bref, un hold-up pour tenter de masquer l'inconséquence du ministre du Budget sortant et une atteinte grave aux principes constitutionnels de libre administration des collectivités. Pour Paris, on parle de 300 millions prélevés chaque année, soit l'équivalent du budget des cantines et de la culture réunie. Le procès en mauvaise gestion, instruit par le Gouvernement contre les collectivités locales alors que celles-ci doivent voter un budget en fonctionnement à l'équilibre, à la différence du budget de l'État, est largement mensonger. Je rappelle en outre que les collectivités portent 70 % des investissements publics sur les territoires et qu'elles font tourner l'économie. Pour Paris, la dotation de l'État à la ville est de zéro alors que parallèlement la ville, dans le cadre de la péréquation participe d'un cinquième de celle-ci au niveau national. En somme, avec ce projet, les collectivités locales seront la vache à lait d'un État en déroute financière, et ce seront les services publics locaux, l'aide aux associations et *in fine* les habitants, notamment les plus modestes qui paieront l'addition.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais je ne saurais conclure sans remercier l'ensemble des équipes de la mairie et des prestataires, qui comme à chaque Conseil sont mobilisés pour que nous puissions débattre et travailler ensemble dans de bonnes conditions ce soir. Je vous souhaite donc à toutes et à tous un très bon Conseil d'arrondissement.

*Le Maire procède à l'appel des présents.*

**M. PLIEZ**

le quorum est atteint. Ainsi, nous allons pouvoir démarrer ce Conseil d'arrondissement. Pour les gens qui nous ont rejoints, je précise que ce soir nous organiserons un débat qui réunira plusieurs délibérations : les DU 142, 133, 152, la DTEC 1, les DLH 233, 237,161, 165,85 187. Notre règlement intérieur le permet et le prévoit. Je reviendrai en temps utile sur les règles d'organisation de ces débats qui vous vous en doutez, porterons sur le PLU-B et sur le Plan climat.

**1. Délibérations**

**202024265 : Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. PLIEZ**

Je vous propose, comme secrétaire de séance, Monsieur JALAMION Michel, qui sera aidé par Madame Erika MELKI, chargée du suivi du Conseil d'arrondissement au sein des services de la mairie ; je vous propose de vous prononcer sur cette nomination.

*Après consultation des membres, Monsieur Michel JALLAMION est désigné comme secrétaire de séance.*

**202024266 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024**

**M. PLIEZ**

La deuxième délibération est l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024. S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de vous prononcer.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Nous allons maintenant passer aux délibérations sur lesquelles des conseillères et conseillers se sont inscrits et nous allons d'abord examiner la dotation de l'état spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement au titre du Budget Primitif 2025. La parole est à Jérôme GLEIZES.

**202024267 : Dotation de l'Etat spécial du 20<sup>e</sup> arrondissement au titre du Budget Primitif 2025**

**M. GLEIZES**

C'est le vote traditionnel de cette dotation qui concerne ce qu'on appelle l'état spécial, c'est-à-dire le budget spécifique au Conseil d'arrondissement, et qui est votée par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris avant le débat budgétaire qui aura lieu en décembre. Comme l'a dit Monsieur le Maire dans son introduction, la Ville de Paris, toutes les collectivités territoriales et tous les départements de France sont dans une énorme instabilité financière, puisque le Gouvernement a prévu de se financer sur le dos des collectivités territoriales. Cela fait plusieurs années que ce système perdure, mais cette fois-ci cela prend un niveau supérieur puisque le Gouvernement a l'intention de prélever directement 2 % des impôts perçus par le Trésor public et reversés aux collectivités territoriales. Cela fait au total 15 Mds à l'échelle française,

Dans cette situation, il faut que nous préparions un budget et notamment le budget de l'arrondissement. En ce qui nous directement ici, les trois dotations (dotation d'animation locale, dotation de gestion locale et dotation d'investissement) sont en légère baisse, de 0,72 % par rapport à au BP de 2024, essentiellement dû au fait que nous bénéficions d'un élément assez positif dans la période, la baisse du coût des fluides.

Je vais revenir un peu plus en détail sur les éléments positifs et les éléments négatifs, en commençant par la première dotation, la dotation d'animation locale, qui baisse de 2,14 %. On peut noter, parmi les augmentations, les travaux urgents ; ils augmentent de 79 000 euros et de 17 %. C'est une dotation qui

permet à l'arrondissement de pouvoir faire face, comme son nom l'indique, à des travaux qui ne sont pas prévus ; notamment sur l'année 2024, cela a permis de réparer l'ascenseur du conservatoire Georges Bizet. Cela a permis de remplacer le châssis de désenfumage du gymnase Maryse Hills et un ouvrant de façade à la médiathèque Martinique Duras. Cela permet, sur des dépenses qui ne sont pas prévues, de pouvoir effectuer des réparations rapides sans passer par d'autres types de financements. La dotation d'animation locale comprend aussi le budget des conseils de quartier ; vous le savez, c'est une tradition au niveau de du 20<sup>e</sup> arrondissement, chaque conseil de quartier bénéficie d'une dotation de 15 000 euros, supérieure à la norme parisienne, qui est de 3 306 euros. Cela fait déjà quatre mandatures que nous appliquons ce principe ; c'est maintenu, bien sûr, dans ce budget.

L'autre dotation assez importante, la dotation de gestion locale, concerne tous les frais relatifs aux bâtiments gérés par la Ville. L'impact des flux est important. Concernant les éléments tout à fait positifs dans ce budget, nous avons une augmentation de 30 000 euros de la dotation pour le Carré de Baudouin, ce qui représente une hausse de 19 %. Nous avons pour les écoles de l'arrondissement une hausse de 130 000 euros, ce qui correspond à une augmentation de 13,71 %. Nous avons une hausse pour la petite enfance de 109 000 euros, soit 4 %. Par ailleurs, une hausse de 139 000 euros sur les espaces verts, soit 13 %. A quoi va servir cette hausse de 139 000 euros ? Ce seront 90 000 euros pour le programme « Rues aux écoles », avec 19 rues en prévision ; 42 000 euros pour la livraison du parc Python Duvernois ; 45 000 euros pour la prise en compte des hausses de prix, parce que malheureusement depuis 2020 nous subissons une augmentation du coût de construction ; 3 000 euros pour les fournitures diverses. Tout cela va permettre d'améliorer les espaces verts sur l'arrondissement. Il y a quand même un élément d'inquiétude dans ce budget, c'est le fait que le budget prévisionnel pour les bibliothèques et les médiathèques est resté identique ; nous risquons, si nous n'arrivons pas à baisser certaines dépenses, d'y revenir au moment du budget supplémentaire.

La dotation d'investissement reste inchangée ; elle est inchangée depuis pas mal de temps.

Je vous invite à voter ce total de 16 560 095 euros, avec une petite baisse de 0,72 %. Merci de votre attention.

#### **M. PLIEZ**

Je vous invite à vous prononcer sur cet état spécial.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DDCT 180 Subventions (28300 euros) à 14 associations pour le financement de 14 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 12 et 20) M. Maxime SAUVAGE rapporteur.**

#### **M. PLIEZ**

Je vous propose de décaler l'examen du débat organisé dont je vous ai parlé, pour permettre l'arrivée du plus grand nombre de conseillers d'arrondissements, et je vous propose de commencer par les autres délibérations ; la première est la DDCT 181 ; la parole est à Maxime SAUVAGE.

#### **M. SAUVAGE**

Je vous propose de m'exprimer sur les 171, 172, 180, 181 et de présenter le vœu de l'exécutif sur la politique de la ville,

Cela fait écho à ce que vous avez pu dire rapidement dans votre introduction, Monsieur le Maire ; avec ces quatre délibérations, on voit à quel point la Ville de Paris a une attention particulière pour les quartiers politiques de la ville, c'est-à-dire ces quartiers populaires, avec des délibérations qui montrent que la politique de la ville est un ensemble de politiques publiques qui concernent différents secteurs, et que pour intervenir et réduire ces inégalités sociales, économiques et culturelles structurelles, il existe plusieurs leviers. Cela peut passer par des appels à projets, cela peut passer par des subventions sur des postes d'emplois aidés, cela peut passer également par des subventions d'investissements. Par exemple, dans les quatre subventions que nous avons à examiner ce soir, la DDCT 171 vise à apporter un cofinancement par la Ville de Paris à 46 emplois adultes-relais, adultes-relais que je vais évoquer dans quelques minutes. C'est également la troisième enveloppe de l'appel à projets politiques de la ville, qui permet de financer des actions en matière de soutien scolaire, en matière de médiation culturelle, en matière d'accès au sport, en matière de végétalisation, bref, énormément de thématiques

qui permettent d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitantes et des habitants des quartiers politiques de la ville.

Je le disais, la Ville de Paris a une ambition très forte dans ces quartiers populaires, dans un contexte budgétaire très contraint, puisque le projet de loi de Finances actuellement discuté à l'Assemblée Nationale prévoit un coup de rabot sur les collectivités territoriales à hauteur de 11 milliards d'euros et que ces 11 milliards d'euros vont avoir des déclinaisons très concrètes pour la Ville de Paris, qui a fait le choix de maintenir son accompagnement dans les quartiers populaires au même niveau qu'auparavant, ce qui veut dire que la Ville de Paris devra faire des choix difficiles à partir du moment où elle devra voter son budget de fonctionnement à l'équilibre. Nous pouvons nous féliciter d'être dans cette municipalité. De plus, l'État, au-delà d'opérer un coup de rabot sur les collectivités territoriales, fait également le choix de réduire drastiquement les crédits budgétaires qui sont ceux de l'État pour financer directement la politique de la ville, puisque le programme 147 de la mission « Cohésion des territoires » diminue à hauteur de 14 % ; ce sont plus de 80 millions d'euros en moins avec des déclinaisons très concrètes pour les quartiers politiques de la ville, pour les postes d'adultes-relais (- 200 co-financés par l'État par rapport à l'exercice budgétaire précédent), ce qui explique pourquoi depuis quelques semaines et quelques mois, la Préfecture d'Île-de-France nous disait que d'un côté les postes adultes-relais étaient gelés, puis ensuite que certains n'allaient pas être prolongés plus de 6 ans. Voilà les raisons : des coupes budgétaires massives de plusieurs millions d'euros sur ces questions. Cela porte également sur les aides à l'emploi via le FONGEP, via des emplois francs. C'est aussi le fond de participation des habitants qui voit ses crédits diminuer. Nous avons eu un premier message avec l'installation du Gouvernement Barnier et l'absence de ministre en charge de la politique de la ville. On a là une autre déclinaison concrète de leur peu de cas fait pour les quartiers populaires, avec ces baisses de moyens massives. C'est pour cela que je vous invite à voter les quatre délibérations que j'ai rapidement présentées et ce vœu, dont je vais vous relire les attendus :

- que le Gouvernement rétablisse les crédits budgétaires du programme 147, Politique de la ville, dans le PLF 2025, à hauteur de ceux votés dans la loi de finances initiale pour 2024 ;

- que le Gouvernement présente une feuille de route ambitieuse pour la politique de la ville coconstruite avec l'ensemble des acteurs qui la mettent en œuvre, comme les collectivités territoriales, dont les moyens doivent être préservés dans le PLF 2025. Je vous remercie.

### **Mme HALIL BELLAH**

Les contrats adultes-relais sont des contrats précaires. Vous dites que c'est la troisième enveloppe, c'est très bien. Le contrat de ville a été renouvelé jusqu'en 2030, mais que se passera-t-il après pour ces personnes qui sont embauchées en contrat adultes-relais si le contrat de ville n'est pas renouvelé ? Quel sera l'avenir de ces gens qui sont rémunérés avec des contrats adultes-relais ? Que se passera-t-il exactement ? Est-ce que cela s'arrêtera une fois que les contrats de ville s'arrêteront ? Vont-ils pouvoir continuer après 2030 ? Avez-vous un écho là-dessus ou pas ?

### **M. SAUVAGE**

Il est difficile de savoir quelles seront les orientations budgétaires en 2030 ; nous avons déjà des incertitudes pour celles de 2026, et celles de 2025 ne sont pas totalement arrêtées d'ailleurs puisque la discussion est en cours. Certains postes adultes-relais peuvent être signés en CDI. Ils ne sont pas tous en CDD. Effectivement, certains sont en CDD, la Préfecture d'Île-de-France nous dit qu'elle ne souhaite pas prolonger ces contrats alors qu'on parle de personnes qui pour certaines sont à quelques années de la retraite ; non seulement cela les met en grande difficulté personnelle, mais cela met aussi en grande difficulté les associations qui les emploient, parce que généralement c'est le seul poste salarié. Je vais vous réexpliquer le mode de fonctionnement des adultes-relais ; l'État les finance à hauteur de 19 000 euros. Mais pour permettre à l'association d'avoir une prise en charge totale publique de l'emploi au niveau du SMIC, la Ville de Paris apporte un cofinancement, à hauteur de 5 100 euros. C'est l'objet de la délibération 171, que nous examinons ce soir. Ce co-financement existe dans très peu de collectivités territoriales ; cela permet vraiment d'avoir un reste à charge zéro, pour un salarié à temps plein dans l'association. C'est un effort très important de la Ville de Paris, plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année, nous pouvons en être très fiers, mais le problème, c'est que pour avoir ce complément, il faut avoir le poste adulte-relais initial ; c'est là où c'est problématique, parce que soit l'État décide les supprimer, soit il décide ne pas les renouveler. Nous sommes complètement impuissants. C'est pour cela que nous nous sommes mobilisés au dernier Conseil d'arrondissement ; nous avons voté un vœu sur la question des adultes-relais. Plus généralement, nous nous battons pour la question des moyens de la politique de la ville au niveau de l'État.

**M. PLIEZ**

Merci. Je crois que j'ai une autre prise de parole. Madame GAFFORELLI.

**Mme GAFFORELLI**

. Nous souhaiterions que l'on reconnaisse que la politique de la ville est essentielle pour lutter contre toutes ces inégalités persistantes dans les quartiers populaires. La réduction des crédits et la suppression des postes adultes-relais compromettent gravement la capacité des collectivités à répondre aux besoins de ces quartiers, en particulier dans le contexte où les inégalités sociales et économiques demeurent très fortes. L'Etat doit garantir des moyens suffisants pour soutenir les initiatives locales et permettre aux collectivités, notamment la Ville de Paris, de mettre en œuvre des projets à long terme et ambitieux. La politique de la ville doit être une priorité, car elle touche directement à la cohésion sociale, à l'égalité des chances et à la réduction de la fracture territoriale. Le Gouvernement se doit de rétablir les financements et de définir une stratégie claire et soutenue pour répondre à ces enjeux essentiels pour l'avenir du pays. Nous voterons pleinement les délibérations et ce vœu. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci. Madame DASPET.

**Mme DASPET**

Merci pour ce vœu. Nous aimerions mieux ne pas avoir à le voter, mais évidemment nous allons le voter avec enthousiasme. Je trouve qu'on commence à arriver à un degré de paradoxe extrême. Je ne sais pas comment vont être réparties ces coupes budgétaires, mais si cela continue comme ça, les frais d'administration des subventions vont être supérieurs aux subventions accordées. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais l'enveloppe qui est donnée sur Paris n'est pas énorme du point de vue de l'Etat ; si elle baisse encore, il faudra se poser collectivement la question de demander d'autres façons de fonctionner, parce que cela n'a plus de sens.

**M. PLIEZ**

Madame DJELLALI.

**Mme DJELLALI**

Merci Monsieur le Maire. Je me joins à mes camarades pour pouvoir dire également tout notre soutien sur ce vœu et sur ces délibérations. Il y a quelque temps, nous avons eu ces mêmes peurs au niveau de Territoires zéro chômeur de longue durée.

Par ailleurs, par vase communicant, une crainte s'est exprimée au niveau de l'économie sociale et solidaire, en raison d'une coupe budgétaire de 25 %, ce qui correspond à 200 000 emplois en France. Se rajoutent à cela des contrats adultes-relais qui sont aussi dans des structures de l'ESS ; en fait, ce n'est plus une coupe budgétaire, il s'agit de la fin de tout ce qui peut exister au niveau territorial et au niveau social. Donc nous nous joignons à ce vote, favorablement.

**M. PLIEZ**

Monsieur SOREL.

**M. SOREL**

Moi aussi je me joins à mes collègues, en soutien à ces délibérations et à ce vœu, d'abord en partageant l'inquiétude que nous avons toutes et tous ici sur les désengagements de l'État. Et la question qui est posée à la Ville, c'est jusqu'à quel point elle peut se substituer à l'État. Il est donc nécessaire d'avoir des arbitrages budgétaires et aussi d'avoir des précisions, par exemple sur la façon dont la Ville met en œuvre la politique de la ville dans les quartiers, avec notamment les périmètres d'intervention au-delà de la géographie prioritaire. Nous en parlerons certainement au Conseil de Paris suivant, mais des inquiétudes ont été soulevées par les Equipes de développement local.

### M. PLIEZ

Monsieur le rapporteur, je vous laisse conclure.

### M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Au-delà du périmètre politique de la ville, défini par des critères légaux, qui sont mis en œuvre ensuite via le contrat de ville et sur lesquels nous n'avons aucune marge de manœuvre, la Ville, cette fois-ci, et notamment face à la réduction de la carte imposée par l'État, a mis en place un pacte populaire pour les quartiers parisiens, que nous avons voté au dernier Conseil d'arrondissement, et qui montre l'ambition de la Ville pour aller au-delà des seuls QPV. Ce sont des moyens humains et financiers supplémentaires pour ces quartiers populaires, et nous pouvons nous réjouir que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, plusieurs quartiers qui n'étaient pas en quartier politique de la Ville entrent dans ce périmètre ; c'est une très bonne chose.

Sur la question de la fusion des EDL, ce qui est certain, c'est que l'évolution de la carte que nous avons subie impose dans tous les cas de devoir s'adapter. Pourquoi ? Parce que par exemple sont apparus deux quartiers politiques de la ville dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, qui jusqu'à maintenant n'étaient pas en QPV, et il y a une réduction majeure du périmètre des quartiers politiques de la ville, à la fois dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons eu cette chance, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, de conserver quasiment notre carte initiale ; c'est d'ailleurs pour ça, et je le dis de manière très transparente, qu'avec le Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, nous ne sommes pas favorables à une fusion d'équipes d'EDL qui concernerait celle de Belleville-Amandiers. La dernière chose que je peux dire, c'est que, dans ce marasme financier, il y a une petite lueur positive que nous n'avons pas forcément vue au départ, avec l'augmentation nécessaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties. On a de fait une augmentation de ce que représente l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux, pour leur patrimoine en quartier politique de la ville. Ainsi, les leviers financiers induits par cet abattement pour travailler avec les bailleurs sociaux sur l'amélioration du cadre de vie, sur l'occupation des pieds d'immeubles, sur l'animation des espaces publics autour de ces pieds d'immeuble, vont plus que doubler. Cela va nous donner une marge de manœuvre pour travailler avec les bailleurs sociaux sur des projets associatifs en pied d'immeuble, sur les places publiques à côté de ces pieds d'immeubles, sur l'animation des espaces verts, des équipements sportifs, avec des moyens financiers plus que doublés. Pour le 20<sup>e</sup> arrondissement, c'est vraiment une marge de manœuvre inattendue. Je sais que Mélody TONOLLI, avec les bailleurs sociaux, est en train de travailler une nouvelle convention ; cela va nous permettre de faire de nouvelles choses dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, et c'est très précieux.

### M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de voter d'abord la DDCT 180 puisque c'est celle-ci que nous avons choisie.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**V202024332 Vœu de l'exécutif relatif à la baisse des crédits budgétaires pour la politique de la ville dans le PLF 2025**

### M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur le vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**2024 DDCT 149 Subventions (46.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations. M. Jean Baptiste SALACHAS rapporteur**

### M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'examiner la DDCT 149, la parole est à Jean-Baptiste SALACHAS.

### **M. SALACHAS**

La DDCT 149 est une subvention à Couleurs Brazil à hauteur de 2 000 euros, et je suis content de pouvoir vous présenter cet accompagnement ; en effet, Couleurs Brazil subit depuis plus de 5 années de très gros problèmes de dégâts dans ses locaux. La mairie, autour du Maire, de Maxime SAUVAGE, est au chevet de cette association pour essayer de la sortir de l'ornière et la remettre à flot, et c'est ce qui est en train de se faire. Je voudrais rattacher une autre délibération, la DAC 349 ; elle n'est pas à l'ordre du jour.

### **M. PLIEZ**

Allez-y, présentez-la.

### **M. SALACHAS**

Cette délibération 349 est une enveloppe de la DAC qui concerne l'action culturelle de proximité ; à cette même occasion, le festival de Couleurs Brazil est abondé à hauteur de 4 000 euros. C'est aussi l'occasion de vous dire que cela concerne aussi sur le 20<sup>e</sup> :

- Le Septembre indien, accompagné à hauteur de 4 000 euros ;
- Le son du Bendir, qui fait un sacré travail, à hauteur de 2 000 euros ;
- La Compagnie Pièce montée, à hauteur de 2 000 euros.

J'étais en train d'oublier une subvention de 4 000 euros pour la Huppe Galante.

### **M. PLIEZ**

Je vous propose déjà de voter sur la DDCT 149.

Nous avons bien entendu les messages importants délivrés sur ces associations.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DSP 74 Subvention (88 000 euros) à l'association LE BUS DES FEMMES (20<sup>e</sup>). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure**

### **M. PLIEZ**

Je vous propose d'enchaîner sur la DSP 74. La parole est à Emmanuelle RIVIER.

### **Mme RIVIER**

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai tenu à présenter cette délibération pour attirer votre attention sur l'association qui bénéficie d'une subvention, Le Bus des femmes ; c'est une association assez extraordinaire puisque c'est une association qui intervient auprès d'un public de travailleuses du sexe et de prostituées, mais c'est surtout une association qui travaille non seulement pour, mais avec les personnes en situation de prostitution. C'est ce qu'on appelle une association communautaire. Il y a au sein du Conseil d'administration et du Bureau des travailleurs du sexe en activité ; cela se répercute donc au niveau de toutes les strates de l'association. Il y a 8 ou 9 salariées dans l'association, dont certaines sont issues du milieu de la prostitution et ont décidé d'en sortir ; elles ont été accompagnées pour ça.

Cette association est également remarquable parce qu'elle s'est fondée à partir d'une réflexion de sociologues qui a démarré dans les années 1980 sur la façon d'aborder ce public très particulier ; en effet, les situations sont très diverses, il y a des situations de traite et il y a des situations de travail du sexe. Ce ne sont pas du tout les mêmes situations. C'est aussi un contexte où le sida a commencé à faire des ravages ; l'association s'est créée dans les années 1990 et aujourd'hui elle effectue un travail absolument remarquable et utile, qui intéresse à double titre le 20<sup>e</sup>.

Tout d'abord, le siège social qui accueille le public bénéficiaire des activités de cette association se situe dans le 20<sup>e</sup> rue des Amandiers ; par ailleurs, un bus fait de « l'aller vers » et se déplace sur les lieux de prostitution. Il intervient dans plein d'endroits et pas seulement à Paris, mais aussi à Belleville, qui, vous le savez, est un lieu de prostitution, en particulier de personnes chinoises.

Cette association intervient sur deux axes :

- Pour les personnes en situation de prostitution et les travailleuses du sexe, pour la promotion des droits et de la dignité, des actions communautaires de santé, des actions d'insertion qui touchent la vie familiale, sociale et professionnelle. L'association a cinq parcours de sortie pour les personnes qui sont désireuses de changer d'activité et de sortir de la prostitution :

- Un autre volet de lutte contre la traite des êtres humains ; leur leitmotiv est d'accompagner les personnes dans leur choix, quel que soit leur choix. C'est important et c'est très emblématique de l'état d'esprit et de la façon de travailler de cette association.

Pour vous donner une idée, pour l'année 2023, le Bus des femmes, avec son équipe de 9 salariés a soutenu 650 personnes, pour les entretiens de santé, notamment (c'est un exemple parmi d'autres), 250 sur les aspects sociaux et 18 000 contacts lors des maraudes. L'impact est donc très important, avec une équipe de 9 salariés, ce siège social et ce bus des femmes.

C'est une subvention de 88 000 euros que je vous appelle évidemment à voter.

#### **M. PLIEZ**

Merci. J'insiste effectivement sur l'importance du travail qui est fait depuis de longues années par le Bus des femmes, je vous invite à vous prononcer sur cette DSP 74.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

#### **2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions. Mme Carine EKON rapporteure**

#### **M. PLIEZ**

Nous examinons maintenant la DAE 178. J'ai deux demandes de prise de parole : Laurent SOREL, Wahiba HALIL BELLAH. Carine EKON est la rapporteure.

C'est une subvention aux associations de commerçants pour les illuminations de fête de fin d'année.

#### **M. SOREL**

Je me suis inscrit parce que quelque chose m'a fait sursauter en regardant le programme du Conseil de Paris, c'est que l'on va subventionner les décorations de Noël aux Champs-Élysées je pense que sur les Champs-Élysées il y a suffisamment de commerces pour financer les décorations. Louis Vuitton, Nike, Adidas et autres ont suffisamment de moyens. Cela laissera d'autant plus de moyens pour des décorations de Noël dans les quartiers populaires, dans les endroits à Paris où l'on a besoin de ces lumières.

Un point est bien dans cette délibération, c'est de limiter.; tant mieux que ce soit que ce soit subventionné, mais je pense qu'il y aurait besoin de plus de moyens dans les quartiers populaires pour les habitants aient droit aussi à un peu plus de beau.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Madame HALLIL BELLAH.

#### **Mme HALLIL BELLAH**

Sur ce projet de délibération, je constate un fort déséquilibre entre la seule subvention prévue pour une association de commerçants du 20<sup>e</sup>, qui a été créée le 7 novembre 2022, et celle des autres arrondissements, dont certains sont très riches effectivement (5, 6, 7,8, 9, 16 et 17<sup>e</sup>). Je pense que le 8<sup>e</sup> n'a pas besoin d'être subventionné pour illuminer les Champs-Élysées ou les commerces d'à côté. On aurait préféré que ce soit dans nos quartiers. Or, dans le projet de délibération, il est précisé que les principes de calcul de subventions ont été retravaillés suivant trois principes, dont le troisième visant à privilégier les associations qui illuminent les quartiers prioritaires politiques de la ville et les quartiers populaires tels que définis par le pacte pour les quartiers en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, lesquels à ce titre devraient percevoir une subvention de 40 % du budget de l'action. En outre de ces trois principes découle des priorités dont en particulier celle de soutenir au maximum les associations situées dans les quartiers populaires. Comment se fait-il qu'une seule association du 20<sup>e</sup> bénéficie de ce projet de subvention pour les illuminations des fêtes de fin d'année, alors que j'ai retrouvé sur le site de la

mairie du 20<sup>e</sup> d'autres associations de commerçants ? D'ailleurs, la mise à jour du site des associations de commerçants date du 6 mars 2017 ; nous sommes en 2024, Monsieur le Maire. Je pense que d'autres associations ont dû s'inscrire.

Par ailleurs, comment concrètement la Mairie de Paris, et plus précisément la Mairie du 20<sup>e</sup>, met en œuvre le troisième principe visant à subventionner l'illumination des quartiers populaires en QPV ou pas ? Quelles incitations sont prévues par l'exécutif parisien pour amener les associations de commerçants du 20<sup>e</sup> et les commerçants de ces zones qui ne sont pas inscrits dans une association, à participer ? Qui prend la décision du choix des associations ? Est-ce que l'information est diffusée auprès des commerçants en dehors du site paris.fr ?

Je pourrai proposer certaines rues : rue Belgrand, boulevard Davout, rue Haxo rue d'Avron, rue de Bagnolet, ainsi que d'autres.

Il faut se dire que les quartiers populaires ne sont pas que des statistiques de l'APUR, mais bien des quartiers qui ont aussi des richesses culturelles. Merci.

#### **M. PLIEZ**

Madame EKON, voulez-vous répondre à toutes ces interpellations ?

#### **Mme EKON**

Je vais répondre précisément.

D'abord à Monsieur SOREL ; nous ne sommes pas aux Champs-Élysées dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et je me réjouis d'ailleurs de faire partie de cet arrondissement et d'être élue au commerce de cet arrondissement, puisque les commerces de proximité du 20<sup>e</sup> arrondissement participent activement à la vitalité économique et à l'animation de nos quartiers. Je vais d'abord répondre, mais j'avais quand même prévu une intervention pour louer cette subvention à l'association Sorbier. Pourquoi seulement l'association Sorbier ? Tout simplement parce que cela fait quatre ans maintenant que nous sommes élus, et que quand nous sommes arrivés aux responsabilités, je me suis aperçue que les associations de commerçants en place dont vous vous faites mention sur le site de la mairie du 20<sup>e</sup> n'étaient plus du tout actives. Nous avons incité les commerçants, avec l'aide de la CCI notamment, à se constituer en association de commerçants, ce qui est extrêmement compliqué ;. Nous peinons à les mobiliser, je vous l'accorde volontiers, mais il nous reste encore quelque temps pour les inciter, et je veux saisir cette délibération pour les encourager à se constituer en association. Pourquoi seulement l'association Sorbier ? Il s'avère que pour le 20<sup>e</sup>, une seule association a déposé une demande, c'est l'association Sorbier.

Quels sont les critères d'attribution de ces subventions ? Ils sont encadrés par la loi ; c'est la DAE notamment qui instruit les dossiers et qui met en place les attributions en question.

Pourquoi les quartiers populaires ? Les quartiers populaires bénéficient d'un dispositif, co-financé, et qui dans le 20<sup>e</sup> arrondissement a lieu tous les ans spécifiquement et illumine le quartier de Saint-Blaise et Vitruve. Tous les ans, nous sommes donc sollicités pour reconduire ces illuminations de Noël. En mairie, depuis 2020, nous avons pris la responsabilité d'illuminer d'autres secteurs de l'arrondissement, parce que quand nous sommes arrivés, nous trouvions que pendant les fêtes de l'année, certains axes de l'arrondissement étaient bien plus mornes et bien plus tristes. Donc nous choisissons de financer les illuminations de Noël, notamment sur les portes et sur l'axe Gambetta. Ici, il s'agit d'une délibération qui octroie à l'association Sorbier une subvention de 3 400 euros pour les fêtes de fin d'année, et je pense qu'au-delà du côté festif et au-delà du côté fêtes de fin d'année, c'est aussi une démarche et une volonté politique de la Ville de Paris de soutenir les commerçants de proximité.

#### **M. PLIEZ**

Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération. Et nous continuerons à tenter de convaincre les commerçants de se constituer en association et de répondre à ces appels aux illuminations.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DAE 272 Subvention (250.000 euros) à l'association EPEC (19e) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 du projet AVEQ « Aller Vers l'Emploi dans les Quartiers ». Mme Carine EKON rapporteure**

## M. PLIEZ

Je redonne la parole à Madame EKON pour nous parler de la DAE 272.

## Mme EKON

Merci Monsieur le Maire. Je voulais me saisir de cette subvention pour vous parler de l'association EPEC et de son projet AVEQ. Il s'agit d'une délibération qui octroie une subvention de 150 000 euros à l'association.

Le Pacte parisien pour les quartiers populaires incarne une réelle volonté ambitieuse de transformer les réalités des 35 quartiers de notre capitale identifiée comme prioritaires par la carte des quartiers populaires adoptée lors du Conseil de Paris de juillet 2024. En redoublant d'efforts et de moyens, ce pacte s'engage à offrir des réponses concrètes et à donner un nouvel élan à ces quartiers portés par les talents et les aspirations de leurs habitantes et habitants. L'étude de l'APUR parue en juillet 2024 vient malheureusement confirmer les obstacles que rencontrent de nombreuses et nombreux résidentes et résidents dans leur parcours vers l'emploi et le fait que le taux de chômage reste élevé dans ces quartiers populaires : 15 % contre 11 % en moyenne à Paris, et certains secteurs du 20<sup>e</sup> arrondissement en sont particulièrement marqués.

Pour faire face à ces défis, l'association Ensemble Paris Emplois Compétences, (EPEC), dont je salue le travail de sa présidente, Geneviève GARRIGOS ici présente et de sa directrice Sylvie CLEMENCEON, a lancé une initiative audacieuse et innovatrice dans le dispositif qui s'appelle « Aller vers l'emploi dans les quartiers populaires », sous l'acronyme AVEQ. Ce projet vise à aller au-devant des habitantes et habitants, à tisser des liens et à leur apporter un accompagnement personnalisé, ouvrant ainsi de nouveaux chemins vers l'insertion professionnelle. Depuis juillet 2022, la Ville soutient activement ce projet grâce à une convention pluriannuelle d'objectifs, courant jusqu'en septembre 2025. À travers une équipe de médiateurs engagés, une coordinatrice et quatre médiateurs emploi recrutés par l'EPEC, ce dispositif œuvre au plus près des habitantes et habitants. Il s'appuie sur un vaste réseau de partenaires de quartiers et d'acteurs de l'emploi et de l'insertion, réunis mensuellement, et sur une action coordonnée et profondément ancrée dans le tissu local. Ensemble, ils incarnent l'espoir de voir ces quartiers s'épanouir et leurs habitantes et habitants trouver enfin une place reconnue dans l'économie de leur quartier. Le médiateur dédié au quartier Fougères-le-Vau, aux portes du 20<sup>e</sup> arrondissement, a pris ses fonctions en juin 2023, et ce projet s'adresse principalement aux adultes de ce quartier éloignés de l'emploi sans accompagnement socioprofessionnel. La stratégie vise en priorité des personnes en situation de précarité sans appui du service public de l'emploi. Le choix de ce quartier s'inscrit dans la dynamique du projet Territoire zéro chômeur de longue durée que vous connaissez déjà toutes et tous, qui aujourd'hui est très dynamique dans l'arrondissement ; 32 salariés en CDI et 7 secteurs d'activité. Un deuxième médiateur emploi est attendu pour renforcer le quartier Belleville-Amandiers, et pour financer ce poste, l'EPEC a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt et attend une réponse d'ici novembre.

Pour que le droit à l'emploi soit une réalité pour tout le monde, je vous invite à voter à l'unanimité cette délibération. Merci.

## M. PLIEZ

L'unanimité, moins la présidente de l'EPEC, qui ne prendra pas part au vote. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DSOL 166 Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure**

## M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à examiner la DSOL 166. La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

**Mme DUCHAUCHOI**

. Cette délibération concerne des subventions aux associations et notamment plusieurs qui concernent les actions en direction des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la politique parisienne en matière d'accessibilité universelle, il était important de mettre l'accent sur ce que font ces associations pour favoriser l'accès aux droits, à l'information, à l'accompagnement des familles. Je voulais faire un petit clin d'œil particulier sur l'association qui s'appelle le Relais atypique ; c'est une association qui fait partie de la Résidence de l'accessibilité. Elle y est très active ; elle fait partie aussi du Conseil local du handicap. Cette association a été montée par une maman d'enfants autistes, et travaille sur l'accompagnement d'autres familles d'enfants autistes. Elle a pu accompagner en 2024, 62 familles et permet aussi des temps de répit.

Je vous invite donc à voter favorablement cette subvention. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci, je vous invite à voter cette délibération.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13<sup>e</sup> arrondissement (13<sup>e</sup>) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14<sup>e</sup>). Dispositif ELIAHS (13<sup>e</sup>,17<sup>e</sup>,18<sup>e</sup>,19<sup>e</sup>,20<sup>e</sup>). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure**

**M. PLIEZ**

La parole est à nouveau à Karine DUCHAUCHOI pour la DSP 77.

**Mme DUCHAUCHOI**

Je vous remercie, Monsieur le Maire. De nouveau un petit clin d'œil sur un dispositif que j'ai déjà défendu dans cet arrondissement le dispositif ELIAHS, les Equipes de liaisons intersectorielles d'accompagnement et de l'habitat en soin. La particularité de ce dispositif c'est qu'il a été expérimenté en 2017 dans le 20<sup>e</sup> dans le cadre du comité local de santé mentale et que maintenant il est dans le 13<sup>e</sup> et dans le 19<sup>e</sup>, et une nouvelle expérimentation lancée dans le 18<sup>e</sup>. C'est un dispositif particulier, mais qui est très intéressant dans sa dynamique puisqu'il est co-financé par l'ARS, les bailleurs sociaux volontaires, la Ville, le GHU. L'idée est d'accompagner et de former des gardiens d'immeubles et de faire en sorte que des gens en difficulté de troubles psychiques puissent être identifiés, accompagnés, qu'ils puissent avoir une médiation, de façon à pouvoir les orienter vers le soin ou faire une liaison avec le soin. C'est un dispositif assez intéressant, assez important quand on sait la difficulté que peuvent vivre le GHU et la psychiatrie en ce moment ; c'est un dispositif qui est très utilisé dans le 20<sup>e</sup>. Je vous invite donc à voter cette délibération.

**M. PLIEZ**

Le vote est lancé,

**Mme DUCHAUCHOI**

Une procédure globale est pensée, ce n'est pas seulement le gardien qui interpelle, il y a une procédure globale, ils sont accompagnés, ils sont formés, c'est un ensemble de processus avec les partenaires, ARS, GHU, et cetera. C'est assez complexe, mais c'est une démarche globale.

**M. PLIEZ**

Finissons de voter.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DAE 5 Convention et subvention (190 000 €) pour L'Accélérateur Parisien d'Innovation Locale pour l'Emploi (LA PILE) (19<sup>e</sup>). Mme Carine EKON, rapporteure**

**M. PLIEZ**

La DAE 5. La parole est à Madame EKON.

**Mme EKON**

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération, que j'ai l'honneur de rapporter, propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 190 000 euros à l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi, connu sous l'acronyme de LA PILE, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, signée avec la Ville de Paris. LA PILE est un organisme qui a été créé dans l'objectif d'encadrer et de renforcer l'essaimage sur le territoire de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Elle a été créée en 2021, après l'expérimentation du 13<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la première loi qui a instauré cette expérimentation sur le territoire français. Depuis sa fondation, LA PILE assure un appui opérationnel à l'animation territoriale indispensable au déploiement réussi de l'expérimentation. LA PILE encourage ainsi la dynamique d'innovation territoriale et soutient la montée en puissance des Entreprises à but d'emploi, dont une est implantée dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, la Compagnie du 20<sup>e</sup>, que vous connaissez déjà toutes et tous. Dans cet objectif, LA PILE a renforcé ses équipes en recrutant des ressources humaines dédiées au suivi des comités locaux pour l'emploi dans les arrondissements qui ont été habilités. Trois nouvelles personnes ont ainsi intégré LA PILE, dont une exclusivement dédiée au territoire Fougères-le-Vau.. Cette subvention de 190 000 euros va permettre de financer des salaires des trois chefs de projets territoriaux, de financer des actions de mobilisation qui sont vraiment primordiales pour capter des volontaires dans cette expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Cela permet également de financer une partie des salaires de la directrice générale et de la cheffe de projet emploi ainsi que les charges liées à leur intervention.

Ce renouvellement de partenariat rejoint l'ambition de la Ville de soutenir cet essaimage Territoires zéro chômeur de longue durée, de réunir les moyens à la hauteur des enjeux de création d'emplois dans les territoires habilités. Depuis l'habilitation de Fougères-le Vau et la création de l'EBE la Compagnie du 20<sup>e</sup>, ce sont 32 CDI qui ont été signés, et 6 projets de recrutement sont en cours pour le mois de novembre. C'est une Entreprise à but d'emploi qui est extrêmement dynamique sur le territoire et qui a vocation à se développer davantage. Je vous invite à voter à l'unanimité cette délibération. Merci beaucoup.

**M. PLIEZ**

C'est à vous.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DAE 22 Subventions (200 000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et trois réseaux de l'IAE. Mme Lila DJELLALI rapporteure**

**M. PLIEZ**

La parole est maintenant à Madame DJELLALI, qui va nous parler de la DAE 22, et qui en même temps nous évoquera les DAE 23 et 25 ; mais nous voterons pour la DAE 22 à la fin. À vous.

**Mme DJELLALI**

Effectivement, je souhaitais réunir ces trois délibérations, les DAE 22, 23 et 25, afin de montrer l'importance de l'économie sociale et solidaire comme structure d'intérêt général, qui œuvre vers le retour à l'emploi par le dispositif de l'IAE, l'Insertion par l'activité économique. Je souhaitais les présenter ensemble parce que je souhaitais montrer que là où l'État restreint et conditionne des droits, l'ESS, surtout à Paris, propose le chemin inverse, c'est-à-dire celui du droit inconditionnel à l'emploi et au retour à l'emploi ; Ces trois délibérations visent à soutenir au total 110 structures de l'Insertion par l'activité économique dans deux appels à projets, celui qu'on nomme « Dynamique, insertion par l'activité économique », celui de la transition économique de l'insertion par l'activité économique, et une subvention pour des structures menant des actions d'insertion pro, du RSA et d'autres publics fragiles.

Au total ce sont 65 structures à Paris, 13 dans le 20<sup>e</sup>, juste pour cette subvention. Ce sont au total 17 structures de l'IAE qui œuvrent dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et qui accompagnent des publics éloignés de l'emploi. Et il faut savoir que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, depuis le début du mandat, plus de 1000 nouvelles personnes bénéficient de ce dispositif. C'est pour cela que je vous demande de voter favorablement la DAE 22

**M. PLIEZ**

Merci. Je propose de vous prononcer sur la DAE 22, sachant qu'évidemment elle regroupe également d'autres subventions et d'autres structures.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DFPE 149 Reconditionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur**

**M. PLIEZ**

Nous examinons maintenant la DFPE 149. La parole est à Madame DASPET, puis à Monsieur JALLAMION, et Monsieur BOUHDIDA est le rapporteur.

**Mme DASPET**

Je vais être extrêmement rapide parce que nous serons au moins deux à dire la même chose. Nous avons un souci sur cette délibération dans le sens où elle rassemble différents projets de conventionnements de crèches associatives et confessionnelles, et nous souhaiterions que soient dissociés les votes, pour préparer l'avenir sur les attributions potentielles de subventions entre les crèches confessionnelles, une par une, et les autres crèches de droit plus commun.

**M. PLIEZ**

Proposition entendue. Monsieur JALLAMION.

**M. JALLAMION**

C'est la même proposition puisqu'il s'agit de donner des conventions à des associations pour qui notre groupe de toute façon ne votera pas les subventions ; nous trouvons que c'est curieux de ne pas les dissocier les unes des autres. S'il était possible de les dissocier, nous voterions, sauf pour les crèches concernées.

**M. PLIEZ**

Je vais laisser le rapporteur répondre.

**M. PLIEZ**

Je vais vous répondre à tous. Ce n'est pas possible, puisqu'il s'agit d'un renouvellement de conventions, et non d'attributions de subventions ; ce renouvellement est groupé, c'était la même chose il y a trois ans, c'est tous les trois ans et en tout cas nous n'avons pas le pouvoir ici. Nous notons la remarque et nous sommes prêts à la faire remonter ; il faudrait pouvoir que ces conventions soient individualisées, ce que j'entends, mais ce soir, pour cette délibération, nous n'avons pas pouvoir de voter de manière distincte.

**M. BOUHDIDA-LASSERRE**

Pour revenir sur la forme, en effet, c'est la forme qui a présidé il y a trois ans, comme le maire le rappelait. Si on s'en tient à cet argument, il y a trois ans, la même délibération avait obtenu une majorité de votes positifs et avait été validée par le Conseil ; si on s'en tient à ce seul argument, je vous invite à voter le plus largement possible pour cette délibération. Je tenais simplement à dire que pour deux des trois associations concernées, je me suis rendu directement dans les lieux. J'ai pu constater les progrès,

les efforts et le fait que le cahier des charges est totalement respecté, que les équipes sont diverses au sein des équipements, que par ailleurs les familles et les personnels souffrent du contexte international et national, et font l'objet d'insultes à la sortie des établissements, par exemple. Des progrès ont été faits au niveau des horaires, point soulevé les années précédentes.

**M. PLIEZ**

Qui est un conventionnement et pas une subvention.  
Madame DASPET.

**Mme DASPET**

Explication de vote : je ne doute pas une seconde du travail qui est fait pour surveiller ces crèches, pour les contrôler comme on contrôle toute crèche, et j'entends avec plaisir que cela évolue favorablement. Mais si cela évolue favorablement, c'est parce qu'on a créé les conditions de surveiller et de mettre la pression. Je remercie Monsieur le Maire de bien vouloir se porter voix pour nous sur la demande de dissocier ces conventions et je regrette qu'il y a trois ans nous n'ayons pas vu qu'elles étaient groupées. En conséquence, nous ne prendrons pas part au vote sur la forme de cette délibération.

**M. PLIEZ**

Monsieur JALAMION.

**M. JALLAMION**

Notre groupe ne prendra pas part au vote. Nous saluons le travail de l'adjoint, qui a été remarquable, nous savons le travail qui est fait, le suivi qui est fait, nous le remercions d'avoir une meilleure lecture. Pour nous, c'est un problème de fond, nous sommes contre le subventionnement des crèches confessionnelles ; sur le fond, de toute façon nous voterions contre. Nous comprenons le travail qui a été fait, mais nous considérons que l'argent public doit aller en effet à des structures publiques ou en tout cas associatives laïques ;

**M. PLIEZ**

Madame HALLIL BELLAH, puis Monsieur SOREL.

**Mme HALLIL BELLAH**

Merci. Je rejoins mes collègues, ". Mais effectivement, il aurait fallu dissocier les associations, certaines plus religieuses que d'autres. Et il ne faut pas oublier que ce sont des structures qui reçoivent des subventions publiques et que c'est l'argent du contribuable.

J'ai feuilleté les documents ; pour certaines associations, il manque des éléments par rapport aux documents comptables remis au commissaire aux comptes.

Des obligations sont à respecter : conditions d'admission des enfants, accueil sans distinction de tous les enfants envoyés par la commission d'attribution des places en crèche et l'ouverture garantie de la crèche du lundi au vendredi.

Pourquoi la convention pluriannuelle d'objectif initiale du 9 décembre 2021 n'a pas été ajoutée en annexe ? Je voterai contre.

**M. PLIEZ**

La parole est à votre collègue, Monsieur SOREL.

**M. SOREL**

Merci Monsieur le Maire. Même chose ; on ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de vote dissocié, on imagine que ce sera la dernière fois, mais du coup je ne prendrai pas part au vote. Pas d'argent public pour les crèches confessionnelles. Je pense que la Ville devrait s'engager dans cette voie. Merci.

**M. PLIEZ**

Merci. Je le redis ce soir, nous votons sur un conventionnement, comme tous les trois ans et je pense qu'on retrouvera ce débat lors de l'attribution des subventions, puisque c'est toujours l'occasion de resoulever les questions que vous venez de resoulever.  
Je vous invite à vous prononcer sur la DFPE 149.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE**

**M. PLIEZ**

Je vous invite maintenant à examiner la DFPE 159. Monsieur JALLAMION, Monsieur SOREL, Madame HALLIL BELLAH ont demandé la parole et le rapporteur est Monsieur BOUHDIDA.

**M. JALLAMION**

Nous avons là une délibération sur des subventions et nous demandons que ce soit dissocié ; nous vous transmettrons la liste des noms pour lesquels nous ne souhaitons pas voter dans cette délibération.

**M. PLIEZ**

Mais il me semble que ces subventions sont liées aux augmentations salariales conventionnelles, en partie ; Je note que là il y a un petit sujet quand même puisque ces crèches existent, elles ont été souvent conventionnées, elles viennent de l'être à nouveau pour trois ans, elles sont aujourd'hui subventionnées par la Ville. J'ai bien entendu vos remarques et là il s'agit notamment de pouvoir assumer les augmentations conventionnelles pour les salariés, je vous prie de le noter avant de vous prononcer sur le vote. Mais je laisserai la parole au rapporteur.  
Madame HALLIL BELLAH.

**Mme HALLIL BELLAH**

C'est pareil, je voterai contre ce projet de délibération. J'ai dit tout à l'heure ce que j'avais à dire, cela se rejoint.

**M. SOREL**

Même chose, mais NPPV.

**M. PLIEZ**

J'espère quand même que vous avez entendu ce que j'ai précisé. Monsieur BOUHDIDA-LASSERRE.

**M. BOUHDIDA-LASSERRE**

Je vous avoue que je suis un petit peu surpris de ces inscriptions ; ce n'est pas la première fois que nous avons des délibérations thématiques sur un enjeu qui est dans cette délibération, l'enjeu salarial, un enjeu plutôt social qui devrait tous nous rassembler. J'appellerai simplement à voter pour cette délibération, qui est une délibération classique en la matière, purement technique.

**M. PLIEZ**

Je pense que les explications de Lyes étaient claires, donc je vous invite à vous prononcer.  
Non, on ne peut pas dissocier, c'est une seule délibération. On ne peut pas se permettre d'augmenter certains salariés de crèche et pas les autres.

**M. JALLAMION**

Après ces explications du maire et de l'adjoint, nous voterons pour cette subvention.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DSOL 110 Subventions à 8 associations et 1 organisme pour le financement de 15 Espaces Solidarité Insertion, à destination des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris (3 967 849€). M. Antoine ALIBERT rapporteur**

**M. PLIEZ**

Nous examinons maintenant la DSOL 110. La parole est à Antoine ALIBERT.

**M. ALIBERT**

Cette délibération est une délibération classique à cette période de l'année, qui vise à financer les Espaces Solidarité Insertion de la Ville de Paris (ESI), que vous connaissez. Nous ne sommes pas arrivés à en ouvrir un dans le quartier TPSF, mais 15 existent dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, dont un que je voulais souligner, la Halte aux Femmes battues, qui accompagne spécifiquement ce public depuis plusieurs années dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Avant de rentrer dans le détail sur la qualité et de cet ESI du 20<sup>e</sup>, qui est très spécifique, qui accueille des femmes et notamment des femmes victimes de violence conjugale, au cours de l'année 2023, le dispositif au niveau global de la Ville de Paris, qui pilote ces ESI, a comptabilisé plus de 500 000 passages d'usagers et d'usagères, soit plus 25 % par rapport à l'année précédente. Il a comptabilisé par ailleurs plus de 77 000 douches (plus 22 % par rapport à l'année précédente), malgré le fait que la Ville de Paris soit encore l'une des collectivités qui ont le plus de bains-douches. Le nombre de lessives dans ces centres a augmenté de 22 %.

Le nombre de consultations médicales par ailleurs est lui plutôt resté stable, en raison d'une politique très volontariste d'ouverture de centres municipaux ou d'un accès inconditionnel dans les centres de la Ville, on peut le souligner. Enfin, plus de 20 000 entretiens sociaux ont été formalisés dans ces centres, dans les ESI, avec une hausse de 10 %.

On le sait, la situation sur le front des solidarités et des précarités s'exacerbent, ces chiffres en sont la triste démonstration, même si la Ville de Paris ouvre de plus en plus de dispositifs pour y faire face.

Pour revenir spécifiquement sur l'ESI de la Halte aux femmes battues, qu'Emmanuelle RIVIER connaît très bien, elle a connu en 2023 plus de 8000 passages, soit environ une quarantaine de passages de femmes par jour dans ce centre ; ces passages concernaient près de 2000 femmes, dont 752 nouvelles par rapport à l'année précédente.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'évolution de ce dispositif au niveau de la Ville de Paris et particulièrement l'ESI HAFB.

**M. PLIEZ**

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur la DSOL 110, et Antoine reviendra sans doute avec la DSOL 126 sur la Halte aux femmes battues.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DSOL 126 14 subventions d'investissement à 11 associations, une fondation et une société par actions simplifiée (861 934 euros) œuvrant dans l'aide alimentaire et l'urgence sociale. M. Antoine ALIBERT rapporteur**

**M. PLIEZ**

Nous passons maintenant à la DSOL 126, la parole est à nouveau à Antoine ALIBERT.

**M. ALIBERT**

c'est une délibération classique à cette époque, pour toutes les actions d'aide alimentaire et par ailleurs d'urgence sociale. Je vais citer quelques associations parmi les nombreuses qui sont subventionnées,

notamment pour Linky, mais aussi Copains, qui sont deux associations de soutien aux étudiants et aux étudiantes, notamment pour des actions d'urgence alimentaire, en particulier Linky, dont on sait qu'ils sont installés dans le 20<sup>e</sup>, et qui font face hélas à une augmentation considérable des besoins. Je voulais aussi citer et profiter de la subvention que nous apportons à la Fondation de l'Armée du salut pour rappeler que nous avons le plaisir de l'accueillir dans notre arrondissement, que la Fondation souhaite se réorienter sur les actions d'aide alimentaire, ce qui était un parmi ses piliers à l'origine, qu'elle avait un peu désinvestis ; et elle fait dans le 20<sup>e</sup> d'une façon dont je suis très fier ; vous vous souvenez qu'au moment de l'occupation du parc de Belleville par des jeunes isolés qui se sont constitués en collectif, il y avait une demande de pouvoir être accompagnés au niveau des repas, des petits déjeuners. Il avait donc été identifié un espace pour ce faire, l'école Ramponeau, une école qui a fermé il y a quelques années, et qui accueille aujourd'hui les cours pour adultes de la Ville de Paris. D'ailleurs, je crois que nous pouvons nous réjouir que ces cours pour adultes aient été installés dans le 20<sup>e</sup> et dans cette école. Un espace au rez-de-chaussée de cette école, avec un accès indépendant, l'ancien réfectoire de cette école, était libre d'accès une partie de la semaine. Nous avons beaucoup travaillé avec l'équipe de la municipalité. à partir de la semaine prochaine, l'école Ramponeau accueillera trois matins par semaine des distributions alimentaires, de façon inconditionnelle, c'est la politique de la Ville en la matière, mais bien sûr en priorité pour notamment les jeunes qui pourraient y passer..  
Je vous encourage à voter cette délibération.

#### M. PLIEZ

Merci. C'est à vous.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**DSOL 160 Subventions de fonctionnement (3 827 612 €) et d'investissement (647 084 €) relatives à un centre d'hébergement d'urgence et à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants mis à l'abri dans des sites mis à disposition par la Ville de Paris (gymnases ou lieux pérennes)**

#### M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DSOL 160. Annie GAFFORELLI et Laurent SOREL ont demandé la parole, Antoine ALIBERT est le rapporteur et pourra évidemment rentrer dans les détails.

#### Mme GAFFORELLI

Merci mes chers collègues, Monsieur le Maire. Cette DSOL 160 est relative à des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un centre d'hébergement d'urgence et à des actions d'accompagnement des familles et des jeunes migrants mis à l'abri sur des sites qui sont mis à disposition par la Cille de Paris (des gymnases ou des lieux pérennes). Pour nous la lutte contre l'exclusion sociale et la précarité est une priorité pour notre municipalité qui met tout en œuvre pour offrir à chaque individu un accueil digne et des conditions de vie décentes. Le projet de transformation de l'ancien collège Cristiano Garcia, situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, en un lieu d'accueil et d'hébergement pour 54 jeunes primo-arrivants illustre parfaitement cette volonté. En soutenant ce projet par des subventions de fonctionnement et d'investissement, la Ville de Paris démontre son engagement à offrir à ces jeunes un espace sécurisé où ils pourront se reconstruire, retrouver une stabilité, et envisager un avenir plus serein. Je tiens à saluer l'implication du 20<sup>e</sup> arrondissement qui a toujours été en première ligne pour soutenir les initiatives en faveur des plus vulnérables. Ce projet témoigne de la capacité de notre arrondissement à incarner des valeurs d'accueil et de solidarité qui font la force de notre ville.

Nous devons également remercier nos partenaires associatifs tels que Emmaüs Solidarité, qui, depuis des décennies, accompagnent avec dévouement les personnes en difficulté. Leur travail est essentiel pour offrir un accompagnement global aux personnes hébergées, allant de l'aide matérielle à l'accompagnement social et psychologique. L'engagement de la Ville en matière de lutte contre l'exclusion va au-delà d'une aide matérielle, elle met en place un soutien actif visant à sensibiliser, mobiliser l'ensemble des Parisiens autour des valeurs de solidarité, de respect et d'humanité. Nous voulons que chaque citoyen puisse trouver une place, être soutenu et aidé, quelle que soit sa situation. En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les personnes, les associations et les collectifs qui participent à cet élan de solidarité. Nous regrettons fortement que l'État ne partage pas la

même volonté que la Ville, en ne remplissant pas ses missions et en asséchant nos finances ainsi que celles des associations. Mon groupe votera cette délibération.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Monsieur SOREL.

#### **M. SOREL**

Nous sommes dans une situation où les problèmes n'ont pas été réglés ; il y a eu des engagements de la Ville, des mises à l'abri ont été faites, plus de 400 jeunes ont été mis à l'abri dans des gymnases, notamment ; c'était le fruit de mobilisations et de rapports de force, cela a toujours été le problème. La Ville a montré qu'elle était capable de faire, mais à chaque fois, quand elle a fait, c'est parce qu'il y a eu des mobilisations ; la dernière mobilisation a été quand même une occupation de l'Hôtel de Ville lors d'une opération portes ouvertes pour les JO. On est donc dans une situation assez paradoxale, où à la fois la Ville fait plus, et elle fait quand le Gouvernement et l'Etat ne font pas, mais il y a des mineurs isolés qui sont à la rue. On est dans une situation où le ministre de l'Intérieur, Monsieur Bruno RETAILLEAU, a envoyé une circulaire à cet effet le 29 octobre, me semble-t-il, disant qu'il allait durcir la politique d'accueil en direction des migrants. Je ne parle pas seulement des migrants sans papier, mais aussi des migrants avec papier. Les villes, et en particulier les villes de gauche (et Paris est une ville de gauche) doivent s'engager face à un Gouvernement qui sera de plus en plus brutal avec une nouvelle loi immigration qui va sortir probablement au début de cette année ; il faudra faire probablement encore plus que ne le fait la Ville aujourd'hui, nous allons voter cette délibération, mais il faut faire mieux, il faut faire plus vite, et il faudra certainement s'engager davantage.

#### **M. PLIEZ**

du côté du 20<sup>e</sup>, nous n'attendons pas les occupations pour agir. Je crois que c'est autour de 270 places que nous avons créées ces derniers mois ; le projet de doublement -je crois que c'est l'objet de la délibération- du centre Cristino Garcia est une initiative du 20<sup>e</sup>, même si elle est soutenue par la Ville, et je pense que nous pouvons en être assez fiers.

Antoine ALIBERT.

#### **M. ALIBERT**

Effectivement, je pense que nous pouvons être vraiment fiers de cette délibération ; on ne va pas se mentir, on aurait aimé que le prestataire soit sélectionné plus tôt, que les travaux soient faisables plus rapidement et que ce lieu puisse ouvrir plutôt dans l'année, et idéalement pour la trêve hivernale. Il va y avoir une augmentation conséquente du nombre de places pour le même public, que sans attendre cette augmentation du nombre de places pour ce public des jeunes isolés, dont la minorité est contestée et qui sont en recours, on y accueille d'ores et déjà de jeunes femmes qui sont exactement dans le même statut juridique et qui étaient souvent hélas, les laissées pour compte de tous ces jeunes isolés en recours, puisqu'elles étaient elles-mêmes isolées parmi les isolés, et encore plus en situation de précarité. D'ores et déjà, une bonne dizaine de ces jeunes femmes sont hébergées à Cristino Garcia. Au-delà de ce centre, nous avons aussi beaucoup œuvré avec plusieurs élus de la majorité, et bien sûr le maire du 20<sup>e</sup>, pour rénover les espaces d'hébergement du centre Paris Anim', à Louis Lumière ; ce centre, lorsqu'il n'est pas occupé pour des activités récréatives des écoles, des voyages scolaires ou des associations, est utilisé pour accueillir des publics très précaires et notamment les publics des jeunes en recours.

Effectivement, le maire le disait, si on élargit la question à ce public des jeunes isolés, on connaît hélas, aujourd'hui et depuis plusieurs années, à la Ville de Paris, l'arrivée de nouveaux publics précaires, où c'est un peu la concurrence des misères dans la hiérarchisation et la priorisation des gens à héberger, avec des familles avec enfants (qu'ils soient scolarisés ou pas dans l'arrondissement ou à Paris), de plus en plus nombreuses. Là encore, le 20<sup>e</sup> arrondissement, le 18<sup>e</sup> ou le 12<sup>e</sup>, en tout cas les arrondissements de gauche, font énormément pour pouvoir ouvrir des places ; dans le 20<sup>e</sup>, le maire le disait, plus de trois nouvelles structures ont ouvert depuis cet été ou vont ouvrir d'ici cet hiver.

Par ailleurs, vous le savez, à l'initiative du maire du 20<sup>e</sup>, nous avons voté la création d'une commission municipale de suivi de l'hébergement d'urgence. Elle est convoquée pour la fin du mois de novembre, début du mois de décembre. A ce moment-là, nous pourrons faire un point ensemble. C'est une commission municipale, tous les groupes de l'arrondissement y sont représentés. Vous y êtes donc

invités aussi ; nous pourrions approfondir et vous présenter le nombre précis de toutes ces structures, de leur financement, de leurs conditions d'accueil, et de la typologie de personnes qu'elles accueillent.

**M. PLIEZ**

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur la DSOL 160.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DJS 145 Subvention (250.000 euros) au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire et convention annuelle d'objectifs 2024 avec l'association Les Hauts de Belleville (20<sup>e</sup>). M. Éric PLIEZ rapporteur**

**M. PLIEZ**

Je sou mets maintenant à votre sagacité une délibération qui est arrivée fort tard, et qui est sur table, la DJS 145 ; c'est une délibération que je crois ici beaucoup attendait, qui concerne l'association Les Hauts de Belleville. Comme vous le savez, cet équipement d'éducation populaire, qui met en place des activités sociales, sportives et culturelles, relève d'une MJC. La proposition de cette délibération est de soumettre à votre approbation le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 250 000 euros au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire pour la MJC des Hauts de Belleville.

Conformément aux recommandations de l'Inspection générale de la Ville de Paris, qui a été missionnée pour une mission flash, cette subvention pourra être versée dans le cadre du plan de redressement, et sous réserve de la participation financière des autres cofinanceurs ; on pense notamment à la CAF qui avait indiqué qu'elle était prête à s'engager si la Ville y allait. Evidemment, en fonction de la procédure de redressement, notamment comme évoqué dans le jugement des négociations avec le bailleur de l'association et des autres financements, c'est une solution qui pourrait être ajustée.

En tout cas, aujourd'hui, cette délibération vous propose, puisque beaucoup d'entre nous, et je crois tous, s'étaient émus de la situation de la MJC d'approuver le principe de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 000 euros.

Voilà pour la délibération ; le Groupe écologiste a soumis un vœu sur le même thème. Je ne sais pas qui du groupe veut prendre la parole ?

Je vous laisse la parole, Antoine ALIBERT.

**M. ALIBERT**

Pour être certain, Monsieur le Maire, vous me demandez si je dois le présenter ou si nous le maintenons ?

**M. PLIEZ**

Souhaitez-vous le maintenir ? Voulez-vous en dire un mot ?

**M. ALIBERT**

Je veux bien en dire un mot.

**M. PLIEZ**

Je crois que d'autres groupes souhaiteront s'exprimer après. Allez-y.

**M. ALIBERT**

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous avons utilisé la capacité qu'ont les groupes de déposer un vœu supplémentaire, auparavant appelé vœu d'urgence. En effet, comme vous l'avez rappelé, tous les groupes de cette majorité étaient très attachés et souhaitaient que la parole et les engagements qui avaient déjà été votés, déjà pris en conseil de Paris, en mairie d'arrondissement, dans ce Conseil, puissent être tenus avec l'attribution d'une subvention d'urgence, dans les conditions que vous avez rappelées, c'est-à-dire non pas une subvention qui vise à devenir pérenne, mais qui vienne surtout aider

l'association à sortir la tête de l'eau, si vous me permettez l'expression, étant donné la situation dans laquelle elle était. Nous sommes tous attachés à cette MJC des Hauts de Belleville, déjà de par l'histoire des MJC en tant que telles, qui se recoupe avec l'histoire du 20<sup>e</sup> arrondissement, de par l'histoire de ce lieu en particulier, qui est la dernière des Maisons des jeunes et de la culture de Paris ? et qui est un lieu de solidarité, d'éducation populaire, de liens. Nous le savons tous, c'est une association qui est autonome et le vote de cette subvention ne visera pas à remettre cela en cause. Hélas, aujourd'hui, elle est dans une situation où un mandataire va les aider à redresser la situation, et nous sommes ravis de pouvoir voter cette subvention, puisque c'était vraiment essentiel dans le cadre de ce redressement, que l'association puisse démontrer qu'elle était en capacité d'avoir rapidement le soutien de la Ville. Ce soutien, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire, permet de débloquer par ailleurs un tour de table de financements complémentaires avec la CAF, éventuellement le ministère de tutelle ; Pour toutes ces raisons, nous sommes ravis que cette délibération arrive, nous sommes ravis de pouvoir la voter, et pour toutes ces raisons, le Groupe écologiste retire son vœu, puisqu'il est satisfait avec la présentation de cette délibération.

#### **M. PLIEZ**

Merci. J'avais une demande prise à parole du groupe Paris en commun.

#### **M. SAUVAGE**

Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que nous sommes très heureux de pouvoir voter cette délibération. En effet, comme l'a dit mon collègue Antoine ALIBERT, on parle de la dernière Maison des jeunes et de la culture de tout Paris. On parle également d'une structure qui a une très longue histoire, plus d'une soixantaine d'années dans le nord de l'arrondissement, d'une structure aussi particulière, puisque c'est à la fois une MJC, mais également un foyer des jeunes travailleurs, et enfin qui mène des activités reconnues par tout le monde, d'éducation populaire, d'accès à la culture, qui ont leur pertinence dans leur quartier et qui sont portées par des militants de l'éducation populaire. Pour ces quatre raisons, il était important de trouver une manière d'accompagner la MJC dans la période très compliquée qu'elle vit, avec une situation complexe et un déséquilibre structurel. Avec cette subvention on leur permet de passer l'année 2024, mais au fond le plus dur est devant nous ; nous sommes face à une structure qui a un déficit structurel lourd, ancien ; la question du montant du loyer, même si elle était réglée, ne résoudrait pas totalement le problème de déficit structurel de la MJC. Il est impératif qu'il y ait une diversification des ressources de la MJC. La Ville aujourd'hui met environ 85 000 euros. Il faut savoir que la CAF doit faire un effort supplémentaire. Il faut aussi dire que le ministère de la Culture, malgré certaines annonces récentes, n'aide pas à ce stade, la MJC ; le ministère de la Culture doit répondre présent. Il est aussi important, et c'était la pertinence des travaux de 2019, avec la possibilité de louer de manière plus ou moins temporaire une partie des locaux de la MJC, d'avoir des marges de manœuvre pour dégager des ressources nouvelles. La MJC a vécu pendant de très nombreuses années sur un modèle qui repose sur un restaurant de quartier, notamment pour les ouvriers qui travaillaient dans les quartiers où ils vivaient ; ce modèle a été excédentaire pendant plusieurs décennies et lui a permis de constituer des ressources importantes. Ces réserves, aujourd'hui, n'existent plus, le modèle économique doit être repensé et il était nécessaire d'avoir cette subvention. Mais nous avons encore un gros travail collectif encore à mener, qui revient d'abord et avant tout à l'équipe de la MJC, et nous comptons sur les autres acteurs publics et parapublics pour venir en soutien à la MJC et nous aider à travailler collectivement un modèle plus pérenne.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Monsieur SOREL.

#### **M. SOREL**

nous allons nous réjouir que cette délibération sorte aujourd'hui, parce qu'il ne s'agit pas de n'importe quel lieu ; la MJC, cela a été dit, c'est un lieu particulier, un lieu unique dans le quartier, qui rassemble toute une série d'activités culturelles, sportives, un lieu de co-élaboration citoyenne ; c'est important de le dire, ce n'est pas simplement un lieu de consommation d'activités sociales, c'est un lieu où les habitants, les citoyens du quartier peuvent co-élaborer aussi, avec les animateurs du lieu, ce qui n'est pas fréquent, aujourd'hui, dans les structures. C'est la dernière des MJC, cela a été dit, c'est aussi un

lieu qui porte une histoire longue, l'histoire rebelle de notre arrondissement (on pourrait remonter jusqu'à la Commune de Paris). C'est donc un lieu qu'il faut sauver. Ces 250 000 euros permettent de gagner un peu de temps. En effet, c'est un lieu qui est en sursis et y a effectivement une discussion sur le modèle qui doit être préservé ou non sur ce lieu. Certains habitants, collectifs et élus, dont je fais partie, pensent que ce modèle doit persister. Cela suppose de réfléchir à la manière dont il peut être adapté aux contraintes réelles, qui sont aujourd'hui celles du lieu.

**M. PLIEZ**

Monsieur JALLAMION.

**M. JALLAMION**

Je veux dire évidemment la satisfaction de notre groupe de voir cette subvention arriver. La procédure de redressement judiciaire est en cours et ce n'est pas ici que nous allons décider à la place des gestionnaires ce qu'ils doivent faire. C'est à eux. Je pense que l'ensemble de la municipalité est à l'écoute ; nous sommes prêts à répondre à leurs sollicitations, mais c'est à eux de faire les démarches nécessaires auprès de différents acteurs, de proposer un modèle qui, nous l'espérons tous, soit conforme à l'intention de départ et de ce qu'ils pouvaient faire.

**M. PLIEZ**

Merci. Ne voyant plus d'autre prise de parole, je vous propose de vous prononcer sur la DJS145.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

La DJS 145 est adoptée et je m'en réjouis. Le vœu, bien sûr, a été retiré, comme l'a signalé Antoine ALIBERT.

**2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris**

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'entrer dans le débat organisé autour du Plan climat et du Plan local d'urbanisme et des délibérations relatives à la transition écologique et la rénovation du bâti, comme nous l'avons signalé tout à l'heure et comme l'article 22 du règlement intérieur de ce Conseil le permet. Je rappelle que ce débat portera sur les dix délibérations suivantes : les DU 142, 135, 152, la DTEC 1, les DLH 233, 237, 165, 161, 84 et 187.

L'organisation de ce débat correspond au règlement du Conseil, avec des ajustements sur les temps de parole pour respecter l'équilibre entre les groupes politiques qui le constituent. Ainsi les groupes bénéficieront des temps de parole suivants pour aborder l'ensemble des délibérations précédemment mentionnées. Ils pourront répartir comme ils l'entendent librement ce temps entre leurs membres. Ma voisine derrière sera la maîtresse du temps.

Le Groupe les Ecologistes Paris 20 disposera de 17 minutes, le groupe Changer Paris de 12 minutes, le Groupe Communiste et citoyens de 14 minutes, le Groupe Génération de 11 minutes, le Groupe MoDem et Indépendants de 10 minutes. On ne m'a pas indiqué le temps du groupe PEC sur ma feuille, mais c'est de 16 minutes. Les élus non-inscrits, c'est-à-dire n'appartenant pas à un groupe tel que défini par le règlement intérieur de ce Conseil d'arrondissement, à savoir Monsieur SOREL et Madame HALLIL BELLAH, disposeront de 5 minutes chacun. Vous n'êtes pas dans un groupe, Madame au niveau du Conseil d'arrondissement, puisque vous êtes seule ; vous n'êtes pas un groupe en tant que tel, j'en suis désolé. Non, Madame, vous êtes membre de la France Insoumise et nous l'avons bien noté, mais vous n'êtes pas un groupe puisque vous n'existez pas comme groupe au Conseil de Paris et par conséquent pas dans l'arrondissement. Ce n'est pas un jugement de valeur, c'est une réalité de notre règlement. Enfin les rapporteurs Virginie DASPECT et Antoine ALIBERT, ainsi que Madame EL AARAJE, en sa qualité d'adjointe à l'urbanisme de la maire de Paris, bénéficieront de 10 minutes en clôture du débat. Evidemment, vous n'êtes pas obligés d'utiliser tout votre temps de parole. Par contre, quand votre temps de parole sera épuisé, il sera épuisé pour de vrai.

Je voudrais quand même dire deux mots avant de démarrer ces débats. Il nous a semblé essentiel d'avoir un débat sur ces délibérations. En effet, le changement climatique nous oblige à adapter la ville et je voudrais ce soir avoir une pensée pour les victimes des inondations sans précédent en Espagne. Si je vous dérange, vous me le dites, je peux aller continuer dehors.

Je ne vais pas vous demander une minute de silence, mais je pense que c'est important ce soir d'avoir une pensée pour ceux qui sont morts la semaine dernière dans les inondations espagnoles. Ce sont des inondations sans précédent et il faut le redire, le changement climatique est la plus grande menace planétaire de notre époque. Plus de 60 % des terres émergées de la planète ont connu une augmentation des précipitations extrêmes entre 2014 et 2023. Oui, ce sont bien les activités humaines et industrielles qui sont responsables de cette situation, et les villes sont particulièrement vulnérables, notamment du fait de leur exposition à une chaleur accrue. Près de 500 000 décès liés à la chaleur ont été recensés chaque année par l'OMS. Alors oui, la politique menée par la Maire de Paris et notre équipe municipale sur en premier lieu la transition écologique, la végétalisation, les espaces verts, la rénovation et l'entretien du bâti, les transports, est la seule susceptible de protéger les Parisiennes et les Parisiens sur le long terme. À ce titre, le Plan Climat 2024-2030 nous permet d'annoncer clairement nos objectifs et nos moyens pour y arriver. Parmi ces outils, la transition du bâti parisien est l'un des plus importants selon moi. L'évolution des écoles, des logements sociaux, des crèches, des bâtiments de la ville, doit être une priorité pour consommer moins d'énergie et améliorer le confort thermique des utilisateurs et des habitants. Je dis d'ailleurs que la mairie est heureuse d'avoir installé, avec la CPCU, un nouveau mode de chauffage qui nous permet de réduire drastiquement l'émission de CO2 et également de faire des économies d'énergie.

Avec le Plan PLU bioclimatique, nous pourrions orienter la façon dont nous souhaitons voir la ville se construire. Nous pourrions nous assurer que les mêmes standards écologiques seront respectés dans les constructions privées, aussi bien que dans celles publiques. En mai de l'année dernière, nous avons déjà voté largement l'adoption de l'avant-projet du nouveau PLU et je m'étais félicité des avancées majeures qu'il introduisait pour Paris et pour notre arrondissement. Je les répèterai ici très succinctement. A l'échelle du 20<sup>e</sup>, il s'agit de 52 nouvelles adresses dédiées au logement social, de 5 nouveaux emplacements pour la création d'espaces verts, qui s'ajoutent aux programmes déjà engagés. Ce sont aussi une quarantaine d'adresses estimées patrimoniales qui seront protégées. Ce nouveau PLU, c'est aussi un Paris plus vert, qui va permettre à notre ville de créer 300 hectares d'espaces végétalisés supplémentaires, mais c'est aussi un Paris plus solidaire qui continue à produire du logement, de l'emploi, des services publics pour tous les ménages et notamment pour les habitantes et les habitants des quartiers populaires. C'est un projet exemplaire en matière de démocratie locale, L'avant-projet a été soumis à une enquête publique du 8 janvier au 29 février 2025. Il a recueilli un nombre de contributions historiques pour ce type de documents, plus de 14 000, la preuve s'il en fallait de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens pour le sujet.

Je veux ici ce soir remercier Virginie DASPET pour le travail effectué sur l'urbanisme, notamment les permis de construire dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, à cheval sur un entre-deux PLU ces derniers mois. Sa rigueur a permis de faire des principes de ce texte une réalité sans cesse plus fine et plus proche des spécificités de notre arrondissement. Je la remercie également pour l'analyse minutieuse qu'elle a menée de l'ensemble des contributions localisées sur le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Je remercie aussi Lamia EL AARAJE pour la poursuite du travail entamé par Emmanuel GREGOIRE sur ce PLU-B à l'Hôtel de Ville ; nous savons le temps colossal qu'il faut pour examiner chaque requête de chaque arrondissement.

Si le PLU-B est sans doute l'un de nos outils les plus puissants pour préparer la ville à l'avenir, il ne suffira pas seul. Le nouveau Plan climat 2024-2032, que nous présentons ce soir aux habitantes et aux habitants du 20<sup>e</sup> prolonge la réflexion plus largement et offre une approche globale pour atteindre des objectifs clairs : réduction des émissions locales de gaz à effet de serre, je pense que vous y reviendrez dans les débats, de 50 % d'ici 2030, de 80 % d'ici 2050, 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2050, dont 20 % produites localement, 10 m<sup>2</sup> carrés d'espaces verts par habitant d'ici 2040, 100 % des Parisiens à moins de 7 minutes à pied dans un lieu de fraîcheur. Cela veut dire que d'ici 2030 nous devons accélérer massivement la transformation environnementale du bâti, aider les copropriétés à la sortie du chauffage au fioul, réduire drastiquement la pollution liée à la circulation automobile, avec, entre autres, la création de la ZTL, zone à trafic limitée, dans le centre de Paris, promouvoir et accompagner une économie locale, résiliente et bas carbone avec la création d'un hub du réemploi de nouvelles ressourceries, mais aussi la sortie des plastiques à usage unique dans les cantines. Dans le 20<sup>e</sup>, ce Plan climat a aussi été un bel exercice de démocratie locale, avec une concertation large, ouverte entre le 15 septembre et le 15 décembre 2022, qui nous a permis de retenir les contributions des habitantes et des habitants. Je veux également ce soir remercier Antoine ALIBERT pour la politique volontariste qu'il mène sur le sujet au nom de notre majorité.

Je vais évidemment vous inviter à l'issue des débats à voter pour l'ensemble des délibérations qui nous permettent de transformer la ville pour le meilleur.

Maintenant, je vous laisse la parole, et c'est le Groupe Les Ecologistes qui commence, avec un maximum de 17 minutes sur ces sujets.

### **M. GOULIN**

Bonsoir. Les Ecologistes se félicitent de la présentation de ce plan extrêmement ambitieux, pour lequel nous avons beaucoup œuvré, sous l'impulsion de Dan LERT au niveau central, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la transition écologique et du Plan climat, et au niveau local d'Antoine ALIBERT, comme cela a été rappelé. Ce nouveau Plan climat 2024-2030 de la Ville de Paris est le fruit d'un important travail collectif ayant abouti à la rédaction de ce plan ambitieux. Il comporte pour la première fois 17 plans locaux, comme vous l'avez à juste titre énoncé, élaboré par les mairies d'arrondissements. Les trois objectifs de la révision du Plan Climat sont de faire plus vite, plus local et plus juste.

- Plus vite, tout d'abord en changeant d'échelle sur les leviers municipaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour planifier la sortie des énergies fossiles par une sobriété énergétique et le déploiement massif d'énergies renouvelables. Pour accélérer les efforts, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de son administration, de ses services et de ses agents, mais aussi l'ensemble des acteurs habitants, entreprises, commerçants, associations, et cetera, du territoire parisien. L'adaptation de Paris aux effets du changement climatique s'inscrit également dans cet impératif d'accélération. Il en va de la protection des habitants, des travailleurs et de toutes les personnes circulant sur le territoire ;

- Plus local, pour ancrer la transition écologique dans tous les quartiers de Paris. Pour la première fois, en effet, le Plan climat se décline localement pour assurer la mise en œuvre rapide des actions de la lutte contre le changement climatique sur l'ensemble du territoire. Chaque arrondissement dispose d'un volet local opérationnel fixé sur les bases de ces priorités ;

- Plus juste, pour lutter contre les inégalités sociales renforcées par les conséquences du changement climatique. Paris mettra toute sa détermination pour protéger les plus fragiles et placer la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique.

Ces trois priorités sont au cœur de chaque action de la Ville de Paris en matière de lutte contre le changement climatique.

Sur le constat, et vous l'avez rappelé, les scientifiques sont clairs. Le monde n'est pas sur la bonne trajectoire pour tenir les objectifs de l'accord de Paris, la planète est en surchauffe. Une récente étude le confirme à Paris, qui a déjà franchi la barre de plus 2,3 degrés Celsius, et qui pourrait affronter des températures de 50 degrés dès le milieu du siècle. Des aléas climatiques extrêmes auxquels nous devons nous préparer dès aujourd'hui en accélérant les transformations profondes des gens engagées à Paris. Cette étude démontre aussi qu'il est encore temps d'agir, que nous pouvons encore éviter ce scénario si nous réduisons drastiquement les émissions de gaz à effet de serre à Paris comme ailleurs. L'enjeu du nouveau Plan climat est de préserver l'habitabilité de Paris et protéger les habitants en commençant par les plus vulnérables. Ce plan place au cœur de nos priorités la justice sociale, en faisant de la protection des Parisiennes et des Parisiens les plus vulnérables et de la lutte contre les inégalités, la boussole de notre action climatique. Car ce sont les plus vulnérables, les plus précaires, qui souffrent le plus des effets du réchauffement climatique, alors même qu'ils y contribuent le moins. Ce Plan climat est aussi celui de l'accélération vers la neutralité carbone, avec des engagements très forts vers la sortie des énergies fossiles, basées sur la rénovation et la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Notre stratégie s'appuie sur les solutions fondées sur la nature et repose sur une triple sobriété, énergétique, hydrique et matière, pour préserver les ressources. Nous venons notamment d'adopter le premier Plan parisien de sobriété en eau, avec un objectif de réduction des prélèvements en eau de moins 15 % d'ici 2030.

Enfin, ce plan appelle une bifurcation écologique de l'économie parisienne ; la surconsommation et la surexploitation des ressources sont incompatibles avec la préservation du vivant. La Ville de Paris déploie tous les leviers municipaux pour développer une autre économie plus locale, plus durable et plus solidaire, qui encourage d'autres façons de produire et de consommer. Moins de publicités en ville, moins de trafic aérien, plus de réemplois et de commerces de proximité. C'est une économie plus résiliente en bas carbone.

Ce sont ainsi près de 400 actions très concrètes qui figurent dans le nouveau Plan climat, plaçant la Ville de Paris au cœur de la lutte contre le changement climatique. Elles sont regroupées dans les 6 thématiques suivantes ;

- Protéger les Parisiens en adaptant Paris ;

- Protéger les Parisiens en réduisant les inégalités environnementales ;

- Préserver les ressources en tant que biens communs ;
- Promouvoir et accompagner une économie locale et durable ;
- Agir ensemble pour le climat.

Voici quelques mesures emblématiques de la transition juste que nous avons inscrite ensemble dans ce même plan. Même si cela fait un peu inventaire à la Prévert, chers collègues, je pense qu'il est important qu'on ait une idée très précise de ce que recouvre exactement ce plan :

- Protéger les plus vulnérables des vagues de chaleur avec la mise à l'abri des plus fragiles et précaires dans des lieux naturellement frais ainsi que des lieux climatisés et mettre en place un plan grand chaud en cas de canicule extrême en même temps qu'un renforcement du plan canicule pour toutes les Parisiennes et les Parisiens ;
- Ouvrir 100% des parcs et jardins en période estivale et caniculaire ;
- Renforcer l'accès de tous les enfants à une alimentation de qualité et durable dans les cantines parisiennes et expérimenter la sécurité sociale alimentaire, portée notamment ici par notre collègue Lila DJELLALI ;
- Expérimenter zéro construction sur de la pleine terre ou sur des terrains susceptibles d'être reconvertis en pleine terre et création de 300 hectares nouveaux d'espaces verts ouverts au public d'ici 2040 ;
- Transformer 6 000 places de stationnement et récupérer 100 hectares pour les piétons et la végétalisation ;
- Protéger 100 % des crèches et des écoles de la chaleur en installant des systèmes solaires occultants ou en végétalisant les toits, ou encore en peignant en blanc et en développant l'accès à l'eau dans chaque structure d'accueil pour la petite enfance ;
- Réduire la circulation et adapter les voies de circulation au changement climatique, via notamment la transformation du périphérique, en instaurant une voie dédiée au covoiturage et aux transports collectifs ou encore en abaissant la vitesse à 50 km/h ; ou en supprimant le trafic de transit dans Paris et en limitant le trafic motorisé uniquement aux déplacements obligatoires, et en créant des plans de circulation dits en Marguerite ;
- Augmenter significativement des tarifs de stationnement non résiduels pour les SUV et les 4x4 dans Paris ;
- Développer un tourisme durable et responsable comme notre collègue Claire le précisera tout à l'heure ;
- Lutter contre la publicité en ville en réduisant deux tiers des mobiliers urbains d'information et dédier le tiers restant à l'affichage culturel municipal et à l'affichage libre, et aller jusqu'au bout de ce que permet la loi pour supprimer la publicité numérique dans les vitrines ;
- C'est enfin le zéro reste à charge pour aider les propriétaires très modestes à isoler leur logement.

Je m'arrête là au risque d'être trop long.

Quelques mots de synthèse peut-être pour conclure provisoirement. À l'heure de l'emballage climatique, la réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre à Paris pour atteindre la neutralité carbone est plus que jamais une priorité. Il s'agit également de tout mettre en œuvre pour adapter le territoire aux effets du changement climatique et protéger les populations des menaces que cette accélération fait peser sur leurs conditions de vie et leur santé. En somme, il s'agit de pouvoir marcher sur nos deux jambes, environnement et social, correspondant ainsi à la vision politique que les écologistes ont toujours portée et appellent encore de leurs vœux. Je vous remercie.

#### **M. PLIEZ**

Merci. Je crois qu'il vous reste autour de 8 minutes après cette première intervention.

#### **Mme DJELLALI**

Le PLU bioclimatique qui nous est présenté aujourd'hui est la somme d'un travail méticuleux dont la volonté des Écologistes était de marquer à chaque étape du plan et des projets structurants, surtout sur cette mandature, la vision de rupture d'un ancien monde, parfois même *has been* avant même d'avoir été ou d'avoir été créé, pour porter plus de justice sociale et de justice environnementale. Ne gardons en ligne de mire que notre promesse faite aux Parisiens et aux Parisiennes sur notre projet de société municipale de 2020 sur l'adaptation aux 50 degrés.

Toute notre détermination n'a été guidée que pour atteindre certains de ces piliers indispensables pour cette rupture, celui de la lutte contre la densité. On pourra reprendre des exemples concrets sur la qualité de vie de proximité, de la protection des dents creuses encore comme exemple, celui de la lutte contre la ville libérale, en remettant de la régulation, comme la lutte contre le Airbnb ou l'interdiction de

projets de nouveaux bureaux à Paris ; dans le 20<sup>e</sup>, celui de la Porte de Montreuil en est un exemple concret. En réduisant de plus de la moitié la superficie des bâtiments de bureaux, en laissant de la place aux équipements de santé, de futurs pieds d'immeubles dédiés à de l'économie sociale et solidaire qui restent la seule économie à faire face à une économie libérale et dont je suis fière d'avoir cette belle délégation.

Puis comme autre pilier, celui de la végétalisation pour rafraîchir la ville, rajoutant ainsi un axe fort autour de l'agriculture urbaine, pour faire de notre arrondissement un territoire nourricier permettant de mettre en place un droit à la nature pour passer de deux mètres carrés avant ce début de mandat à 10 mètres carrés que les Ecologistes veulent obtenir. Je remercie également Sylvain INDJIC, avec qui j'ai œuvré, tous deux dans nos délégations, entre l'alimentation durable et l'agriculture urbaine. Surtout je tenais à remercier Virginie DASPET en charge de l'urbanisme pour son temps, son écoute, son travail et nos atterrissages politiques. Mais ne nous trompons pas ; le meilleur PLU à l'échelle d'une ville ne suffira pas à la transformer, car elle a des limites. Le travail avec la Région et la Métropole est indispensable pour travailler sur les transports et la mobilité par exemple. Il reste inexistant au niveau de la Région, avec une politique à l'inverse de celle que nous voulions mener. Par contre, lorsque nous sommes aux manettes, comme au niveau de la Métropole, nous pouvons avoir des projets ambitieux, comme notre forêt urbaine dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (nous pouvons saluer le travail d'Antoinette GUHL sur ce projet) permettant d'espérer atteindre les 300 hectares de nature que nous sommes fixés.

Il faut aussi rappeler que ce plan est appuyé par le Plan climat dont les Ecologistes sont fiers ; ils innovent dans ces mesures concrètes, non à la marge, bien au contraire, comme des fonds autour de l'économie sociale et solidaire, où l'on retrouve le réemploi, le déploiement de ressourceries et de recycleries, ou encore celui du dernier kilomètre ou encore des mesures sur l'alimentation comme celle de la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation, dont nous sommes l'arrondissement pilote. En soi, c'est un PLU ambitieux, avec plus de justice sociale et environnementale qui pourra toujours compter sur les Ecologistes pour améliorer les conditions de vie des Parisiens et des Parisiennes et qui pourra toujours s'appuyer sur le nouveau Plan climat qui permet aussi de renforcer tout le travail qui sera fait pour les deux années à venir, voire pour plus longtemps.

Je vous invite donc à voter favorablement pour tout ce beau travail.

#### **M. PLIEZ**

Il vous reste quatre minutes, si vous le souhaitez. Jérôme GLEIZES.

#### **M. GLEIZES**

Quelques mots rapides par rapport à ça. Ce qui est important dans le fait de mettre tous ces plans ensemble c'est d'avoir une cohérence qui permet de sortir de la logique en silo ; en effet, malheureusement, depuis pas mal de décennies, des logiques de silos ont été mises en place. Le fait de voter en même temps le Plan climat air énergie territoriale (puisque je rappellerai que la question de l'air et de la question de l'eau sont incluses) et le PLU bioclimatique permet d'avoir une politique beaucoup plus efficace. D'un point de vue juridique, le Plan climat est au-dessus du PLU, et il doit y avoir une cohérence de fait entre les deux. On ne peut pas s'amuser à modifier un texte sans qu'il y ait une cohérence entre les deux textes.

Je voudrais quand même préciser les spécificités de la Ville de Paris par rapport à ça. Nous en sommes au quatrième plan climat pour la Ville de Paris. Paris était la première à mettre en place en 2006 le Plan climat, et depuis, on a amélioré.

Ce Plan climat comporte des innovations assez importantes par rapport à ce que peut faire notre ville, notamment sur la question de la sortir de la publicité ; cela a été une des avancées d'Anne HIDALGO, qui, lors du premier débat sur le Plan climat (nous en sommes au deuxième débat après l'enquête publique), a déclaré vouloir sortir de la publicité ; notamment, la Ville va s'engager, sur le mobilier urbain interactif, à sortir petit à petit de la publicité. L'autre élément du PLU bioclimatique, ce sont des prescriptions, notamment en termes de types d'économies que l'on veut mettre en place, en particulier l'économie sociale et solidaire.

Pour terminer, on n'en parle pas au niveau du Conseil d'arrondissement, mais au niveau du Conseil de Paris, deux autres plans sont très importants : le Plan santé environnementale et le Plan résilience, portés par d'autres collègues, Pénélope KOMITES et Anne-Claire BOUX. Notamment dans la partie santé environnementale, il est important aujourd'hui de considérer qu'avant de soigner, il faut éviter que les gens tombent malades. C'est pour cela qu'avoir un PLU bioclimatique et un Plan climat compatibles avec une bonne santé environnementale est très important.

## **M. PLIEZ**

Merci. Madame GOFFAUX, souhaitez-vous conclure cette séquence pour le groupe ?

## **Mme GOFFAUX-ESPEJO**

Ce que je souhaiterais, c'est vous parler de ce que nous avons fait au niveau tourisme et notamment ce que le Groupe Les Ecologistes a proposé et réalisé au travers d'une délégation sur le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Nous avons bien eu conscience que face aux impacts du surtourisme, marqué par les atteintes à l'environnement et l'escalade des prêts de l'immobilier, Paris doit changer de cap. L'ère du voyage rapide et lointain symbolisé par l'usage fréquent de l'avion est révolue. Paris doit favoriser un tourisme durable, ancré localement, et accueillant pour les familles.

Les propositions étaient :

- Interpeller l'État et les gestionnaires des aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle, Orly-le-Bourget et Beauvais-Tillé pour demander une baisse de 12 % dès 2025, et des créneaux d'atterrissage et de décollage en désescalade par rapport au niveau de 2022 ;

- Travailler avec la SNCF et les compagnies ferroviaires européennes à la promotion du tourisme en train et renforcer en particulier le développement du train de nuit au départ et à l'arrivée de Paris, ce qui a été fait ; beaucoup de lignes ont recommencé des trajets de ce type ;

- Refondre la charte des événements écoresponsables et la rendre systématique pour l'ensemble des manifestations et des événements se déroulant à Paris sur l'espace public, dans les parcs, dans les jardins ou encore dans les équipements et les concessions de la Ville de Paris.

Au niveau de notre arrondissement, à travers nos délégations et en tant qu'Ecologistes, nous avons choisi pour le 20<sup>e</sup>, en pleine collaboration avec la mairie du 20<sup>e</sup> de

- Mettre en avant nos parcs, nos jardins, la végétalisation et la piétonnisation de nos rues, ainsi que le réservoir important de biodiversité qui caractérise le 20<sup>e</sup>, à travers le Père-Lachaise.

- Restaurer notre patrimoine, pour un tourisme lent, respectueux, plus local et durable.

Nous travaillons avec nos hôtels sur des pratiques écologiques inclusives dans le quartier : accueil des associations, événements ou autres, recrutement dans le quartier.

Afin de valoriser et diffuser notre vision d'un tourisme plus durable, il nous a semblé utile de partager des pratiques et innover, et c'est ainsi que nous avons été accueilli avec la Mairie du 20<sup>e</sup>, la Cérémonie des Trophées Horizons, une cérémonie organisée par l'association ATD, acteur du tourisme durable, et soutenue par l'ADEME. Cette remise de prix vise à récompenser et à mettre en lumière les initiatives les plus inspirantes, innovantes, remarquables en matière de tourisme durable, mises en œuvre par des professionnels engagés.

Il nous paraît important de continuer sur cette voie.

## **M. PLIEZ**

Merci. Le temps de parole des Ecologistes est épuisé. Le groupe Changer Paris ne souhaite pas prendre la parole. La parole est au Groupe Communiste et Citoyen pour 14 minutes.

## **Mme GAFFORELLI**

Je souhaitais m'exprimer aujourd'hui pour rappeler l'importance de la démocratie participative dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme bioclimatique. Ce projet ambitieux qui définit le cadre de vie pour notre ville et pour les années à venir, repose sur une démarche inclusive permettant aux Parisiennes et aux Parisiens d'exprimer leur vision de l'avenir de leur quartier : un réel urbanisme de la transformation, avec une sensibilité sur les enjeux environnementaux. Nous avons organisé un processus de concertation sans précédent, mobilisant des milliers de citoyens. Les conseils de quartier ont joué un rôle essentiel dans ce processus en tant que relais de proximité. Ils ont permis une expression directe et enrichie des besoins et des aspirations des habitantes et des habitants en facilitant les débats et les échanges au plus près des réalités locales. Le processus participatif est bien plus qu'une simple consultation, c'est une véritable co-construction qui place la démocratie locale au cœur de l'action municipale. En valorisant ainsi la parole citoyenne, nous faisons le choix d'une gouvernance partagée, d'un développement urbain qui répond réellement aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'unanimité ; tous les Parisiens ont pu participer à une grande réflexion sur le futur de leur ville grâce à l'organisation d'une convention citoyenne. Il y a eu plus de 80 réunions publiques à l'échelle de tout Paris, 34 marches exploratoires organisées par le CAUE,

26 ateliers pour les conseils de quartier, 10 rencontres de proximité dans les quartiers politiques de la ville, des registres dans chaque mairie d'arrondissements ou secteurs, plus de 600 cahiers d'acteurs, 261 contributeurs, associations professionnelles, conseils de quartier particuliers. 51 ateliers PLU des enfants ont été organisés par le CAE, 4 controverses urbaines avec des étudiants en urbanisme, architecture et en sciences politiques et j'en passe. Au total, près de 14 000 contributeurs ont fourni plus de 68 000 propositions pour un Paris de demain. Parmi eux, Samir, père de trois enfants et résident du quartier des Maraîchers soulignent l'importance d'espaces verts accessibles. « Pour moi, un parc ombragé où les enfants peuvent jouer, où l'on peut se retrouver entre voisins, c'est vital. Cela pourra enrichir le quartier et créer des liens sociaux. » Sa voix résonne avec celle de nombreux parents qui souhaitent une ville plus accueillante et résiliente face aux vagues de chaleur. Sonia, une jeune étudiante engagée vivant boulevard Mortier, insiste sur les mobilités durables et inclusives : « Les bus et les métros doivent être mieux desservis dans nos quartiers, avec des infrastructures qui intègrent aussi le vélo et la marche. C'est bon pour la santé et cela permet aux jeunes comme moi d'aller en cours ou au travail sans difficulté ». Enfin, Monsieur DIALLO, figure active du quartier de Ménilmontant, met en avant l'importance de rénover les logements pour les rendre plus efficaces énergiquement : « L'isolation, c'est la clé. Les vieilles bâtisses, c'est beau, mais en hiver c'est un gouffre pour les petites retraites. Si on veut réduire notre empreinte carbone, il faut commencer par là. »

Ces témoignages reflètent l'esprit d'une concertation authentique où chaque voix, de l'étudiant à la famille, en passant par le retraité, contribue à bâtir une ville juste et plus durable. En prenant en compte les perspectives, le Plan local d'urbanisme bioclimatique peut vraiment devenir un reflet des aspirations de tous. Je salue la Ville de Paris qui a été récompensée par le Prix Bonne pratique en participation citoyenne en 2023 pour l'ensemble de cette concertation hors normes.

Je souhaite également souligner la diversité des moyens qui ont été mis en œuvre pour assurer la participation de tous les publics. En plus des réunions publiques et des ateliers participatifs, des plateformes numériques ont été déployées pour que chacun puisse s'informer, contribuer et suivre les avancées du projet en temps réel. Cette complémentarité entre rencontre physique et outils en ligne a permis de toucher les populations variées, y compris celles qui ne participent pas habituellement à ce type de démarche. Nous avons également veillé à ce que la concertation s'étende au-delà des simples avis ; les contributions citoyennes ont été analysées en profondeur et intégrées aux orientations du PLU. Des commissions d'élus, d'experts et de représentants citoyens se sont réunies régulièrement pour examiner ces propositions, garantissant ainsi un suivi transparent et rigoureux. Ce travail collectif enrichit notre vision commune pour Paris en intégrant des préoccupations essentielles telles que la transition écologique, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie au sein de chaque quartier. C'est un projet profondément humain qui puise sa force dans l'intelligence collective et dans l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à leur ville. La démarche autour du PLU est un exemple fort de la manière de la manière dont la démocratie participative peut transformer l'action publique. Nous avons montré que l'écoute et le respect des opinions citoyennes permettent d'élaborer des politiques plus justes et plus adaptées aux réalités locales. En renforçant cette dynamique, nous posons les bases d'une gouvernance où chaque habitant peut devenir acteur du changement.

### **Mme DUCHAUCHOI**

Je souhaite réinsister sur le lien entre le logement, l'aménagement, l'espace public, le territoire et la santé, qui je pense n'est plus à faire. Que ce soit au travers la santé scolaire, que ce soit avec les cours Oasis, que ce soit avec les sensibilisations engagées auprès des familles, l'objectif est bien de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, et qu'ainsi la question environnementale soit prioritaire ainsi que la question du logement. L'ouverture de la prochaine Maison Santé Sport dans les quartiers permettra d'avoir une réflexion sur les espaces de vie inclusifs, les espaces de vie et le sport, l'espace de vie et la santé.

Sur la question du PLU, je remercie Virginie DASPECT, il est question de construire, d'installer, et d'accompagner des professionnels de santé, des professionnels de santé médicaux, mais aussi paramédicaux, je pense notamment aux orthophonistes ; nous avons un gros déficit sur le territoire et ils pourront être un public cible pour ce type de locaux.

Je voudrais parler aussi des prochains centres de santé, sans m'attarder trop dessus, qui vont ouvrir et qui participent de cette logique d'une meilleure santé pour tous et de cette question du climat.

Bien sûr je veux parler du prochain centre de promotion de la santé, puisque la question de la prévention est prioritaire ; quand on parle de climat, quand on parle des questions environnementales, on sait que la prévention est au centre de tout. Dans ce centre de promotion, il y aura notamment quelque chose

qui sera expérimenté pour la première fois autour d'une cuisine préventive, autour de l'alimentation et la santé.

Cela pour dire que nous prenons en compte la globalité du territoire et des familles autour de la question de la santé et de l'alimentation et que tout cela forme un tout. Je vous remercie.

### **M. PLIEZ**

Merci. Jacques BAUDRIER, pour 7 minutes maximum.

### **M. BAUDRIER**

Nous sommes très fiers en tant que Groupe Communiste de soutenir et de voter aujourd'hui ces différents documents. J'insisterai en particulier sur le Plan local d'urbanisme. Nous sommes un certain nombre ici à avoir travaillé sur le premier PLU de Paris en 2006, qui était déjà historique, qui renouvelait beaucoup le travail. Je crois qu'il ne faut pas avoir peur de se dire que cette délibération, le Plan local d'urbanisme que nous votons aujourd'hui, est sans doute une des plus importantes, voire la plus importante que notre assemblée aura à voter depuis une vingtaine d'années, depuis l'arrivée de la gauche. En effet, c'est vraiment un PLU qui se projette totalement dans le 21<sup>e</sup> siècle, en rupture totale avec l'existant, et qui prend à bras le corps les enjeux du 21<sup>e</sup> siècle.

De notre point de vue, il s'inscrit complètement dans la visée du communisme que nous portons. Il est vraiment nôtre ; nous considérons que nous n'avons pas à l'amender à la marge, mais que nous prenons à 100 % sa conception. Pourquoi est-il en rupture ? Parce qu'il se projette complètement dans les enjeux nouveaux de notre siècle, en particulier le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources. C'est une rupture très forte, et à ma connaissance, il n'y a pas de PLU d'une grande capitale mondiale qui le fasse aussi bien que notre PLU ; passer de 28 à 40 % la part de pleine terre d'espaces perméables, c'est un enjeu énorme. C'est un changement, une transformation de la ville totalement structurelle. D'ailleurs, nous l'avons très bien mis en lumière dans le 20<sup>e</sup>, puisque les deux plus grands espaces verts qui ont été ouverts dans cette mandature sont le bois de Charonne et le parc Aretha Franklin. Nous engageons cette dynamique, nous végétalisons également beaucoup des espaces des bailleurs sociaux, mais la dynamique qui est engagée avec ce PLU, et les règles de construction qui y sont attachées sont vraiment en rupture totale en termes de végétalisation. Et cela crée une rupture comme jamais nous n'en avons engagé. Il y a cette très forte priorité, mais cette forte priorité ne s'oppose pas aux grands enjeux de notre de notre siècle, en termes de logement, de service public. Au contraire, puisque nous allons construire autant de logements qu'auparavant, mais sans consommer de la pleine terre. Donc nous réussissons à marier l'ensemble des enjeux, et c'est cela qui est très important.

Depuis 15 ans, nous avons produit 38 % de logements sur l'ensemble des mètres carrés construits, avec ce futur PLU, nous entendons construire 75 % de logements dans les mètres carrés à construire, utiliser la surélévation, qui est rendue possible de façon nettement plus importante par ce PLU ; et là aussi le 20<sup>e</sup> est tout ce qu'il y a de plus pionnier, puisque c'est dans le 20<sup>e</sup> en particulier que le bailleur social Habitat social français a réalisé une grande partie de ces opérations de surélévation, qui d'ailleurs se sont toujours très bien passées, en respectant l'architecture, l'insertion dans le bâti. On voit donc qu'on peut surélever, pas de façon massive sans cacher trop le ciel, mais de façon ponctuelle, pointilliste, tout en s'insérant dans le bâti, et en créant de nombreux logements importants ; ce sont plus de 300 logements qui vont être construits par HSF (6 % de son parc en plus). Et aussi en utilisant tout un tas d'outils de ce PLU, avec la création d'une zone d'hyper déficit dans le centre et l'ouest de Paris, avec des augmentations des taux de création de logement social, avec jusqu'à 35 %, en baissant le seuil à 500 m<sup>2</sup>, en créant les obligations en termes de mixité fonctionnelle de créer des espaces verts et du logement social à l'ouest, dans la restructuration de l'offre de bureaux ; c'est vraiment un PLU qui fait baisser l'offre de bureaux, ce qui n'était jamais arrivé dans aucune grande ville française. C'est donc un PLU extrêmement favorable au logement, extrêmement favorable à la végétalisation et à la pleine terre, et par contre très défavorable aux bâtiments liés à l'automobile, puisque systématiquement, la plupart des parkings et garages en surélévation ont vocation à être transformés pour devenir soit des espaces verts, soit du logement. C'est aussi un PLU qui marque une rupture forte en faveur des services publics et des équipements publics. Malgré que nous ayons moins d'espace, on arrive quand même à proposer plus de créations de services publics et d'équipements publics que dans les PLU précédents. On a réussi à marier l'ensemble des contraintes. Le 20<sup>e</sup> est aussi pionnier pour tous les équipements de santé, avec le travail réalisé par Karine DUCHAUCHOI ; de très nombreux centres Paris-Med et centres de santé sont programmés dans le 20<sup>e</sup>. A l'échelle de l'ensemble du PLU, ce sont plus de 80 réserves pour équipements de santé qui sont proposées, en rupture totale avec un nombre précédent

beaucoup plus petit ; on se met au défi de la lutte contre la désertification médicale et des besoins de santé avec le vieillissement de la population à Paris.

C'est aussi un PLU qui ouvre la possibilité de créer des centres sportifs. Le 20<sup>e</sup> est encore pionnier de la Cité des sports, dont la construction va bientôt démarrer dans la ZAC Python-Duvernois. Les équipements sont très importants, avec un certain nombre de projets qui vont pouvoir émerger dans un plan qui va être associé à ce PLU et qui va nous permettre d'avoir en perspective la création de plus de 50 gymnases dans Paris, une augmentation extrêmement forte de l'offre sportive, voire culturelle. Ce sont des dynamiques de créations d'équipements publics très fortes.

Je tiens vraiment à féliciter l'ensemble de ceux qui ont travaillé ce PLU, en particulier Virginie DAPECT et Lamia EL ARAAJE. Il m'est arrivé d'y travailler aussi, et je tiens à saluer ici aussi le travail d'Émile MEUNIER, avec qui nous avons constitué une équipe, et je crois que collectivement notre majorité peut être fière du résultat ; les élus du 20<sup>e</sup>, qui sur tous ces items sont plutôt pionniers et ont porté de très nombreux projets, peuvent aussi être fiers de ce projet.

Quelques mots aussi sur le Plan climat, qui est peut-être moins en rupture parce qu'il est plus dans le prolongement des plans climat précédents, qui étaient déjà à l'échelle de ces enjeux du 21<sup>e</sup> siècle. Mais l'avancée forte, c'est aussi la quantification des investissements ; en effet, par rapport aux dernières versions du Plan climat, on est rentré dans des niveaux d'investissement très conséquents. J'y travaille en tant qu'élu à la transition écologique du bâti, avec mon collègue Dan LERT ; on voit bien que dans la rénovation des logements sociaux, on atteint déjà des niveaux de production qui font que c'est à Paris que l'on rénove le plus de logements de France, et de très loin, et que l'on atteint les meilleurs résultats. On se projette quantitativement et qualitativement, avec très bons niveaux de résultats. Qualitativement, en utilisant uniquement des matériaux biosourcés comme isolants, uniquement des fenêtres en bois, en faisant baisser dans toutes nos constructions publiques et sociales le nombre de kilos de CO2 par mètre carré produit (600 kilos de CO2 par mètre carré produit, alors que la construction ailleurs en France est à une tonne). Ce Plan climat s'appuie sur un certain nombre de réalisations et de dynamiques déjà engagées. Aussi et surtout, il propose une évaluation des niveaux de financement à dégager, de l'ordre de 500 millions d'euros par an à l'échelle de 2050. Il se projette à l'échelle de la neutralité carbone et il valide complètement les choix que nous avons pu opérer, en faisant passer le niveau d'investissement de la ville de 1,4 milliard à 1,8 milliard par an, pour être à la fois au rendez-vous des enjeux climatiques et des enjeux sociaux pour l'offre de logements.

Je ne serai pas plus long, mais en tout cas, merci et bravo à tous ceux qui ont fait ce super PLU.

#### **M. PLIEZ**

Merci Jacques, le temps était écoulé, mais de très peu. La parole est au Groupe Génération.s.

#### **Mme DASPET**

Je précise que j'interviens au nom de Génération.s ; je ne vais pas tellement parler du PLU-B, j'en parlerai tout à l'heure en qualité de rapporteuse. Il s'agit d'un débat organisé qui concerne trois documents importants, trois documents réglementaires, des documents-cadres, et c'est un peu sous cet angle que j'ai envie d'aborder mon intervention dans ce débat ce soir. Qu'est-ce qui est important ? Tout le monde l'a dit, c'est 2050, c'est la stratégie et la trajectoire zéro carbone, et c'est comment tout est dans tout, comment on met en cohérence toutes les actions, quasiment toutes les actions de la ville par rapport à nos différentes interventions. L'écologie c'est foncièrement transversal. L'urbanisme, c'est peut-être ce qui permet cette transversalité, c'est tout l'intérêt justement de présenter ces documents comme un corpus d'ensemble. Pourquoi ? Nous l'avons très bien entendu dans les interventions. Là, nous sommes en train de parler de commerce, nous sommes en train de parler des bâtis, nous sommes en train de parler de logement et de logement social, d'ESS, de recyclage, de réemploi, de circuit court, de tourisme, pourquoi pas de culture, et cetera, et cetera. Je ne vais pas dérouler toute la liste. On parle aussi des équipements qui sont utiles et nécessaires à nos populations, avec les centres de santé, les gymnases, les lieux de culture, bref tous les équipements, les crèches, mais aussi la voirie (j'en parlerai un petit peu plus tout à l'heure).

? C'est le fruit d'un travail d'intelligence collective et je trouve que c'est tout à l'honneur de la majorité parisienne. Ces documents, qui sont publiés aujourd'hui, vont être regardés. Ils étaient attendus, parfois ils sont craints. Il faut aussi l'assumer et en être conscient. Certaines puissances financières, sans tomber dans la caricature, attendaient de voir ce qu'on allait faire, qui ont contribué ou essayé de contribuer, pour que cela n'arrive pas. C'est aussi d'un point de vue mondial ; cela paraît toujours très éloquent et grandiloquent, mais c'est une réalité. Tous les documents que nous allons publier aujourd'hui, vont servir de documents de référence à d'autres villes de France, dans des petites villes,

dans des villes moyennes, pour des PLUI, par exemple, qui n'ont pas forcément les moyens de porter, y compris financièrement, les mêmes ambitions que nous. Ils vont s'en inspirer, Nous sommes cohérents, autant qu'on peut l'être à cette étape, et il y aura des révisions justement pour coller aux actualités. Tout le monde n'est pas cohérent. La Métropole du Grand Paris a validé nos documents de référence. Nous avons par contre un autre document, paru très récemment, le SDRIF, qui est en totale opposition, à la fois avec ce que fait et promeut la Métropole et avec ce que nous sommes en train de faire au niveau de la Ville de Paris. Je pense que c'est aussi le moment de le dire. Nous pouvons faire tout ce que nous voulons « chez nous », nous sommes aussi dépendants d'autres réglementations, et nous n'allons pas régler à nous seuls le problème du climat ou de la qualité de l'air. Tout ne s'arrête pas aux frontières parisiennes, fort heureusement. Il y a donc une nécessaire mise en cohérence de tous ces documents-cadres.

Je ne peux pas m'empêcher de parler de la transition écologique du bâti, Pour le 20<sup>e</sup>, ce sont plusieurs centaines de logements sociaux qui vont être rénovés thermiquement, notamment dans la dynamique créée par le NPNRU Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil et confortée par l'OAP que l'on retrouve dans le PLU bioclimatique.

Bien évidemment, c'est un investissement financier considérable. C'est aussi le choix d'accompagner les copropriétés, c'est un choix qui n'était pas forcément évident.

### **M. PLIEZ**

La parole est au Groupe MoDem et Indépendants, mais il n'est pas là. La parole est donc à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

### **M. SOREL**

au-delà du débat de fond, je voulais remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé, qui ont élaboré, que ce soient les élus – et il y en a beaucoup ici –, les services de la Ville, ou les habitants qui ont été très nombreux à participer à cette phase de concertation. Concernant l'urgence écologique, nous avons tous en tête l'étude de Lancet qui concluait que Paris serait la ville européenne la plus mortelle en cas de canicule à 50 degrés. Il y a donc une urgence vitale à adapter la ville pour que la ville reste vivable, et il y a une urgence sociale, parce que c'est une ville qui se gentrifie à vitesse grand V et où les plus pauvres parfois souffrent encore plus qu'ailleurs des déséquilibres créés par l'évolution à grande vitesse du tissu urbain et la gentrification.

Le premier élément sur lequel je voulais revenir c'est d'abord la question du logement. Je suis en phase avec Jacques BAUDRIER sur les logements sociaux ; il en parle beaucoup, à juste titre. Il y a un objectif chiffré : 40 % de logements publics, 30 % de logements sociaux, Sur la question de la gentrification (c'est notamment le rapport aux bureaux), par rapport à la période précédente, il y a un vrai progrès : il y a cette idée qu'il faut diminuer le nombre de bureaux à Paris, Il y a un déséquilibre entre Paris et l'Île-de-France, quand on voit que la vacance des bureaux est de 10 % sur l'Île-de-France, de 20 % à la Défense, mais de moins de 4 % à Paris. On voit bien que Paris attire les gens, parce que c'est mieux d'avoir une adresse à côté de l'Opéra que d'avoir une adresse dans le 93, et les spéculateurs en sont conscients.. Je pense qu'à l'est, il faut surtout protéger les commerces présents, l'artisanat, et sur ce sujet, le PLU fait des propositions intéressantes.

Sur la question de la gentrification et évidemment la question du tourisme, la question est d'arriver à contrôler de manière plus efficace Airbnb et compagnie ; en effet, la situation n'est pas satisfaisante vu la baisse du nombre de logements disponibles.

Autre chose qui me semble intéressante dans de ce PLU, c'est la question du pastillage, la mixité fonctionnelle, des outils intéressants qui permettent de lutter de manière un peu plus efficace contre la gentrification, la mono-activité et de mettre du logement là où il n'y en a pas assez, et pas que du logement pour les plus riches.

Je termine sur la question de la Zone à trafic limité, sur le périphérique à 50 km/h, sur toute une série de choses, sur la rénovation des logements sociaux, une question est centrale, c'est la parole des habitants et la question de la démocratie citoyenne. Il me semble que sur cela nous pouvons mieux faire, pour justement que l'écologie ne soit pas considérée comme quelque chose allant à l'encontre des intérêts des catégories populaires.

### **M. PLIEZ**

Merci de cette conclusion. La parole est à Madame HALLIL BELLAH pour cinq minutes.

## **Mme HALLIL BELLAH**

Je rejoins Laurent sur certains points. L'inquiétude est là concernant les habitations, surtout, sur le boulevard Davout, les bâtiments de brique rouge, dont nous demandons la réhabilitation thermique depuis des années.

## **M. PLIEZ**

Merci. La parole est au groupe Paris en Commun, pour 16 minutes.

## **M. CHEVANDIER**

ce qui s'est passé à Valence, évidemment, nous interpelle tous et vient nous interroger aussi sur les politiques publiques qui sont menées. Nous savons en effet que Paris et la région parisienne sont exposées à des risques climatiques très importants. Le réchauffement, ce sont les effets d'îlots de chaleur, c'est la chaleur dans les derniers étages, notamment mal isolés sous les toits parisiens, où l'on meurt beaucoup plus que les autres étages, c'est évidemment le risque de crue de la Seine, qui pourra avoir des conséquences désastreuses sur notre ville, c'est l'exposition aux pollutions, et cetera, et cetera. Face à ce risque, la Ville de Paris agit depuis 25 ans avec force, détermination et résultats, et plus encore depuis 10 ans. Et aujourd'hui, il faut le dire, quand on aborde ce débat, on ne part pas de rien. Ce ne sont pas juste des intentions ; nous pouvons prouver que les transformations ont déjà largement été engagées et avant beaucoup, beaucoup, beaucoup, d'autres grandes métropoles. Les résultats sont là. Depuis 20024, 1 500 km de pistes cyclables à Paris. 130 cours Oasis, 68 % d'alimentation durable dans les cantines, près de 65 000 logements sociaux financés pour une rénovation énergétique ; ce sont donc 65 000 familles à revenus modestes dont on a amélioré les conditions de vie. C'est une diminution, parfois allant jusqu'à 60 %, de l'exposition aux polluants, et cetera, et cetera. Le tout qui aboutit à une diminution de l'empreinte carbone globale de la ville de 35 % depuis 2004.

On a ce bilan, mais un bilan ne fait pas une politique et un bilan ne fait pas non plus une projection. Ce bilan nous permet de prendre de l'élan pour aller plus loin, pour aller plus fort et pour montrer à travers les deux projets qui sont présentés aujourd'hui, qui sont structurés ensemble et qui se répondent l'un l'autre, puisque le Plan climat sans la révision du PLU n'existe pas, puisque c'est la révision du PLU qui porte toutes les mesures réglementaires qui permettront derrière de mettre en œuvre le plan climat, démontrent ensemble l'ambition maintenue et renforcée de la Ville en en la matière. S'agissant de ces deux plans, le Plan local d'urbanisme bioclimatique et le Plan climat, à nos yeux, leur intérêt est de montrer que l'on peut adapter la ville aux changements climatiques, tout en améliorant les conditions de vie. C'est peut-être là aussi le succès de nos politiques ; nous montrons que nous pouvons faire de l'écologie, avoir une ambition très forte en matière d'écologie, dont les conséquences sont malgré les effets du réchauffement climatique, une amélioration des conditions de vie, puisque c'est plus d'espaces verts, beaucoup plus de désimperméabilisation et pas uniquement dans des parcs et jardins, mais partout dans les rues, un recul de la place de la voiture, avec évidemment ces dizaines et ces dizaines et ces dizaines de rues aux écoles, les cours Oasis, la création et le renforcement des équipements publics dont on parlait, la politique énergétique dont on parle aussi. Paris est particulièrement à la pointe, avec notamment le réseau de chaleur urbaine.

C'est une écologie qui permet une amélioration très forte des conditions de vie, et en même temps qui permet de lutter contre les inégalités et de renforcer les politiques de solidarité, là où encore notre ville est en pointe. Il y a évidemment le sujet du logement social, qui a été très largement abordé, mais qui est encore dans la place et encore renforcé grâce aux outils juridiques de ce PLU, qui va nous permettre d'aller encore plus loin pour faire du logement social et du logement abordable, grâce à la rénovation des ensembles HBM en briques rouges. Je ne comprends pas votre remarque, chère collègue, puisque quasiment la totalité des ensembles HBM situés au niveau des portes du 20<sup>e</sup> font l'objet soit d'une rénovation Plan climat, soit d'une rénovation qui n'est pas pastillée Plan climat, mais avec une réfection de l'ensemble des parties communes, un remplacement des menuiseries et des fenêtres, et où on refait totalement les espaces paysagers tout autour. Pour les autres, on est sur des réhabilitations où la Ville et les bailleurs de la Ville investissent 40 000, 50 000, 60 000, 70 000 euros par logement ; 70 000 euros d'argent public investi par logement dans les HBM, et pas que dans les HBM, d'ailleurs. On fait suffisamment de réunions avec les habitants aussi pour prendre la mesure de l'ampleur de ces politiques publiques. Au-delà de ça, derrière cette lutte contre les inégalités, évidemment, tout un travail est fait – et mon collègue Maxime SAUVAGE y reviendra – dans les quartiers populaires.

De tout ça sortent dans le Plan climat 500 mesures, qui derrière sont déclinées dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons un Plan climat spécifique pour le 20<sup>e</sup> arrondissement, autour de trois grands principes :

- Une transition juste socialement et territorialement, avec notamment un travail sur le développement des structures d'économie sociale et solidaire, de consommation durable, de tri et de réemploi ;
- Devenir un arrondissement zéro carbone ; ce sont les mesures dont on parle, particulièrement portées dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Je le redis, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, ce sont 134 ensembles pour lesquels des programmes sont financés et/ou il y a des travaux de rénovation thermique ;
- Une démultiplication des îlots de fraîcheur.

C'est une politique cohérente, c'est une politique ambitieuse, c'est une politique qui permet de montrer qu'en faisant un travail d'adaptation de la ville au changement climatique, on réussit en même temps à améliorer les conditions de vie dans cette ville. Gageons que dans quelques années il fera plus chaud à Paris, mais que la ville sera plus agréable qu'elle ne l'était dans les années 1990, où l'on suffoquait sous la pollution, où il y avait des baignoles partout. Aujourd'hui, l'écologie que met en œuvre notre majorité de gauche rassemblée à Paris et dans le 20<sup>e</sup>, c'est une écologie populaire, c'est une écologie de justice sociale et c'est une écologie qui permet de mieux vivre malgré le réchauffement climatique et malgré le réchauffement de Paris.

### **M. PLIEZ**

Merci. Pour poursuivre, Monsieur SAUVAGE.

### **M. SAUVAGE**

Je m'inscris dans les propos précédents, et notamment de ceux de Thomas CHEVANDIER ; je voudrais concentrer mon propos sur les quartiers populaires du 20<sup>e</sup> arrondissement, et dire que s'il y a bien un document important, qu'on ne vote d'ailleurs pas toujours dans chaque mandature, c'est bien le Plan local d'urbanisme, et c'est pour cela qu'il est primordial que chaque groupe puisse exprimer cette vision. C'est un document de long terme, c'est un document qui permet à la fois d'exposer sa vision de la Ville court, à moyen et à long terme, mais aussi plus précisément de la dessiner parcelle par parcelle. On peut voir, avec les résultats que nous avons aujourd'hui à voter, un travail extrêmement fin qui repose à la fois sur une ambition et une vision politique portée par Anne HIDALGO et toute son équipe municipale, et c'est vraiment important de rappeler ce travail collectif, que l'on a retrouvé également dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Une mention spéciale Virginie DASPET.

Pour revenir à la question des quartiers populaires, leur histoire est très liée à l'histoire des évolutions des règles d'urbanisme et des documents d'urbanisme. D'un côté, nous avons les quartiers des portes du 20<sup>e</sup>, où une grande partie a été construite sur des parcelles qui auparavant étaient occupées par une ceinture, la ceinture Thiers, construite dans les années 1840, le périphérique, construit sur une parcelle qui n'avait pas le droit d'être bâtie, la zone 201'30, et de l'autre côté c'était le quartier de Belleville et d'Amandiers, des quartiers faubouriens qui ensuite ont été classés comme îlots insalubres et qui ont connu des opérations immobilières très lourdes, qui ont parfois fait complètement disparaître le tissu faubourien. De grands ensembles ont pu être construits, mais également parfois des espaces verts, à une époque où on n'en faisait pas forcément, je pense par exemple au parc de Belleville, et cela fait écho à un article qui est sorti récemment dans Le Monde qui revient sur l'histoire de la rue Vilain, et qui rappelle qu'au fond la ville est un palimpseste, et que sous une parcelle ont parfois existé des d'autres usages. Il subsiste un tout petit bout de la rue Vilain ; je vous invite à lire cet article qui montre à quel point on peut dessiner la ville et la construire sur une ancienne ville et c'est quelque chose d'assez passionnant. C'est l'exercice que nous faisons là.

L'ambition que nous avons pour cette ville, la vision que nous avons pour les quartiers populaires, j'en ai parlé au début de ce Conseil d'arrondissement, nous les retrouvons à la fois par cette volonté de mettre de la mixité sociale dans tout l'arrondissement et avec un développement de nombreuses parcelles en BRS dans les quartiers populaires du 20<sup>e</sup> arrondissement ; c'est le développement d'équipements publics et notamment des équipements de santé à plusieurs endroits du 20<sup>e</sup> arrondissement, dans ces quartiers populaires. Je pense à la parcelle ciblée rue Ramponeau, à celle ciblée rue de Ménilmontant, à celle ciblée boulevard de Ménilmontant, ou encore à celle ciblée boulevard Mortier. C'est un immense besoin dans le quartier des Amandiers : c'est cet équipement jeunesse qui est ciblé rue de la Marre, c'est le développement des espaces libres protégés à végétaliser, je pense notamment aux cours intérieures du patrimoine RIVP du côté de Fougères-le-Vau ou encore à la rue des Amandiers dans sa partie très large au niveau du conservatoire.

Cela permet aussi de mettre à jour le PLU avec ce que nous portons porte de Montreuil et ce que nous portons porte de Bagnolet et à Pithon-Duvernois, avec là encore nombreux équipements publics, le développement de parcs, la requalification de tous les logements, la construction de nouveaux logements, tout cela détaillé par des documents qui montrent notre attachement à garder un tissu associatif fort, une mixité fonctionnelle dans ces quartiers, et évidemment une mixité sociale que l'on retrouve comme mixité scolaire dans les établissements scolaires.

Je crois que nous pouvons être collectivement fiers du travail réalisé et de voter toutes et tous cette très belle délibération, qui commence à écrire le programme de nos successeurs, par de nombreuses parcelles ciblées.

### **M. PLIEZ**

Je voudrais revenir sur la ceinture rouge et les HLM historiques.

Le programme des portes du 20<sup>e</sup>, par exemple, porté par Paris Habitat, ce sont 3 500 logements qui sont rénovés sur le boulevard Davout, répartis sur 5 résidences des années 1930. Ce sont 7 000 habitants qui sont concernés. Ce sont 1 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités, ce sont 225 millions d'investissements dans le 20<sup>e</sup>.

Python-Duvernois, juste au nord, ce sont plus de 600 logements. Sur les portes, ce sont donc plus de 300 millions d'euros qui sont investis par la Ville, les bailleurs et l'ANRU, avec des dates de livraison avant 2030. Cela ne s'est jamais vu d'aller aussi vite.

### **Mme DASPET**

Cette fois, je vais plus vous parler du PLU-B, et je voulais vous dire toute ma joie de savoir qu'il était enfin présenté au vote, et que d'ici une quinzaine de jours, je l'espère nous aurons un document définitif. Pourquoi ? Deux raisons expliquent cette joie. La première, c'est que c'est un document très important, très ambitieux du point de vue des politiques publiques qu'il promeut et qu'il encadre. Nous l'avons dit tout à l'heure, le point de mire, c'est Paris à l'horizon 2050, la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi l'adaptation de la ville à ces nouvelles contraintes. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Cela veut dire créer des conditions pour pouvoir vivre dans une ville qui va être soumise à des aléas climatiques dont on voit les effets partout dans le monde. C'est pouvoir vivre dans des logements décents, proposant une température agréable été comme hiver, pouvoir vivre dans des logements sains, pouvoir travailler dans des locaux sains, dans lesquels la qualité de l'air sera renforcée, notamment par des matériaux durables et moins polluants. Il faut à cet égard rappeler que les principales pollutions auxquelles les populations sont exposées sont les pollutions intérieures et non pas les pollutions extérieures comme on le croit trop souvent.

C'est le vœu que nous avons toutes et tous formulé ensemble. C'est aussi la politique publique majeure qui a fait qu'aujourd'hui élus de gauche et écologistes, nous nous sommes unis en cette majorité. Je laisserai bien sûr Lamia EL ARAAJE à son tour mettre en perspective tous ces sujets.

La seconde raison pour laquelle je suis particulièrement heureuse, c'est qu'enfin, très bientôt, je vais avoir sur mon bureau un document unique, qui fait beaucoup plus de 188 pages. Cela fait presque quatre ans que nous sommes consultés sur le PUB. Cela fait 4 ans que nous contribuons. Cela fait surtout deux ans que nous instruisons les dossiers à l'aune de l'ancien règlement, l'ancien PLU, tout en nous attachant à faire respecter les futures règles qui nous sont aujourd'hui présentées. C'est un vrai soulagement.

Je vais vous parler des PLOCS ; ce n'est pas joli comme mot, mais c'est très efficace. Ce sont les Périmètres de localisation d'équipements. Nous avons 23 nouveaux PLOCS, donc potentiellement 23 nouveaux équipements. Cela veut dire qu'au total nous avons 36 pastilles pour des équipements locaux, dont 23 nouveaux : 7 dédiés à la santé, 4 à la logistique urbaine, 3 à la petite enfance, 2 à la culture, 2 à la jeunesse, 2 au sport. Il y a aussi toutes les questions de centres de logistique, et cetera. Je reviendrai plus tard sur les espaces verts.

Sur les équipements de santé, on est sur le boulevard de Ménilmontant, la rue Ramponeau, la rue de la Chine, la rue d'Avron, la rue de Ménilmontant, et le boulevard Mortier, à peu près au niveau de Fougères.

Sur la petite enfance, on est essentiellement sur le secteur cours de Vincennes Avron. L'équipement jeunesse rue de la Marre, Nous avons aussi l'équipement culturel aux 29-39 rue Villiers de L'Isle-Adam. Sur le patrimoine, nous avons 167 adresses protégées au titre du patrimoine, soit 45 nouvelles adresses par rapport à l'ancien document.

Nous avons donc 67 adresses pastillées pour du logement social ou du BRS, ce qui veut dire 52 nouvelles adresses par rapport à l'ancien PLU. Sur ces 67 pastilles, 35 sont dédiées à du bail réel

solidaire, soit plus de 50% de nos adresses ; nous aidons beaucoup la Ville de Paris à remplir ses objectifs sur cette question.

Cinq blocs sont dédiés à des espaces verts : le 34 rue des Hayes, le 20 rue du Lieutenant-Chorée, le 114 rue de Lagny, le 76 rue des Prairies et le 124 rue des Pyrénées. Grand projet aussi de rénovation de logements sociaux, qui nous permettra de créer un accès public à la petite ceinture.

Pour les emplacements réservés espaces verts :

- Le 163 rue des Pyrénées, la Cartonnerie, c'est ce qui va nous permettre de faire l'extension du square Karcher. Cela nous donne la réglementation pour accélérer cette opération ;

- Les 6 et 8 rue des Rigoles, 20-24 rue Etienne Marais et 27-29 rue Alphonse-Ponot. C'est une parcelle traversante ;

- Le 92-94 Villiers de L'Isle-Adam ;

- Encore une parcelle traversante, 18-24 rue des Montibeux, 17-21 rue du capitaine Marshall.

- Le 94 rue des Maraîchers et le 50 rue du capitaine Marshall.

Je vais vous donner la lecture des adresses faisant l'objet d'une protection des espaces verts. Il y en a 738. C'est difficile de comparer par rapport à l'ancien PLU parce que la nomenclature a évolué, mais on peut dire qu'il y a 150 espaces privés de plus qui sont protégés, dont le 77, rue Haxo.

Pourquoi je vous parle de ces espaces verts protégés ? Cela peut paraître totalement anodin, mais si le 20<sup>e</sup> n'avait pas ces cœurs d'îlots végétalisés, nous serions très en deçà du nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant que nous attendons et nous serions très en deçà de la moyenne parisienne, alors que nous avons pour principal l'espace vert le Père-Lachaise. Ces scores d'îlots végétalisés vont potentiellement nous permettre de résister au réchauffement climatique, c'est de la pleine terre, ce sont des eaux qui se drainent et c'est donc une vraie richesse pour notre arrondissement.

*Applaudissements*

#### **M. PLIEZ**

Antoine ALIBERT, prochain rapporteur.

#### **M. ALIBERT**

Merci. Que dire ? J'ai essayé de regarder ce qu'ont voté tous les groupes lors de la première fois où le Plan climat est passé en débat dans notre arrondissement, avant qu'il ne soit à nouveau soumis à consultation pour le vote définitif ce soir. J'avoue que j'ai été surpris de me souvenir qu'à l'époque, Madame HALLIL BELLAH et le groupe Changer Paris s'étaient abstenus de voter le Plan climat, et j'espère ce soir qu'ils le voteront, ainsi que le PLU-B. En effet, aujourd'hui, certains d'entre nous parmi les orateurs l'ont rappelé, le Maire l'a rappelé, Thomas l'a rappelé, vous avez été plusieurs à le rappeler, ce qui s'est passé en Espagne et dans la région de Valence et qui hélas se rapproche de Barcelone, est la concrétisation de ce que la Ville de Paris cherche à éviter depuis 25 ans avec beaucoup d'avance. Je parle en tant que rapporteur, donc je ne réagirai pas à l'effet de manche qu'a eu Thomas CHAVANDIER ; je pense que nous sommes tous très heureux de voter cela, tous les groupes de la majorité confondus ; nous n'avons aucun problème à dire que la Maire de Paris, c'est Anne HIDALGO, que le Maire du 20<sup>e</sup>, c'est Éric PLIEZ, et que tous ensemble, riches de nos différences, nous avançons, et nous arrivons on arrive à voter d'excellents plans, qui sont par ailleurs cohérents, cela a été dit.

Pour revenir à mon propos, et Thomas CHAVANDIER le rappelait tout à l'heure, à vouloir l'hubris et à oublier les lois de la nature, on en arrive à des situations qui se sont passées en Espagne où, au-delà de ce que tu as rappelé, Thomas tout à l'heure, là-bas il y a eu carrément eu des volontés de dévier des fleuves entiers de leurs cours. C'est aussi cela qui a provoqué la catastrophe qu'on connaît. Je dis cela car quand on voit des groupes dans ce Conseil d'arrondissement et à la Ville de Paris s'abstenir sur des sujets aussi essentiels, cela revient à abdiquer face au dérèglement climatique, c'est abdiquer face à la donne du monde et c'est un peu acter que l'on considère que les jeunes, qui sont de plus en de plus en plus éco-anxieux, ont raison de l'être, parce qu'on ne prend pas la mesure des conditions de vie qu'on leur offre. Je ne comprends pas, moi non plus, Thomas l'a rappelé, Monsieur le Maire l'a rappelé, comment, Madame HALLIL BELLAH, vous pouvez évoquer l'absence totale de rénovation dans tous les logements le long du boulevard Davout ; les chiffres parlent d'eux-mêmes, les adresses sont disponibles dans les délibérations. Je comprends que quand on est élu d'arrondissement et qu'on reçoit plus de 500 pages, ce soit difficile de tout lire, mais je vous encourage quand même à prendre le temps

avant de vous exprimer ainsi, et à regarder dans le détail ce que fait cette collectivité. Nous n'allons pas nous gargariser en permanence et avoir la prétention de dire que nous faisons tout bien, tout parfaitement, mais je pense que nous n'avons vraiment pas à rougir de l'action que notre ville mène sur ces sujets. Les résultats et les chiffres sont dans les délibérations, je vous encourage à les regarder dans le détail.

*Intervention de Madame HALLIL BELLAH hors micro*

**M. PLIEZ**

Non, Madame, s'il vous plaît, on laisse les orateurs parler.

**Mme HALLIL BELLAH**

Je ne suis pas d'accord.

**M. ALIBERT**

Vous avez le droit de ne pas être d'accord. Mais vous faites ce que vous voulez. Je vous donne mon avis aujourd'hui : s'abstenir, c'est abdiquer sur ces questions et ce n'est pas à la hauteur. Moi aussi, je suis très fière de présenter ce Plan climat ; cela a été dit, c'est la quatrième version des plans climat que notre ville vote. Elle s'est dotée de plans climat avant même que ce soit une obligation légale. La nouveauté de cette quatrième édition, c'était de localiser ces plans climat et décliner ses actions dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Je ne vais pas reciter toutes les mesures que chacun et chacune d'entre vous ont prises pour souligner ce qui leur paraissait important. J'aimerais parler spécifiquement de ce que nous avons fait ensemble dans le 20<sup>e</sup>. Virginie a remercié pas mal de personnes qui l'ont accompagnée sur le PLU bioclimatique. Pour ma part, j'aurais juste à remercier toute la majorité puisque la déclinaison du Plan climat dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, c'est le fruit des actions de tout un chacun dans les délégations que notre majorité porte et que le Maire du 20<sup>e</sup> nous a confiées. Cela a été dit, il y a une cohérence entre tous ces plans ce soir, il y a une cohérence entre toutes les actions que nous menons dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Je ne vais pas plus prendre de temps ce soir, puisque nous en avons déjà beaucoup parlé.

On a cité beaucoup d'exemples, je ne vais peut-être en citer qu'un seul qui a été évoqué rapidement par le Maire en introduction de ce Conseil et que j'aimerais rappeler : juste avant ce Conseil, nous avons pu descendre dans les entrailles de la mairie pour aller regarder la nouvelle station de raccordement au réseau de chaleur de la mairie du 20<sup>e</sup>. populaires. Concrètement, ce raccordement va permettre à la mairie du 20<sup>e</sup> de baisser de 20% sa consommation énergétique, et de baisser d'autant ses émissions de gaz à effet de serre ; c'est l'illustration concrète de la sobriété et de l'atteinte de toutes ces petites actions et grosses actions qui permettent d'arriver à de vrais résultats en termes de diminution des pollutions, de vrais résultats en termes d'écologie populaire, c'est-à-dire d'actions écologiques qui bénéficient aux habitants et aux habitantes, de limitation de notre empreinte carbone et de nos émissions de gaz à effet de serre. Il faut continuer et j'espère qu'il y aura un vote à l'unanimité. Si ce n'est pas le cas, je pense que les habitants et les habitantes sauront s'en souvenir puisque ce serait une forme d'abdication face aux désordres du monde et nous ne pouvons plus nous le permettre.

**M. PLIEZ**

La parole est à Madame El ARAAJE. Je ne vous redonne pas la parole.

## Mme EL ARAAJE

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci chers collègues. Je ne vais pas vous inviter à venir chez moi, mais en revanche j'aimerais pouvoir vous parler ce soir d'abord de mon grand plaisir, de ce moment que nous nous apprêtons à vivre, mais au-delà de ça, saluer le travail conséquent, colossal je dois dire, qui a permis d'arriver au vote de ce PLU bioclimatique qui aura lieu maintenant dans un peu moins de 15 jours au prochain Conseil de Paris.

D'abord souligner le travail extrêmement fastidieux, et minutieux de l'ensemble des équipes de la DU, de l'ensemble de l'équipe d'Emmanuel GREGOIRE, puis la mienne, du travail d'Emmanuel GREGOIRE, de celui aussi d'Émile MEUNIER, pour les Ecologistes, de Jacques BAUDRIER pour les Communistes. Je crois que vous avez pris quelques habitudes communes de réunions tardives extrêmement longues, extrêmement fastidieuses.

Saluer aussi le travail de l'ensemble des mairies d'arrondissements et particulièrement de celle-ci, de l'ensemble des adjoints à l'urbanisme, et particulièrement Virginie DASPECT et l'ensemble des équipes. Ce document, ce n'est pas juste quatre ans de travail, c'est d'abord une identification parcelle par parcelle, une identification morceau par morceau, de tout ce qu'il était possible de faire à Paris. Ce travail a été un travail de dentellière, qui a été fait avec beaucoup de sérieux, beaucoup de rigueur, et le document auquel nous arrivons aujourd'hui – je reviendrai sur la l'aspect innovant – est le fruit de ce travail.

Il y a eu ensuite une phase de concertation, une phase de contribution avec 68 000 contributions, qui ont été reçues ; 12 000 contributions à l'enquête publique. Pour vous donner un ordre d'idées, en comparaison, un certain nombre de villes voisines pas très loin d'ici, je ne citerai personne pour ne pas être désagréable, de taille certes un peu plus modeste, ce sont 500 contributions dans le cadre de la révision du PLU et de l'enquête publique. On est à 12 000 sur Paris. C'est la preuve d'une très grande vigueur démocratique, mais c'est aussi la preuve du travail sérieux de concertation,.

C'est aussi un document qui a été validé avec un avis favorable de la commission d'enquête, ce qu'elle n'était pas obligée de faire, avec une réserve unique qui portait sur une disposition datant du PLU de 2006 et non pas du PLU tel qu'il était proposé dans le cadre de sa révision en cours. Là aussi, c'est une belle reconnaissance de ce travail de concertation, de rigueur et d'analyse.

Quatre piliers ont guidé le travail qui a été fait autour de ce document :

- Premier pilier, c'est celui du changement climatique, et c'est la question qui se pose à toutes et tous. Est-ce que vous souhaitez que demain vos enfants vivent dans une ville où il fait 50 degrés ? J'étais tout à l'heure à l'inauguration du *roof top* de l'Académie du climat ; les mesures qui ont été faites sur les toits en zinc le 30 juillet dernier à Paris disent que sur les toits de l'Académie du climat, il faisait 67,7 degrés. Il faisait 36 degrés à l'extérieur et sous ces toits en zinc. Il faisait 48 degrés. Est-ce que vous, vous avez envie de vivre ces 48 degrés ?

Est-ce que vous souhaitez que vos enfants aient un risque d'augmentation de leurs crises allergènes, de crises respiratoires, d'hypertension artérielle ? 30 % d'augmentation liée à la pollution, 2 500 morts par an à Paris liés à la pollution. Non, je ne le crois pas, et il fallait agir ;

- Deuxième pilier : comment faire de Paris une ville où on peut continuer de se loger, avec ce refus de laisser la ville aux mains des spéculateurs ou aux mains de gens extrêmement riches qui auraient les moyens de se payer des coûts de loyers ou de propriétés absolument exorbitants. Nous poursuivons nos objectifs. Jacques a effectué un travail fastidieux d'identification de l'ensemble des parcelles, en lien avec la DLH et la DU bien évidemment, pour que nous puissions atteindre nos objectifs de 40 % de logements publics à Paris dans les prochaines années ;

- Troisième pilier : comment faire de Paris une ville pour les gens et non pas pour les voitures, et non pas pour les spéculateurs et non pas uniquement pour les gens qui sont de passage. Vous le savez, Paris double presque le nombre de personnes qui y sont en journée, en raison de ceux qui viennent y travailler, de ceux qui viennent la visiter, et c'est une chance pour nous. Pour autant, nous souhaitons

que ce soit une ville où il est agréable de vivre, une ville à hauteur d'enfant, où on peut considérer qu'à certains endroits on peut lâcher la main de son enfant sans craindre qu'il se fasse renverser par un véhicule motorisé.

- Quatrième pilier qui a aussi guidé nos réflexions, celui de l'attractivité économique. Il n'est évidemment pas question que Paris devienne une ville où il n'est plus possible d'investir, de travailler, de fréquenter.

Ces quatre piliers devaient ne pas venir en orthogonalité et je crois que c'est le fruit de ce travail.

Sur la ville, l'objectif est de sortir des quartiers monofonctionnels ; je pense que plus personne n'en veut. Comment est-ce qu'on crée de la mixité, comment est-ce qu'on réfléchit la question des usages dans le cadre de la ville du quart d'heure ? Là aussi le 20<sup>e</sup> est plutôt bien doté, puisque grâce à ce PLU, Virginie l'a évoqué, ce sont 2 équipements jeunesse, 3 centres culturels, 2 équipements sportifs, 7 centres de santé, 4 équipements de petite enfance. Autant vous dire que dans les prochaines années, là aussi il y aura matière à continuer à faire la ville.

Sur la question de l'attractivité économique, pour nous, l'objectif était de protéger l'agriculture urbaine, l'industrie, l'économie sociale et solidaire, mais au-delà de cela, protéger aussi nos commerces de proximité, les petits commerces de proximité auxquels nous sommes tant attachés ; ce sont 323 kilomètres de linéaires protégés pour les commerces, 9 kilomètres pour les commerces culturels, pour limiter la transformation de ces espaces.

### **M. PLIEZ**

Merci de ce temps de débat très riche ; la diversité des interventions permet, en tout cas je l'espère, pour ceux qui nous écoutent ou ceux qui sont dans la salle de mieux comprendre l'objectif d'un PLU ou d'un Plan climat. Merci de la qualité de ces interventions. Je suis bien conscient que lorsque je rencontre les habitants, leur préoccupation est évidemment d'abord la question de boucler les fins de mois, la question de leur quotidien. Mais je crois vraiment (et ces débats le démontrent) que notre rôle d' élu, c'est de porter une vision pour l'avenir, c'est d'anticiper ce qui est l'inquiétude de l'avenir, l'inquiétude de ce changement climatique qui vient vers nous ; c'est aussi le besoin de construire, le besoin de faire évoluer cette ville, et je voudrais que nous ayons conscience de cela.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DU 135 Signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de Paris cofinancés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement urbain (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DU 152 ZAC Porte de Vincennes (12e et 20e) – Avenant n°3 au traité de concession d'aménagement signé avec la SEMAPA.**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DLH 237 Réalisation, 42, 44, 48, 52 et 56 rue des Panoyaux (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (2 083 743 euros)**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DLH 165 Réalisation, 17-19, rue Courat (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 76 logements sociaux par la RIVP - Subvention (1 023 375 euros)**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DLH 161 Réalisation, 21 rue Pelleport (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par la RIVP - Subvention (186 565 euros)**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DLH 84 Subventions complémentaires (352 696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF)**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DLH 187 Réalisation 3 rue Boyer (20<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation comportant 96 logements par Paris Habitat. Subvention (1 230 188 euros)**

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**2024 DAC 471 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord - Etudes et Préservation « ASNEP ». Mme GOFFAUX-ESPEJO rapporteure**

**M. PLIEZ**

Je vous propose d'examiner une délibération, la DAC 471 ; la parole est à Madame GOFFAUX-ESPEJO.

**Mme GOFFAUX-ESPEJO**

Cette délibération traite d'une association, l'ASNEP, l'Association Sources du Nord - Etudes et Préservation. C'est une structure qui exerce des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine des Sources du nord. Elle travaille en étroite liaison avec le Département des édifices culturels et historiques de la DAC. Ce patrimoine est constitué de l'ensemble des ouvrages de captage et de distribution d'eau, créée à partir du 12<sup>e</sup> siècle dans le nord-est parisien, afin d'alimenter Paris en eau. Dans le détail cela fait dix regards des eaux en surface (un regard est une entrée), 10 regards en souterraine, le grand aqueduc de Belleville, l'aqueduc de Saint-Martin-de-Bernache de Saint-Louis, des petites rigoles, plus la galerie des Marronniers. Ces regards sont des installations qui sont essentiellement disséminées dans le 19<sup>e</sup>, dans le 20<sup>e</sup>, Le Pré-Saint-Gervais et Les Lilas. Je vous invite fortement à aller voir.

Cette association est liée à la Ville de Paris depuis 2016 par une convention ayant but de définir les conditions d'occupation de ces ouvrages du domaine public. A ce titre est accordé à cette association le fait de pouvoir pénétrer dans les entrées et dans les souterrains des Sources du nord, de surveiller également les ouvrages et tout ce qu'on y fait dedans. Elle doit répondre aux sollicitations de la Ville de Paris sur des visites ponctuelles demandées, et bien sûr doit garantir la gratuité des visites des ouvrages qu'elle organise.

La DAC 471 propose le renouvellement de la convention avec cette association, qui va arriver à échéance le 11 avril prochain. Le renouvellement est proposé pour neuf années supplémentaires. Je vous invite fortement à voter le renouvellement de cette convention parce que l'ASNEP fait un très bon travail et que c'est un patrimoine ancien et très précieux du 20<sup>e</sup>.

*Après consultation des membres, la délibération est adoptée.*

**M. PLIEZ**

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas été examinées dans cette assemblée.

**2024 DSOL 97 Subventions (109 200 euros) à douze associations et conventions pour leurs actions d'accès aux droits et d'insertion sociale**

**2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)**

**2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros**

**2024 DDCT 181 Urbanisme transitoire et gestion urbaine de proximité : Projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires - Subventions (91 900 euros) à 7 associations**

**2024 DGRI 57 Avenant n°3 à la convention avec HANDICAP INTERNATIONAL pour la réalisation d'une fresque murale en hommage au civil inconnu**

**2024 DSOL 151 Subventions (13 700 euros) à quatre associations et deux conventions, pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social**

**2024 DLH 218 Attribution d'une aide en nature à l'association Tamèrantong pour la mise à disposition de locaux situés 36 rue de Terre Neuve - Paris 20<sup>e</sup>**

**2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle**

**2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir**

**2024 DAC 188 Subventions de fonctionnement (13.000 euros) accordées à deux écoles de musique associatives et convention**

**2024 DAC 189 Subvention de fonctionnement (927.000 euros) accordée à l'EPCC Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) et avenant à convention**

**2024 DLH 122 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association AGETA pour la mise à disposition d'un local situé 38 rue des amandiers à Paris 20<sup>e</sup>**

**2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025**

**2024 DEVE 80 Appel à projet jardin partagé jardin relai - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482€)**

**2024 DEVE 86 Appel à Projets PARIS SEME 3 – Subventions en investissement (174 264 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole**

**2024 DVD 90 Lignes de bus de quartiers dites Traverses -Avenant n°2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la RATP**

**2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projets**

**2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets**

**2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public**

**2024 DSP 27 Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)**

**2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi**

**2024 DAE 25 Conventions et subventions (530 500 €) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi**

**2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500€)**

**204 DAE 87 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire**

**48. 2024 DAE 130 BPP – Subventions (4 500 000 €) et conventions avec la RIVP pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable (14e et 20e)**

**49. 2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire**

**50. 2024 DLH 174 Réalisation, 10-12 rue de la Bidassoa (20e) d'un programme d'acquisition de 11 logements sociaux (4 PLA I - 4 PLUS - 3 PLS) par AXIMO - Subvention (340 704 euros)**

**51. 2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°18**

**2024 DLH 265 Réalisation, 90 rue Pelleport (20e), d'un programme de création de 16 logements sociaux (10 PLAI - 6 PLUS) et de 10 logements intermédiaires (10 PLI) par la RIVP Subvention (1 624 838 euros)**

**53. 2024 DLH 329 Location par bail emphytéotique des immeubles 3, rue Robineau (20e) et 11 passage Josseaume (20e) à la RIVP –modification des délibérations 2022 DLH 214-1 et 2022 DLH 215-1**

**54. 2024 DFPE 108 Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris**

**55. 2024 DFPE 127 Subventions (814 344 euros), avenant n°4 à la fondation « Œuvre de la Croix Saint Simon » (19è) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant**

**56. 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)**

**57. 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »**

**58. 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)**

**2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e,13e, 14e, 15e, 16e, 17 e, 18e, 19e et 20e arrondissements**

**2024 DAE 155 Subventions (400 000 euros) et conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**

**2024 DSOL 54 Subventions (148 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires**

**2024 DSOL 140 Subventions de fonctionnement et d'investissement (79 887,95 euros) dans le cadre de conventions avec sept associations et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP)**

**2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique**

*Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.*

## **2. Vœux**

**M. PLIEZ**

**V202024333 Vœu de l'exécutif relatif au classement en REP + des écoles des portes du 20<sup>e</sup>**

**M. PLIEZ**

Je vous propose de commencer par le premier vœu, qui est un vœu de l'exécutif qui nous est présenté par Anne BAUDONNE, à propos du classement en REP + des écoles des portes du 20<sup>e</sup>.

**Mme BAUDONNE**

Dans un contexte où les attaques se poursuivent contre les services publics et particulièrement contre le service public d'éducation, je suis très heureuse de présenter ce vœu de l'exécutif où nous sommes toutes et tous unis pour continuer à défendre notre ligne politique en faveur des quartiers populaires et de leurs écoles et collèges.

Notre arrondissement, et particulièrement les portes, se caractérise par une surreprésentation de familles monoparentales (33,5 %), en situation de pauvreté (20,9 %) et avec un taux d'échec scolaire important (13,6 % de nos jeunes sont sans emploi).

Ce vœu est un soutien de notre conseil à une demande classement en REP+ d'un collectif de plusieurs établissements des portes du 20<sup>e</sup>. dont les équipes ne se sont pas découragées, mais continuent à porter leurs exigences d'un enseignement de qualité pour leurs élèves. Pour cela, des moyens sont nécessaires et c'est ce qu'ils demandent. Ils souhaitent conserver leurs classes avec des effectifs corrects. Ils souhaitent des enseignants devant chaque classe, contrairement à ce qui se passe par exemple à l'école élémentaire du 8, Pierre Foncin depuis la rentrée. Ils souhaitent aussi avoir des AESH, nécessaires pour accompagner les enfants en situation de handicap. Il est scandaleux de tenir un discours sur l'inclusion, mais de ne pas leur donner les moyens pour réussir cette inclusion. Il manque des AESH partout dans les écoles et dans les collèges de l'arrondissement.

Toujours sur le territoire des portes, j'en profite pour saluer la lutte du collège Jean Perrin, en grève depuis mardi dernier. Aujourd'hui 76 % des enseignants étaient en grève ; après avoir déjà perdu deux classes l'année dernière, ils se sont retrouvés avec des classes à 26 ou 27 en début d'année. La mise en place de la réforme bien mal nommée « choc des savoirs » en sixième et cinquième a obligé l'équipe pédagogique à constituer des groupes de langues à 27 élèves. Cet exemple d'un collège aux portes de notre arrondissement illustre parfaitement la dégradation voulue par ces politiques libérales. C'est pour toutes ces raisons que sur proposition de l'exécutif, le Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> émet le vœu d'un moratoire sur les fermetures de classes et les suppressions de postes dans l'Education nationale, en particulier dans les quartiers prioritaires, et d'un reclassement en REP + des écoles situées dans les quartiers des portes de Montreuil et de Bagnolet, avec des moyens supplémentaires dédiés à ces écoles dès la prochaine rentrée scolaire.

**Mme HALLIL BELLAH**

Perrin comptait auparavant 700 élèves. Ils ne sont plus que 400, par manque de moyens, par manque d'AESH. C'est un sujet très important parce qu'il y a vraiment une forte demande. Mais au niveau du

rectorat, il n'y a jamais de réponse. Là, il y a une AESH pour 5 élèves, ce qui n'est pas normal. Je voterais pour, tout simplement.

### **M. SOREL**

C'est aussi un vœu qui arrive dans un contexte particulier, où 4 000 postes risquent d'être perdus, un gouvernement qui tape fort, et donc la nécessité, pour nous élus de la Ville, de monter au créneau

### **M. PLIEZ**

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

### **M. PLIEZ**

Nous avons deux vœux, l'un présenté par le Groupe Communiste et citoyen, l'autre par les Ecologistes du 20<sup>e</sup> à propos des expulsions dans les foyers de migrants ADEF. Je crois qu'à l'issue de la présentation de ces deux vœux, un vœu de synthèse sera présenté par l'exécutif.

Le premier vœu, du Groupe Communiste et Citoyen est présenté par Ladjji SAKHO.

**V202024078 Vœu sur les expulsions des résidents du foyer des Amandiers géré par l'ADEF et pour l'évolution de la situation des résidents dans l'ensemble des foyers déposé par Ladjji SAKHO et les élus et élus du Groupe communiste et citoyen**

### **M. SAKHO**

Depuis toujours, le Parti communiste soutient la lutte des résidents des foyers de travailleurs migrants pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Les militants et les élus communistes, depuis le début de cette mandature, se sont particulièrement mobilisés aux côtés des résidents. Notre implication est totalement pérenne. Je remercie Monsieur le Maire de sa confiance et de son plein soutien concernant ma délégation. En répondant aux attentes des résidents, nous avons pu faire évoluer en quelques années de manière positive les relations entre les résidents et leurs quartiers, l'implication des résidents au sein des conseils de quartier, les relations entre les délégués et la municipalité, alors qu'avant cette mandature, les liens institutionnels avec eux étaient très tendus, pour ne pas dire inexistantes. Cependant, mais ces avancées, pour être pérennes, ont besoin de l'implication des bailleurs dans une évolution politique du quotidien de ces résidents. Or l'ADEF, gestionnaire du foyer Amandiers, malgré tous les efforts de notre municipalité, n'a pas encore fait le choix d'une implication à nos côtés et la mise en place d'un dialogue réellement constructif. Nous constatons un taux d'expulsion préoccupant pour ce foyer. Ces expulsions sont quasiment toutes liées à l'hébergement d'un proche, du fait que les résidents ne disposent pas des mêmes droits que les locataires, alors qu'ils payent mensuellement leur loyer et disposent d'une chambre meublée d'un minimum de 15 m<sup>2</sup>, avec un loyer de 500 euros pour un T1 et 600 euros pour un T'. Il est difficile pour ces résidents, alors qu'ils travaillent en France depuis de nombreuses années, et dont beaucoup ont la nationalité française, de pouvoir accéder, du fait de la spéculation immobilière, au parc privé et au logement social.

La dernière expulsion en date concerne un homme de 79 ans, qui a eu le tort d'héberger son fils. Je salue la mobilisation totale des résidents, des habitants du quartier et des élus du 20<sup>e</sup> pour qu'ils puissent passer la trêve hivernale dans sa chambre. Je trouve particulièrement cavalière l'exigence de l'ADEF, pour éviter une seconde expulsion, d'un engagement écrit de la mairie à trouver elle-même une solution à un problème qu'ils eux-mêmes ont créé. En effet, depuis un an, une réunion régulière avec l'ADEF a été mise en place pour prévenir les problèmes des expulsions liées à la solidarité familiale ou au retard des paiements des loyers, mais l'ADEF refuse de facto le rôle préventif de cette réunion, puisqu'elle se contente d'y annoncer les expulsions imminentes à la suite d'une décision de justice.

Ce vœu vise en effet l'ADEF, mais souhaite apporter des garanties à l'ensemble des résidents des foyers, en demandant qu'aucune discussion n'ait lieu sans que la mairie n'ait été avertie en amont de la saisine judiciaire et qu'une solution de relogement ou minimum d'hébergement ne soit proposée par les gestionnaires avec l'aide l'État et de la Ville de Paris.

Nous demandons également à la Ville de Paris d'entamer un travail de réflexion pour faire évoluer le statut juridique des résidents des foyers vers celui des locataires, pour trouver des améliorations au

quotidien de ces résidents. Nous demandons d'institutionnaliser pour prévenir les expulsions et améliorer le quotidien dans les foyers.

**V202024079 Vœu relatif à la multiplication des expulsions de résidents des foyers de travailleurs migrants dits résidences sociales déposé par l'ensemble des élu·es du groupe Les Écologistes 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

**M. GLEIZES**

Le groupe les Écologistes est alerté par des politiques agressives sur l'ensemble de Paris, notamment de la part d'Adoma et d'ADEF, qui sont en train d'expulser des résidents qui sont souvent là depuis plus de 30 ou 40 ans et qui sont mis sans solution de relogement. Cela ne concerne pas que le 20<sup>e</sup>, mais aussi le 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup>.

Il est important de rappeler que Paris a toujours été très fier de ces foyers de travailleurs migrants, que Paris a toujours été solidaire, et je rappellerai notamment une des luttes les plus importantes de Paris, même de toute la France, c'était celle du Foyer Bisson, qui a été autogéré pendant plus de 10 ans face à l'incurie du responsable qui n'entretenait pas le lieu.

Aujourd'hui, deux bailleurs, ADEF et Adoma sont très agressifs ; Koalia ne fait pas encore d'expulsion, mais par contre entretient très mal ses foyers, ce qui pose des problèmes de la responsabilité vis-à-vis de ces lieux.

C'est pour cela que nous avons déposé un vœu dans différents arrondissements. Bien sûr, nous allons retirer notre vœu au profit de celui de l'exécutif parce qu'il tient compte de la situation propre à ADEF. Surtout, dans ce vœu, il est cité que le maire lui-même allait s'engager à faire le suivi. Nous sommes très heureux de cet engagement de la part d'Éric PLIEZ ; nous avons besoin d'instaurer des rapports de force vis-à-vis des bailleurs parce qu'il n'est pas normal d'être dans des situations de faits accomplis. À travers ce vœu, nous pensons que nous aurons un outil pour faire pression sur ces bailleurs. Nous allons donc retirer notre vœu au profit de celui de l'exécutif.

**V202024334 Vœu de l'exécutif sur les expulsions des résidents du foyer des Amandiers géré par l'ADEF et pour l'évolution de la situation des résidents de l'ensemble des foyers**

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V202024335 Vœu relatif aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) déposé par Anne BAUDONNE, Karine DUCHAUCHOI et les élues et élus du Groupe communiste et citoyen**

**M. PLIEZ**

Je vous propose maintenant d'examiner le vœu suivant, relatif aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap, et présenté par Anne BAUDONNE.

**Mme BAUDONNE**

Comme vous le savez, la loi de février 2005 énonce le principe du droit à la compensation du handicap et à l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées. 20 ans plus tard, des enfants, qui devraient bénéficier d'une AESH qui devrait leur permettre d'aller à l'école, d'être accompagnés, d'être inclus, se retrouvent soit chez eux, soit à mi-temps à l'école, soit à l'école sans AESH, c'est-à-dire en difficulté et finalement pas inclus et en échec.

Le rectorat considère que près de 500 notifications de la MDPH stipulant une scolarité avec l'accompagnement d'un AESH ne sont pas couvertes dans le premier degré ; dans certaines écoles, ce sont jusqu'à cinq AESH qui manquent. Certains enfants sont accompagnés avec des AESH mutualisés alors que, sur leurs notifications, il est stipulé AESH individuels.

Tous les arrondissements bidouillent pour pouvoir répondre aux besoins. Sur notre arrondissement, de nombreuses situations sont à relever ; le collège Henri Matisse, Foncin, l'école Gambetta, Champagne, de nombreux établissements sont dépourvus d'AESH ou en tout cas n'ont pas les AESH demandées.

Il est temps que l'État prenne ses responsabilités en matière de handicap, en matière d'inclusion, en matière d'éducation. Aussi, il est demandé que la Maire de Paris se rapproche du ministère de l'Éducation nationale et interpelle la DASEN afin que l'Académie de Paris recrute des AESH à hauteur

des besoins notifiés sur les notifications MDPH, pour pourvoir à tous les besoins, et que l'État valorise davantage le métier. En effet, nous savons très bien qu'il y a une pénurie. Les AESH travaillent souvent 20 ou 25 heures et ont un petit salaire, ce qui fait beaucoup de personnes en capacité de postuler ne postulent pas. Elles resteraient si on leur offrait un salaire décent et donc un nombre d'heures qui correspondent à un salaire décent. Nous demandons de valoriser le métier, mais de la valoriser par le salaire et faire en sorte qu'il y ait des temps pleins et que cela corresponde réellement aux besoins. Je vous remercie, je vous invite à voter ce vœu.

#### **M. ALIBERT**

Le groupe Ecologistes votera naturellement ce vœu. Nous vous remercions à nouveau de remettre régulièrement le sujet sur la table. Nous sommes tous touchés, de près ou de loin individuellement par des situations de handicap, de dépendance, dans la vie quotidienne, et en tant qu'élus d'arrondissement nous siégeons tous dans des conseils d'école ou dans des conseils d'administration de collège.

Je faisais remonter au Maire et à Anne BAUDONNE Meudon qu'hier, le collège Henri Matisse tenait son conseil d'administration et que deux AESH équivalents temps pleins manquaient dans cet établissement.

Comme vous le rappelez, je crois qu'il y a eu une vraie prise de conscience, après les Jeux Paralympiques cet été, du besoin de faire plus en tant que société pour l'inclusion au sens large et pour les personnes en situation de handicap en particulier. Je crois avoir entendu que le Gouvernement Barnier souhaitait en faire sa grande cause nationale ; il serait peut-être opportun que du coup il traduise cela en actes concrets et qu'il le dise d'ailleurs au rectorat. J'ai été assez abasourdie de découvrir au collège Henri Matisse que les parents d'élèves eux-mêmes écrivent au rectorat, en plus de la communauté éducative.

Hélas, j'ai peur que cela reste une lettre morte ; le rectorat considère que ce n'est plus de sa responsabilité parce qu'il a décentralisé l'embauche de ces personnes ! On marche sur la tête, et j'ai peu d'espoir en votant ce vœu, mais ne lâchons pas et continuons d'en débattre et de relancer le sujet.

#### **Mme DASPET**

Je vais être très rapide. Merci pour ce vœu. C'est une situation qui se reproduit tous les ans et qui ne va pas en s'arrangeant. Au-delà des discours qu'on a pu entendre sur le paralympisme, les grandes causes nationales ou ce type de choses, là on parle simplement de permettre l'accès de l'enfant à l'éducation. C'est quand même assez dramatique.

Plus largement, sur la précarité de ce métier, c'est un sujet qui m'a toujours beaucoup touché, parce que ce sont des personnes qui arrivent avec une formation ultra minimale, qui ne sont pas accompagnées, alors que gérer un enfant handicapé peut être quelque chose d'extrêmement complexe et d'extrêmement fatigant et stressant. En outre, comme le disait Karine, peu d'heures, une mauvaise rémunération, mais aussi des CDD qu'on ne peut pas cumuler dans le temps. C'est une précarité immense parce qu'on ne peut pas être un professionnel AESH sur le long terme. C'est une vraie question de droit social et du droit du travail, qui est prégnante.

#### **M. EPARA EPARA**

Alors que les Jeux Olympiques ont mis le handicap sous les projecteurs, la réalité de la rentrée des élèves en situation de handicap n'est pas dans la lumière, bien au contraire. Beaucoup d'élèves avec une notification d'aide humaine n'ont pas d'AESH à la rentrée. L'Académie de Paris doit donc engager des recrutements à temps complet en urgence pour faire face à la pénurie, contrairement au Gouvernement qui propose des emplois précaires sur les temps méridiens.

Notre groupe votera pour ce vœu dont les considérants et les attendus vont dans le bon sens : afin de répondre aux objectifs d'accompagner les élèves aux gestes de la vie quotidienne, de favoriser le lien social et l'autonomie, d'accéder à la scolarité et à l'instruction pour chaque enfant et enfin de répondre à l'égalité d'accès à l'école et à une scolarité effective. Je vous remercie.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V202024336 Vœu relatif à la lutte contre les logements vacants à Paris déposé par les élues et élus du Groupe communiste et citoyen**

### **M. BAUDRIER**

Un logement privé sur quatre n'est pas une résidence principale à Paris et ça ne cesse d'augmenter. Cela veut dire que près de 300 000 logements sont soit vacants, soit des résidences secondaires à Paris ; même si on compte la vacance frictionnelle d'environ 6 % du parc immobilier, cela représente au moins 220 000 logements inoccupés de trop. Cela veut dire que 400 000 personnes ne peuvent habiter à Paris, alors que si nous avions les mêmes taux de vacance et de résidences secondaires que les villes qui encadrent de façon beaucoup plus volontariste ces logements, à l'instar de Vancouver ou de Bruxelles, qui ont des niveaux de fiscalité beaucoup plus élevés, il y aurait 400 000 Parisiens et Parisiennes de plus. Cela ne résoudrait pas l'intégralité de la crise du logement en Ile-de-France, mais une bonne partie, sans construire un seul logement.

Malheureusement, ce nombre de résidences secondaires et de logements vacants ne cesse d'augmenter, 70 000 en plus en dix ans, 7 000 par an ; ce sont les chiffres de l'Insee. Cela explique que le nombre de logements dans le parc privé baisse de 8 000 par an. Les professionnels du privé disent que le marché du locatif privé risque d'être en voie de disparition, il ne reste plus que 350 000 logements, près de deux fois moins qu'il y a 30 ans.

Nous sommes donc dans une situation dramatique ; l'absence de régulation et l'attractivité touristique et de capitale mondiale de Paris font que beaucoup de gens souhaitent avoir des résidences secondaires, que 60 % du parc privé est possédé par des propriétaires qui possèdent au moins cinq biens immobiliers. Si vous avez quatre biens immobiliers à Paris, vous faites partie d'une minorité de propriétaires pauvres ; c'est la réalité statistique. Évidemment, une grande partie des logements privés sont possédés par des propriétaires qui payent l'impôt sur la fortune immobilière. La réalité du parc privé, c'est ça, et si on ne le régule pas, à terme, il n'y aura plus de parc locatif privé.

D'où ce vœu, qui vous propose de soutenir quelque chose qui était en débat aujourd'hui à l'Assemblée Nationale ; et même un vœu en ce sens a été voté aujourd'hui par l'Assemblée, on verra ce qui se passera au Sénat. Il s'agit de soutenir ces mesures d'augmentation de la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il y a une dizaine d'amendements budgétaires différents au projet de loi de finances. En tout cas, l'ensemble de ces réformes est porté par divers groupes, y compris d'ailleurs par certains députés de la majorité de droite. Ils ont le même problème à Nice, à Biarritz, à Saint-Malo.

### **M. SAUVAGE**

Aujourd'hui, à l'Assemblée Nationale, ont eu lieu deux votes assez importants, qui font écho aux combats qu'évoquait Jacques BAUDRIER ; le premier, c'est un amendement porté par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, qui a été adopté cet après-midi et qui vise à fusionner les deux taxes évoquées dans le vœu. L'autre, c'est l'adoption définitive d'une proposition portée par le même groupe et par le même député, qui encadre enfin un peu mieux les activités d'Airbnb, que ce soit sur le nombre de nuitées ou sur la fiscalisation des revenus issus de ce marché. Pour le premier amendement adopté, c'est un premier pas, même si on peut imaginer que le Gouvernement ne le retiendra pas ; mais dans un contexte où l'on cherche de nouvelles ressources pour les collectivités territoriales face à 11 milliards d'euros de coupe dans le PLF, cela peut être une solution. Sur le second texte, c'est une adoption définitive ; enfin, on durcit la réglementation sur des entreprises comme Airbnb, mais il y a encore beaucoup de choses à faire pour corriger tous les déséquilibres du marché locatif que ces sociétés nous causent. Nous voterons ce vœu.

### **Mme GOFFAUX-ESPEJO**

J: 400 000 propriétaires habitant leurs biens et 350 000 logements en location, des possibilités de location qui ne cessent de se dégrader. On peut y ajouter les 145 000 logements secondaires et les 145 000 logements vacants. C'est donc un grand nombre de possibilités de logement. Je voulais rappeler, que 58 % des logements en location appartiennent à des propriétaires qui possèdent au moins 5 logements. Les taxes sur la vacance ne sont pas suffisamment fortes sur la vacance pour les dissuader. On pointe Airbnb du doigt, et à très juste titre. Par contre, j'attire votre attention sur le fait que cela ne représente que 24 000 logements à Paris, et que le problème est autre.

C'est pourquoi le Groupe Ecologistes soutient pleinement le vœu proposé dans ces attendus.

### M. SOREL

L'essentiel des propriétaires privés sur Paris sont de gros propriétaires et que cette taxe est une mesure sociale absolument vitale, parce qu'elle permettrait de remettre sur le marché 250 000 logements.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V202024337 Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous déposé par les élu·es et élu·es du Groupe communiste et citoyen**

### M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner le vœu suivant, relatif à l'arrêt de la privatisation des bus pour les transports accessibles. Je crois que c'est Jacques BAUDRIER à nouveau.

### M. BAUDRIER

Nous avons déjà évoqué souvent la question de la privatisation des bus en Île-de-France, que la loi française a reprise, mais qui n'est pas une obligation européenne, puisque le règlement obligation de service public laisse la possibilité de créer une régie régionale, comme le font de nombreuses agglomérations allemandes ; donc nous pourrions très bien surseoir du fait du droit européen sans avoir à changer cette dynamique.

Aujourd'hui, le Groupe Communiste au Conseil régional a révélé que plus de 1 000 courses par jour dans les réseaux bus de grande couronne n'étaient pas assurées du fait du dumping social qui est fait pour le renouvellement des opérateurs de bus de grande couronne. Un réseau s'est mis en grève illimitée, avec des gens qui ont vu leur salaire baisser. Madame PECRESSE croit qu'elle pourra ne pas rechercher de nouveaux financements pour équilibrer les transports en Ile-de-France (il manque plus d'un milliard d'euros) en baissant les salaires des chauffeurs de bus. Le problème, c'est qu'à force de baisser les salaires des chauffeurs de bus, les chauffeurs de bus démissionnent, ils vont travailler en province où ils sont mieux payés, où les loyers sont moins chers, et il n'y a plus de bus. Sa stratégie, c'est la stratégie zéro bus, en tout cas nettement moins de bus, qui malheureusement fonctionne. Ce que nous voyons en grande couronne risque de se propager à Paris et à la petite couronne, puisqu'au Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 12 novembre, les trois premiers lots de la RATP ont été mis en concurrence, avec deux qui sont prévus d'être attribués à une filiale privée de la RATP, ce qui permettra de précariser aussi les salariés, et une avec un autre opérateur. Malheureusement, cette dynamique extrêmement négative risque de se prolonger, d'où ce vœu pour s'élever vigoureusement contre cette dynamique, qui prouve tous les jours son inefficacité et son caractère nuisible.

### M. GOULIN

**Nous** souscrivons totalement aux propos qui viennent d'être dits. En plus de la crise de l'offre qui a été parfaitement décrite par Jacques, et qui s'est soldée par un fiasco en grande couronne, cette privatisation risque aussi d'entraîner une difficulté au niveau de la demande. Je rappelle en effet que Valérie PECRESSE, avec le soutien du Gouvernement, s'appête à prévoir une hausse de 2,8 % du Pass Navigo à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui porterait le Pass' à 89 euros par mois, ce qui voudrait dire que certaines personnes ne pourraient plus se déplacer en transport en commun, ce qui va à l'encontre même des politiques que nous souhaiterions voir menées. Face à cette saillie contre le service public, nous ne pouvons que voter pour le vœu qui nous est proposé. Merci.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

**V202024083 Vœu relatif à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence pour jeunes isolés en recours rue Pierre Bayle Paris 20<sup>e</sup> déposé par Antoine Alibert, ainsi que l'ensemble des élu·es du groupe Les Écologistes du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

### M. ALIBERT

Nous avons commencé un peu à évoquer le sujet ; nous l'évoquons régulièrement d'ailleurs en Conseil d'arrondissement, nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure dans le cadre de la délibération qui votait une subvention pour étendre le centre Christino Garcia en faveur des jeunes isolés qui y sont hébergés. Nous allons augmenter quand même la capacité de ce site de 30 places supplémentaires, en sachant que, par ailleurs, dans ce centre et depuis son ouverture à l'hiver dernier, ce sont certes uniquement 34 places, mais ce sont 34 places qui sont glissantes, si vous me permettez l'expression, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un jeune est reconnu mineur ou hélas est contesté dans son recours, sa place est libérée. Je n'ai pas réussi à obtenir les chiffres sur les huit derniers mois, mais je pense qu'on peut facilement avancer le chiffre d'une centaine de jeunes qui ont déjà bénéficié d'une mise à l'abri à Christino Garcia, sans parler des 12 jeunes femmes que nous avons le plaisir d'accueillir et de mettre à l'abri depuis quelque temps.

Mais nous avions aussi annoncé et négocié avec la Ville de Paris l'ouverture de l'immeuble situé rue Pierre Bayle en intercalaire. D'ailleurs, des travaux ont été financés par France Terre d'asile pour ouvrir 70 places, et sur ces 70 places nous espérons pouvoir installer la moitié de MNA et de jeunes en recours.

Ce vœu est un vœu d'appel pour dire que cet espace était toujours non utilisé.

### M. PLIEZ

Je confirme que ce lieu que nous espérons tous a fait l'objet d'un deuxième refus d'agrément pour des mineurs de la part de la Préfecture de police. Entre-temps, évidemment, le temps s'est réduit, puisqu'à la fin, il est question de construire des logements sociaux sur ces anciens locaux du GHU Sainte-Anne Maison Blanche. Notre idée, c'est aujourd'hui de défendre auprès de l'État surtout, un hébergement hivernal pour adultes, pour majeurs, le temps au moins de l'hiver.

Vous retirez ce vœu ; Il était important de rappeler ce qui avait été fait et tenté, mais nous pouvons passer au vœu suivant.

### **V202024338 Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées déposé par Les Ecologistes du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

### M. GOULIN

Tout le monde a été extrêmement choqué et ému, je pense, par le drame qui s'est produit récemment dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, boulevard Malesherbes exactement, où un jeune cycliste Paul, âgé seulement de 27 ans, a trouvé la mort dans des circonstances dramatiques, desquelles il ressort, du moins d'après les premiers éléments de l'enquête, qu'il s'agit d'un véritable assassinat de la part d'un chauffard qui aurait tué Paul volontairement.

Au-delà de l'émotion suscitée bien au-delà des seules frontières parisiennes, ce drame nous interpelle en tant qu'élus sur la nécessité de s'attaquer à la question des violences routières, véritable fléau responsable de centaines de morts chaque année. Des morts bien souvent vulnérables sur l'espace public et d'autant plus fragiles qu'ils sont souvent exposés à des véhicules de plus en plus lourds, comme en attestent les statistiques.

En effet, un piéton a jusqu'à deux fois plus de risques d'être tués en cas de collision avec un véhicule type SUV par rapport à une voiture standard, tandis qu'un conducteur a 25 % de risque de plus d'avoir un accident à bord de ce type de véhicule que d'une voiture classique.

Si la réaction du Gouvernement n'a clairement pas été à la hauteur, voire carrément cynique, dans la mesure où il annonçait dans le même temps son intention de réaliser 2 milliards d'euros d'économies sur le dos des cyclistes en abandonnant tout bonnement et simplement son plan, il nous appartient, je pense, de réagir avec force collectivement afin que de tels drames ne se reproduisent pas.

Comme vous le savez déjà, en tant que majorité municipale nous avons beaucoup œuvré pour le Il est urgent d'aller en plus loin afin de permettre à l'ensemble des usagers, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur expérience du vélo, d'évoluer en toute sécurité en tout point de la ville.

Ce vœu propose donc un certain nombre de mesures très concrètes visant précisément à mieux protéger les cyclistes et les préserver des risques avérés de violences routières, afin qu'un autre Paul ne perde pas à nouveau la vie pour avoir commis la seule faute d'avoir été un cycliste, rien qu'un cycliste, c'est-à-dire un usager vulnérable sur la voie publique au même titre que les piétons.

Pour ces raisons, je vous demande et je vous remercie par avance de bien vouloir voter ce vœu.

## **M. PLIEZ**

Je crois que ce vœu a fait l'objet de propositions d'amendement, qui sont sur table.

## **M. BUSSY**

En effet, le drame illustre aussi le quotidien de beaucoup de cyclistes, qui se sentent en danger ou qui se retrouvent à être mis en danger, parfois par des véhicules qui ne le font pas exprès et puis parfois par d'autres qui sont extrêmement agressifs. Le sujet des SUV est un sujet aussi important parce qu'en effet toutes les études montrent dans le monde entier que l'accidentologie est beaucoup plus forte avec ce type de véhicule, pour tout un tas de raisons que nous n'allons pas dérouler là, mais c'est un élément qui compte. Cependant, c'est un problème compliqué, donc on ne peut peut-être pas, d'un claquement de doigts, résoudre des problèmes, surtout à notre échelle.

Beaucoup d'attendus ont été proposés dans ce vœu ; c'est pour ça que nous nous sommes permis, avec un certain compromis, de proposer la modification de certaines phrases, et il me semble que nous pouvons trouver un terrain d'entente sur ces phrases.

Le deuxième attendu, inscrit en rouge sur le document, propose d'écrire : « *La Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin d'étudier une trajectoire visant à limiter la circulation, production et vente de SUV en France, en particulier au sein de la Métropole du Grand Paris, en lien avec la ZFE* ». Cela paraît être une tendance politique sur laquelle nous pourrions travailler collectivement dans le bon sens.

Le quatrième attendu propose : « *La Maire de Paris s'engage à prioriser des projets d'aménagement visant à l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes.* » En fonction des cas de figure, il peut y avoir parfois des impossibilités, des choix difficiles à faire, qui font l'objet de concertations. Cette formule permet de faciliter ce travail.

En ce qui concerne le huitième attendu, sur la police municipale, je te propose, Alexandra, que tu puisses nous en dire un mot : « La Ville et la Préfecture de police, dans leur rôle respectif de police de circulation, poursuivent leurs efforts visant à protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes, en élaborant notamment un état des priorités d'action et des verbalisations en les communiquant lors de la prochaine troisième commission. » On parle de la commission à l'Hôtel de Ville sur ce sujet. Le petit ajustement concerne la formulation « poursuivent leurs efforts », car, d'ores et déjà, la police fait beaucoup d'efforts concernant la circulation à la fois des véhicules, des engins motorisés et autres. Il convient d'abord de souligner et encourager le travail qu'ils effectuent, et non pas d'émettre des critiques.

## **Mme JARDIN**

Nous avons tous été choqués par la mort de Paul VARRY, qui a été sans aucun doute volontairement écrasé par un automobiliste ; c'est inacceptable, c'est insupportable et en tant qu'élus, nous avons à réagir surtout que nous avons vu, dans les semaines qui ont suivi ce meurtre, un certain nombre de réactions, de témoignages, de piétons et de cyclistes, qui ont fait état d'une tension exacerbée sur l'espace public. Nous avons donc à réagir.

Je voulais aussi revenir sur d'autres propositions qui n'ont pas fait l'objet d'amendement, notamment celle du lieu hommage pour toutes les victimes de la route. Celle de la priorisation des projets d'aménagements, nous en avons parlé. Celle d'un groupe de travail ; je trouve que c'est particulièrement important. On parlait de travailler avec les citoyens, mais aussi un groupe de travail avec les associations et avec la mairie pour penser à des politiques pour apaiser l'espace public.

Sur la proposition visant à ce que l'accueil des victimes et le dépôt de plainte soient facilités, je vais revenir plus spécifiquement ; des travaux allaient être menés, notamment sur la question de l'accueil du dépôt de plainte. Je tenais à vous le faire savoir, c'est une information toute chaude.

Et enfin, Martin l'évoquait, la question de l'intensification des mesures de prévention routière ; je tiens du coup à mettre en lumière ce qu'on peut faire dans le cadre du Code de la rue, dont les « un an » ont été fêtés hier. L'application de ce code a vocation à mieux sécuriser notre espace public, par de la verbalisation, mais aussi de la prévention.

## **M. JALLAMION**

. Il est important évidemment pour permettre au Plan vélo que l'on développe d'aller jusqu'au bout, permettre que les cyclistes puissent évoluer en toute sécurité dans l'espace public. Les piétons également.

Il pointe également le rôle des SUV. Nous trouvons très intéressant le fait d'interdire la publicité sur les SUV, parce que nous pensons que la plupart des SUV n'ont aucune raison d'être ; c'est un effet de mode lié uniquement à la publicité, au fait de vouloir un véhicule imposant, et cetera. L'usage des SUV n'a strictement rien à voir avec les capacités du véhicule. Il est d'autant plus grave que ces véhicules soient accidentogènes puisqu'ils donnent l'impression aux conducteurs d'être en parfaite sécurité, très protégés et d'être en surplomb, ce qui évidemment est cause d'accidents.

Le vœu ainsi amendé nous convient ; nous rejoignons en effet l'ensemble des amendements proposés. Cependant, il nous semble qu'on pourrait avancer un peu plus rapidement à Paris, aussi nous vous proposons un amendement supplémentaire, disant : La Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il fasse voter une modification du Code général des collectivités locales, pour permettre aux villes qui le souhaitent, d'interdire la circulation des véhicules particuliers thermiques de plus de 1,8 tonne et des véhicules particuliers électriques de 2 tonnes. Tel est l'amendement que nous vous proposons ; cela permettrait à la Ville de Paris d'interdire les SUV et de décider des modalités et du calendrier de cette interdiction. Nous ne demandons pas une interdiction immédiate par la Ville de Paris, mais en tout cas, cela donne à notre majorité la possibilité de pouvoir en discuter et de voir si cela ne concernerait que ceux en transit ou l'ensemble des SUV à Paris.

#### **M. PLIEZ**

Je suis un peu gêné par votre amendement parce que je pensais que vous aviez discuté dans l'après-midi. Cela veut dire que je vais interrompre la séance 5 minutes. Vous aurez ensuite 5 minutes pour regarder l'amendement qui sera mis sur vos machines, puis nous verrons ce que nous votons.

*La séance est suspendue.*

#### **M. PLIEZ**

S'il vous plaît, nous allons reprendre maintenant le cours de notre Conseil.  
Est-ce bien l'amendement qui est à l'écran, Monsieur JALAMION ?

#### **M. JALLAMION**

Parfait.

*Après consultation des membres, le vœu amendé est adopté.*

**V202024339 Vœu relatif à la préservation et au développement de structures de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'alimentation durable comme TERRA-Kelbongoo déposé par Lila Djellali et le groupe Les Écologistes du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

#### **M. PLIEZ**

Je précise quand même que là aussi un amendement, je crois, a été déposé sur table.

#### **Mme DJELLALI**

Oui, mais nous l'avons intégré.

Nous avons beaucoup parlé de l'économie sociale et solidaire et de ce que cela a apporté sur le territoire au niveau de l'insertion par l'activité économique, mais pas que ; c'est aussi, entre autres, la lutte contre les inégalités, en favorisant l'emploi, mais aussi l'innovation sociale, la cohésion sociale, le développement durable, la démocratie participative, ainsi que le développement économique local.

Nous allons mettre l'accent sur l'importance constante de la nécessité de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire, surtout en ce moment, avec un Gouvernement qui met des coupes budgétaires à tout va, surtout sur des secteurs de la solidarité, qui représentent 10 % du PIB, jusqu'à 2,30 millions ?

Nous voulions aussi vous parler de l'alimentation durable. C'est un nouveau mandat, c'est une nouvelle délégation, c'est une nouvelle priorité, et nous avons la possibilité de travailler de plus en plus sur des offres d'innovation sociale. Une entreprise a failli mettre la clé sous la porte en 2023 ; elle a été reprise par deux personnes depuis. Il s'agit de TERRA, qui devient TERRA-Kelbongoo.. La différence entre les autres commerces et surtout la grande distribution, c'est que 70 % du prix de vente retournent aux

producteurs, contre 15 % pour les grands magasins. C'est l'ADN que nous avons voulu garder, même après la reprise de Kelbongoo. Ce sont 100 producteurs et productrices aujourd'hui ; ce sont plus de 40 emplois. La première des étapes prévues par ces nouveaux repreneurs était de pouvoir redresser la société. Cette société demandait une nouvelle forme de logistique. Aujourd'hui, depuis peu, la logistique qui était mise au Blanc-Mesnil est mise à Porte de Pantin. Ils se rapprochent de plus en plus (on est aussi sur le dernier kilomètre). Il sera également possible d'employer dix nouvelles personnes à Paris. En 2023, une première subvention de 300 000 euros d'aide, d'accompagnement financier, pour pouvoir mettre tout cela en œuvre. Il faut savoir aussi que Kelbongoo a été à l'initiative de la mise en place de la caisse alimentaire solidaire, qu'il a ouvert ses portes à d'autres associations pour pouvoir mener tout le travail de préfiguration. Il s'inscrit localement et en janvier 2024, il y a eu une demande d'accompagnement financier pour cette nouvelle année. Ce vœu est proposé parce que Kelbongoo se retrouve dans une situation où plusieurs institutions publiques attendent que la Ville de Paris puisse les accompagner ; par ailleurs, des investisseurs risquent d'être également intéressés par la suite. Je demande aujourd'hui que la Ville de Paris continue de soutenir à court terme, en proposant que la subvention de 2023, soit reconduite, afin d'accompagner cette transition vers un modèle économique plus viable, même aujourd'hui il faut continuer à pouvoir les accompagner. La deuxième étape qui est proposée, c'est le souhait de cette structure Terra-Kelbongoo de pouvoir devenir une coopérative, en incluant dans le capital les habitants et les habitantes, les producteurs également et la Ville. Nous ouvrons le débat pour 2025, en attendant qu'il puisse y avoir cette subvention pour soutenir à court terme Kelbongoo.

### **Mme HALLIL BELLAH**

J'ai un magasin Kelbongoo à côté de chez moi, mais il est inaccessible pour les familles qui habitent le quartier.

### **M. BUSSY**

Une remarque a été proposée, c'est le sens du vœu qui est sur table, de faire une très légère modification de la dernière partie du dernier attendu. Cela peut sembler peu de choses, mais c'est important. Il s'agit de remplacer « puisse être envisagée et appliquée » par « mise à l'étude » parce que changer un statut juridique d'une société, impliquer la Ville de Paris, c'est un processus très lourd et très compliqué, et qui doit être mesuré avec attention.

### **Mme DJELLALI**

Je vais d'abord répondre aux premières questions qui ont été posées sur les produits qui sont proposés par Kelbongoo : on est à peu près à 20% de moins que certains magasins sur les mêmes produits. Et dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, Kelbongoo touche à peu près 20 000 personnes, dont 30 % en QPV. C'est par mail et on doit donner sa fiche d'identité. Tout est répertorié. Et sur les 30%, un plus de la moitié commande tous les 15 jours.

La difficulté est l'accès au numérique ; dans le *click and collect* qu'ils proposent, ils proposent également de faire un « aller vers », de se consacrer dans un premier temps sur certaines catégories de la population comme les familles monoparentales ou les seniors, et passer des coups de téléphone pour qu'il y ait un accès vraiment direct et une mise en service pour les livrer. Des choses doivent être améliorées sur la structure, mais sur les produits de même qualité, que ce soit sur la viande et les fruits et légumes, on est à moins 20 %.

### **M. PLIEZ**

Autant il me semble important de les soutenir, autant tout le monde reconnaît, y compris le cabinet d'Audrey PULVAR, le travail qui a été fait ; il accompagne d'ailleurs beaucoup la structure. Autant je pense que mobiliser des prêts de trésorerie, des prêts patients, me semble totalement logique, y compris continuer à se battre pour que les investisseurs reviennent autour de la table, par contre, une subvention de 300 000 euros, je ne suis pas sûr du tout que la Ville suive.

Le vœu est présenté par votre groupe, Madame.

### **Mme DJELLALI**

Le prêt patient appartient à la délégation ESS, et non à l'alimentation durable. Il y a eu un prêt patient de plusieurs centaines de milliers d'euros dont la dernière tranche n'est pas encore reçue.

#### **M. PLIEZ**

Nous passons au vote. Nous soutiendrons cette structure au maximum, y compris auprès de la Mairie centrale. Je vous propose de voter.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

#### **V202024340 Vœu relatif à la réduction des conditions d'accueil à la DRFIP Paris déposé par Laurent Sorel**

#### **M. SOREL**

J'ai voulu présenter ce vœu parce que j'ai été alerté par des syndicalistes, qui m'ont parlé de la dégradation des conditions d'accueil à Paganelli, c'était devenu tellement tendu depuis le mois d'août apparemment qu'ils ont embauché quatre vigiles, qu'il y a une présence policière, et que depuis octobre, l'accueil physique a été carrément supprimé. Cette situation particulière sur le 20<sup>e</sup> est cohérente avec la politique de la DRFIP sur Paris, qui je cite, veut « *désintoxiquer l'usager de l'accueil physique* » parce qu'il considère que les contribuables parisiens viennent trop souvent dans les services par « *commodité, alors qu'ils n'en ont pas véritablement besoin* ». En 15 ans, en réalité, ce qui s'est passé sur la DRFIP Paris, c'est qu'elle a perdu 38% de ses effectifs ; elle est passée de 6 320 à 3907 agents, 102 emplois à Paris sont supprimés rien que cette année, et depuis 2021, sur les 25 centres des Finances publiques que comptait le réseau, seuls 12 subsisteront en 2028. L'est parisien sera le plus sacrifié, avec la fermeture programmée des sites des 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, et 19<sup>e</sup>. La conséquence concrète, c'est une détérioration des recouvrements des recettes fiscales, ce qui affaiblira la lutte contre la fraude. De plus, les agents à l'accueil ont pour consigne d'expédier les demandes des contribuables en moins de 5 minutes et de ne plus remettre en main propre certains documents sollicités par les contribuables, les avis d'imposition par exemple. Cela va produire un éloignement du citoyen par rapport à l'impôt sur Paris. C'est pour cela que je demande une chose en particulier ; j'enlève l'attendu « la Mairie de Paris rencontre les syndicats de la DRFIP » parce que cela ne pas consensus, et je demande juste que la mairie de Paris demande à la DRFIP de Paris qu'elle garantisse sur le territoire parisien un service public de qualité avec notamment recours à des horaires d'ouverture adaptés et le maintien de l'ensemble des centres.

#### **M. JALLAMION**

C'est un problème réel et je tiens à souligner que le problème de la Direction régionale d'Île-de-France, c'est celui de la direction générale des finances au niveau national, c'est-à-dire que les proportions de 30% de fonctionnaires en moins, c'est ce qui se passe au niveau national. Dans le 20<sup>e</sup>, nous sommes particulièrement impactés, puisque les centres ferment dans le 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, et 19<sup>e</sup>, et que le personnel, mais également les contribuables, vont aller à Paganini alors que c'est totalement saturé, que les temps d'accueil au public sont baissés. Ce n'est pas que les gens sont éloignés du numérique, mais parfois ils veulent connaître une loi fiscale, ce qui ne peut se faire en deux coups de cuillère à pot, ni par mail ni par SMS, cela demande un dialogue avec les contribuables, de la technicité ; c'est tout cela que nous sommes en train de perdre, et il y aura un impact réel sur les usagers du 20<sup>e</sup>, sur les commerçants du 20<sup>e</sup>, et sur les finances de la Ville de Paris. Il faut absolument que l'ensemble des maires d'arrondissements et la Mairie de Paris prennent langue avec les organisations syndicales, de la manière dont ils le souhaitent, parce que la Direction des finances ne donne absolument aucun élément, ni à la Ville, ni aux maires d'arrondissements. J'ai appris que le maire du 11<sup>e</sup> avait appris que son centre fermait parce que justement il avait été démarché par les organisations syndicales. Je pense qu'il y a de quoi s'étonner auprès de la Direction régionale et auprès du trésorier payeur général qui sert d'interlocuteur entre la DGFIP et la Ville de Paris, de ne pas être averti de ce genre de restructuration et surtout des conséquences sur les usagers de nos arrondissements, particulièrement le 20<sup>e</sup>.

*Après consultation des membres, le vœu est adopté.*

#### **V202024341 Vœu relatif à la poursuite des permanences de la Perm'Belleville et de la Perm'Amendes déposé par Laurent Sorel**

### **M. SOREL**

J'avais soulevé ce problème en juin par un vœu sur le fait que les permanences de la Perm'Belleville et de la Perm'Amendes permanente avaient cessé depuis quelques mois, afin d'alerter le Conseil d'arrondissement. Il y a une véritable impasse pour ce qui est de Perm'Belleville et de Perm'Amendes, qui se tenaient le lundi soir, mardi soir et jeudi soir, à des heures où le local du 5 rue Tourtille est fermé, je le précise ; il n'y a pas de possibilité de croisements entre les salariés de la Maison du Bas-Belleville et les animateurs des permanences. Malheureusement aujourd'hui les locaux sont fermés alors que ce sont des activités qui sont utiles pour le quartier et qui complètent ce que fait aujourd'hui la maison du Bas-Belleville. j'ai l'impression que, pour l'instant, les propositions qui sont faites, c'est-à-dire notamment un autre local rue Ramponneau, ne correspondent pas. On est obligé de constater que cela ne convient pas aux premiers intéressés et que le local n'est pas adapté, vu son exigüité, vu là où il est placé, et qu'il n'y a pas de raison de penser que les Pas à pas et les Perm' ne puissent pas continuer à fonctionner sur un quartier et compléter une offre sociale par rapport à ce qui existe aujourd'hui à d'autres heures, pendant la journée, et qui est offert par la maison du Bas-Belleville.

Je propose qu'il y ait une reprise d'un site de concertation par la Mairie du 20<sup>e</sup>, afin de trouver une solution sur ce local du 5 rue Tourtille, aux heures où se tenaient les permanences. Merci.

### **M. GLEIZES**

Le Groupe Les Ecologistes va s'abstenir sur ce vœu parce qu'une négociation organisée par Maxime SAUVAGE est en cours.

### **Mme DASPET**

Nous avons déjà eu ce vœu, ce n'est pas la peine d'en déposer un à chaque Conseil d'arrondissement. Le travail est fait, vous le reconnaissez vous-même. Déposer des vœux n'a pas beaucoup de sens et surtout, pour moi, on est dans le domaine de l'ingérence associative. Les associations sont libres de ce qu'elles font. Pas à pas fait un travail magnifique sur ces permanences, ce n'est pas une question. Le centre social du Bas-Belleville fait aussi un travail remarquable. Ils n'arrivent pas à s'entendre. Il faut que chacun mette de l'eau dans son vin. Ce n'est peut-être pas l'expression la plus appropriée, mais c'est celle qui m'est arrivée.

Je vais faire le lien, je n'interviendrai pas sur le vœu suivant, mais j'ai un petit problème de compréhension. Quand une structure associative arrête ses activités, on nous demande de la municipaliser. Quand on a une structure associative (évoquée tout à l'heure) qui est en grande difficulté, et que l'on propose une solution qui serait une forme de municipalisation, on nous explique qu'il ne faut pas, qu'il faut garder la structure associative et le projet associatif. Et là, on nous explique qu'il ne faut pas intervenir dans le projet associatif, que chacun est libre de son activité, ce qui me paraît être de bon sens, mais on nous demande d'intervenir dans le choix des uns des autres, d'accueillir l'un ou l'autre. Il y a un moment, franchement, il faut avoir un petit peu de structure, de colonne vertébrale, sur le discours qu'on tient aux associations et sur ce qu'on défend. Je sais que chaque cas est différent, mais on ne peut pas, quand c'est associatif vouloir municipaliser, quand on vous propose de municipaliser, nous dire qu'il faut que cela reste associatif et quand c'est des associations, nous dire qu'il ne faut pas faire d'ingérence, mais en faire quand même pour qu'elles s'entendent entre elles. Cela devient un petit peu abscons, pour moi, ce n'est pas lisible. Je le dis clairement, nous ne voterons pas ce vœu.

### **M. SAUVAGE**

Je pense sérieusement qu'un local, celui du 5 rue de Tourtille, ne vaut pas deux vœux sur les trois derniers Conseils d'arrondissement. Concernant la Maison du Bas-Belleville, je crois que le vœu de l'exécutif adopté le 13 juin dernier disait tout. C'est la même chose sur l'action de Pas à pas. A l'époque, je ne parlais pas dans ce vœu de la Perm'Amendes, mais je rappelle néanmoins le considérant qui

parlait de l'action de Pas à pas en ces termes : « *Considérant la place unique qu'occupe la Perm'Belleville portée par l'association Pas à pas depuis plusieurs années, qui représente un espace d'échange et de partage pour de nombreux jeunes du quartier, avec un accompagnement reconnu en matière d'accès au droit, d'amendes, de police et de lutte contre les discriminations...* » Je pourrais dire les mêmes mots pour la Perm'Amendes. Je crois que nous savons le rôle de MCDS, le rôle de Pas à pas. Il y a en effet une problématique sur une mutualisation de certains créneaux entre ces associations, et notamment la maison du Bas-Belleville, qui est le seul titulaire du bail. Il y a eu un nombre de discussions conséquent depuis plusieurs mois. Je vais les rappeler. J'ai fait une première réunion de médiation dans les locaux de l'équipe de développement local Belleville-Amandier le 20 novembre 2023. J'ai revu l'association Pas à pas le 12 février 2024, c'est-à-dire trois mois plus tard. Après le vœu au Conseil d'arrondissement du 13 juin, j'ai revu Pas à pas le 21 juin. J'ai ensuite eu de nouveau des échanges avec Homère le 3 octobre dans mon bureau. Je sais qu'il a vu quelques jours plus tard le Maire du 20<sup>e</sup> arrondissement. Je ne parle pas des échanges que j'ai également avec la direction de la Maison du Bas-Belleville. Les échanges se multiplient, ils sont quasiment hebdomadaires. À ce stade, la situation ne se décante pas. Je pense que nous avons atteint nos limites parce qu'on parle d'un local où il y a un seul titulaire de bail.

Une solution, que je considère comme provisoire, serait de trouver un local dans le quartier, à proximité immédiate de la place Alphonse Allais, pour permettre une reprise de ces activités, avec à terme la relocalisation des principales activités du centre social au 126 boulevard de Belleville, ce qui permettra de libérer le local du 5 rue de Tourtille, mais ce qui ne résoudra pas tous les problèmes, parce qu'on a besoin de Pas à pas sur quelques créneaux et pas sur l'intégralité de la semaine.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

#### **V202024342 Vœu relatif à la mise en œuvre d'une offre municipale de soins de santé pluridisciplinaire déposé par Wahiba Halil Bellah**

##### **Mme HALLIL BELLAH**

Paris est en train de devenir un désert médical du fait que beaucoup de médecins de ville partent à la retraite et ne sont pas remplacés. De plus, les centres de santé associatifs à but non lucratif qui proposaient une offre de soin accessible au tarif du secteur 1, alors qu'ils jouent en un rôle crucial dans la réduction des inégalités d'accès à la santé à Paris et en Ile-de-France... Je rappelle que dans les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, on dénombre 10 spécialistes pour 1000 habitants contre une centaine dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Pourtant dans son projet stratégique 2024-2026, la Mairie de Paris revendique, je cite, « *de proposer aux usagers une offre de prévention, de dépistage et de soins primaires intégrés, et à ce titre de promouvoir une démarche communautaire avec des équipements ancrés dans leur quartier et encourageant la participation des usagers.* » Dans les faits, la Mairie de Paris a fait le choix politique de sous-financer les centres de santé associatifs et a préféré laisser la voie libre à la constitution de maisons de santé qui sont des sociétés de droit privé constituées par des professionnels et auxiliaires médicaux. Le vœu que je soumetts au vote des membres du Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> a pour objet de défendre un service municipal de la santé afin d'assurer l'égal accès de tous les Parisiens à une offre de soins pluridisciplinaires aux tarifs du secteur 1, sans dépassement d'honoraires, et ce dans tous les arrondissements de Paris.

##### **M. SAUVAGE**

Tout à l'heure, quand nous avons examiné le Plan local d'urbanisme, on a montré notamment sa pertinence pour les quartiers populaires avec le pastillage de certaines parcelles pour y développer, je crois, 7 centres de santé dans l'arrondissement ces prochaines années.

##### **Mme DUCHAUCHOI**

Dans le premier article, vous dites : « *La déclaration des Droits de l'homme et du citoyen reconnaît à chacun le droit à la santé et à la protection sociale* ». Je rappelle que c'est une compétence d'État. Après, vous rappelez un considérant sur « *... les choix politiques de la Ville qui conduit à réduire l'offre de soins de proximité et à diminuer le nombre de salariés* ». On essaie plutôt d'augmenter les salariés et le soutien.

La Croix-Rouge, c'est elle qui a fait le choix. Nous nous sommes battus, nous essayons de trouver des solutions. Nous venons d'accorder une subvention au GOSP. Nous soutenons les structures pour ne pas qu'elles ferment.

Le 20<sup>e</sup> va être le centre où il y aura le plus de structures municipales. On va ouvrir à Python un centre de prévention municipal, un centre de santé communautaire, adossé à un centre de santé, qui sera par une régie associative. Nous avons porté un vœu, qui a été voté et repris à l'Hôtel de Ville ; nous allons ouvrir à la porte de Montreuil un centre de santé de 800 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire le plus grand centre de santé municipal qui va exister à l'échelle parisienne. Je peux continuer la liste : une maison de santé pluridisciplinaire Porte de Bagnolet. C'est du secteur 1, nous ne finançons que du secteur 1. Nous avons agrandi la maison de santé à Kia. Un centre de santé va ouvrir à Saint-Blaise ;

### **Mme HALLIL BELLAH**

L'appel que j'ai émis concernant ce vœu, c'est que les centres de santé ferment au fur et à mesure. J'ai une liste de centres de santé : dans le 13<sup>e</sup>, un a fermé ; le centre de la Croix-Rouge a fermé, etc.

Le centre de santé Marie-Thérèse, pluridisciplinaire, anciennement dans la Maison de gériatrie, a déménagé juste à côté.

### **M. SOREL**

Le collectif qui avait défendu le centre de santé de la rue Haxo a prévu de faire une manifestation le 5 décembre pour le prochain Conseil d'arrondissement ; il a envoyé, je crois, une lettre à Madame HIDALGO et à vous, Monsieur le Maire.

*Après consultation des membres, le vœu est rejeté.*

### **M. PLIEZ**

Je vous rappelle trois événements avant que nous nous quittons :

- Veillée pour le 11 novembre, le 10 au soir à 16 heures 30 ;
- À 14 h le 11 novembre, cérémonie du 11 novembre au Père-Lachaise ;
- Samedi 16 : inauguration du TEP ex-Amandiers, qui s'appelle maintenant Amandine Duchemin, avec un discours à 16 heures ; le reste est en train de se caler avec les associations.